



Conseil Général Département du Nord

CONSEIL GENERAL

REUNION DU 26 MARS 2012

PROCES-VERBAL

Le Conseil Général s'est réuni à l'Hôtel du Conseil Général le 26 mars 2012 sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER, Président du Conseil Général.

Nombre de membres en exercice : 79

Etaient présents : Jean-Pierre ALLOSSERY, Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Jean JAROSZ, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Jacques MICHON, Luc MONNET, Jacques PARENT, Rémi PAUVROS, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Philippe WAYMEL

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Gérard BOUSSEMART donne pouvoir à Bernard HAESBROECK, Joël CARBON donne pouvoir à Roger VICOT, Jean-Claude DEBUS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Guy BRICOUT, René LOCOCHE donne pouvoir à Alain POYART, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Olivier HENNO, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) : Nicolas SIEGLER

LUNDI 26 MARS 2012 – MATIN

Monsieur le Président ouvre la séance à 11 heures et demande à Monsieur Aymeric ROBIN de procéder à l'appel nominatif.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée Départementale peut valablement délibérer.

Monsieur le Président invite les Conseillers Généraux à se lever et rend hommage à Monsieur Gérard HAESEBROECK, ancien Conseiller Général notamment, qui est décédé le 21 mars dernier.

Monsieur le Président réitère ses plus sincères condoléances à la famille de Monsieur Gérard HAESEBROECK, à son fils Bernard, et demande aux Conseillers Généraux de respecter une minute de silence.

Monsieur le Président adresse toutes ses condoléances à :

- Monsieur Guy BRICOUT, dont le fils, Olivier, est décédé le 25 février ;
- Monsieur Marc GODEFROY, dont le père, Edouard, est décédé le 4 mars ;
- Monsieur Gérard BOUSSEMARY, dont le frère, Claude, est décédé le 6 mars ;

Monsieur le Président rend hommage à Monsieur Frédéric LORIDANT, Responsable du service Archéologie, qui est décédé dans la nuit du 3 au 4 mars. Il adresse toutes ses condoléances à sa famille, son épouse Priscilla, ses enfants Amaury et Lancelot, qui sont présents dans une loge de l'hémicycle.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux que Monsieur Renaud TARDY a été élu Premier Adjoint au Maire de Roubaix le 22 mars dernier.

En application de l'article 12 du Règlement Intérieur, Monsieur le Président informe l'Assemblée Départementale que, sur proposition de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Groupe Union Pour le Nord, Monsieur Christian POIRET est remplacé par Madame Sylvie LABADENS au sein de la Commission « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap ».

Monsieur le Président demande aux Conseillers Généraux d'être attentifs à la vidéo sur l'actualité départementale qui va être projetée dans l'hémicycle.

Monsieur le Président rappelle que cette Séance Plénière a un ordre du jour chargé et va terminer tard.

Monsieur le Président indique que les Conseillers Généraux ont sur leurs tables l'ouvrage « Gérard HAESEBROECK : Armentières ma ville, ma vie » qui est paru il y a quelques années.

Monsieur le Président signale que les Conseillers Généraux ont également sur leurs pupitres une plaquette sur

la décentralisation à l'occasion de son 30^{ème} anniversaire.

Monsieur le Président fait observer qu'aujourd'hui, des dispositions législatives limitent l'autorité politique et financière des Collectivités. Il appelle à une nouvelle justice territoriale par une péréquation nationale réelle, juste, et ajoute qu'un nouvel acte de la décentralisation permettra également une plus grande lisibilité de l'organisation territoriale et une reconnaissance des territoires.

Monsieur le Président évoque la réunion de la CDCI qui s'est tenue le 20 janvier 2012 et se félicite que 80 % des membres aient voté favorablement le projet global de schéma de coopération intercommunale. Il précise que les Conseillers Généraux seront tenus informés de l'évolution de ce dossier.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur la synthèse des ateliers citoyens concernant le projet éducatif global départemental. Il signale qu'une délibération cadre relative à ce projet sera présentée lors de la Séance Plénière des 25 et 26 juin prochains.

Monsieur le Président indique que les Conseillers Généraux ont également sur leurs tables de superbes cartes postales qui ont été présentées la première fois à l'occasion des championnats de France de Dunkerque.

Monsieur le Président apporte aux Conseillers Généraux des informations sur l'institut Pasteur, laboratoire d'excellence.

Monsieur le Président met en exergue le succès de la souscription pour l'œuvre intitulée « Seated Dress Impression with Drapery » de Karen LaMonte. Il fait remarquer que cette opération sera reproduite sur d'autres Musées.

Monsieur le Président ajoute que le Département tiendra un stand sur le Salon « Lille Art Fair » du 12 au 15 avril 2012 et précise que l'œuvre de Karen LaMonte sera présentée au grand public.

Monsieur le Président évoque la question du futur Musée départemental du Verre de Sars-Poteries et signale qu'une vidéo va être projetée dans l'hémicycle.

Monsieur le Président revient sur le déplacement de la délégation dans le Voïvodie de Lodz en Pologne du 23 au 26 février. Il encourage les Conseillers Généraux, dans leurs responsabilités respectives, à faire connaître et vivre ce partenariat.

Monsieur le Président évoque quelques éléments calendaires :

- Le 2 avril :
Réunion de la Commission Permanente
- Le 13 avril :
Soirée inaugurale du Département au Salon « Lille Art Fair »
- Les 25 et 26 juin :
Séance Plénière

QUESTIONS DIVERSES

N° 2

DOSSIERS DU PRESIDENT

DA/2012/226

OBJET :

**REPRESENTATION DU CONSEIL GENERAL AU SEIN DE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL (EPC) « MAISON
D'ENFANTS, FONDATION WAREIN » (NOUVELLE
DESIGNATION)**

Monsieur le Président informe les Conseillers Généraux des désignations proposées :

- Concernant le rapport n°1 :
Monsieur Philippe LETY.
- Concernant le rapport n°2 :
Madame Françoise POLNECQ et Messieurs
Michel GILLOEN et Jean-Marc GOSSET.
- Concernant le rapport n°3 :
Monsieur Laurent COULON, en qualité de titulaire, et
Monsieur Bertrand RINGOT, en qualité de suppléant.
- Concernant le rapport n°4 :
Monsieur Jean SCHEPMAN, en qualité de titulaire, et
Monsieur Bertrand RINGOT, en qualité de suppléant.
- Concernant le rapport n°5 :
Monsieur Mehdi MASSROUR.

La Maison d'Enfants, à caractère social, Fondation Warein, est gérée par la Commune d'Hazebrouck, elle accueille 365 jours par an, des enfants, des adolescents, des mineurs émancipés, confiés par le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance et le Juge des Enfants.

L'établissement a pour mission :

- d'apporter le soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs hébergés,
- de favoriser leur réinsertion sociale et professionnelle,
- de préparer leur retour en famille.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

Cette Fondation a fait l'objet le 30 juin 2011 d'un arrêté d'autorisation de fonctionnement, régularisant sa situation et approuvant sa réorganisation à la suite de l'avis favorable du Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS), le 4 novembre 2010.

N° 1

DA/2012/280

OBJET :

**REPRESENTATION DU CONSEIL GENERAL AU SEIN DU
CONSEIL ACADEMIQUE DE L'EDUCATION
NATIONALE (CAEN) ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE
L'EDUCATION NATIONALE (CDEN) DANS
LE DEPARTEMENT
MODIFICATION**

Désormais, dotée du statut juridique d'Etablissement Public Communal, ses règles de fonctionnement sont fixées conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.315-10 et R.315-6 qui précisent la composition du conseil d'administration et les modalités de désignation.

Monsieur Laurent COULON a été, le 7 novembre 2011, élu Vice-Président du Conseil Général chargé du sport, du tourisme et de la vie associative.

Il ressort de ces dispositions, reprises dans les statuts de l'établissement, que le conseil d'administration est composé de 12 membres, dont le Maire, Président de droit (ou son représentant qui doit alors être élu au scrutin secret par le conseil municipal, comme les 2 autres représentants de la collectivité de rattachement).

En sa qualité de Président de la commission éducation, Monsieur Laurent COULON avait été désigné par le Conseil Général, le 12 avril 2011, pour siéger au sein du Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN) et du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) dans le Département.

Le Code de l'Action Sociale et des Familles n'a pas la même exigence pour les représentants des départements financeurs dont la désignation au scrutin secret n'est prescrite que par la disposition générique du Code Général des Collectivités Territoriales et peut donc faire l'objet d'une décision de ne pas procéder au scrutin secret.

Compte tenu de l'élection de Monsieur Philippe LETY, à la présidence de la commission éducation, en remplacement de Monsieur COULON, Monsieur LETY pourrait aussi succéder à ce dernier, en qualité de Titulaire dans ces deux conseils.

En qualité de seul département finançant la prise en charge des personnes accueillies, le Département du Nord a droit à 3 sièges.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de désigner Monsieur Philippe LETY, Conseiller Général, en qualité de Titulaire, pour siéger au sein du Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN) et du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) dans le Département, en remplacement de Monsieur Laurent COULON, selon le tableau ci-joint.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de désigner trois (3) conseillers généraux pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Etablissement Public Communal (EPC) « Maison d'Enfants, Fondation Warein », selon le tableau ci-joint.

N° 3

DA/2012/161

OBJET :

**REPRESENTATION DU CONSEIL GENERAL AU SEIN DE LA
COMMISSION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET
DE LA VIE ASSOCIATIVE (CRJSVA)
MODIFICATION**

Madame Delphine BATAILLE a présenté sa démission de sa fonction de Vice-Présidente du Conseil Général, à compter du 7 novembre 2011.

En considération de sa qualité de Vice-Présidente du Conseil Général chargée du sport, du tourisme et de la vie associative, Madame BATAILLE a été désignée par le Conseil Général, le 12 avril 2011, pour siéger au sein de la Commission Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (CRJSVA) et Monsieur Laurent COULON pour la suppléer.

Compte tenu de la nomination de Monsieur COULON, Vice-Président du Conseil Général chargé du sport, du tourisme et de la vie associative, celui-ci pourrait remplacer Madame BATAILLE, en qualité de Titulaire. Il conviendrait donc de lui désigner également un Suppléant.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de désigner Monsieur Laurent COULON, en qualité de Titulaire, pour siéger au sein de la Commission Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (CRJSVA), en remplacement de Madame Delphine BATAILLE, ainsi que son Suppléant selon le tableau ci-joint.

N° 4

DA/2012/372

OBJET :

**REPRESENTATION DU CONSEIL GENERAL AU SEIN DU
CONSEIL MARITIME DE FAÇADE (CMF) POUR LA FAÇADE
MARITIME MANCHE EST-MER DU NORD
NOUVELLE DESIGNATION**

L'article L.219-6-1 du Code de l'Environnement, issu de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche n° 2010-874 du 27 juillet 2010, a créé pour chaque façade maritime métropolitaine un conseil pour l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur des littoraux et de la mer, dénommé Conseil Maritime de Façade.

Le Conseil Maritime de Façade émet des recommandations sur les sujets relevant de sa compétence et notamment sur la cohérence de l'affectation des espaces

en mer et sur le littoral. Il identifie les secteurs naturels à protéger en raison de la richesse de la faune et de la flore, les secteurs propices au développement des activités économiques, y compris l'aquaculture, et les secteurs pouvant faire l'objet d'une affectation future.

L'avis du conseil maritime de façade sera pris en compte par l'Etat dans le cadre de l'élaboration du document stratégique de façade prévu à l'article L.219-3 du Code de l'Environnement et du plan d'action pour le milieu marin prévu à l'article L.219-9 du même code.

La composition et le fonctionnement des conseils maritimes de façade sont définis dans un arrêté du 27 septembre 2011 du ministère de l'écologie, du développement durable, du transport et du logement.

Par arrêté interpréfectoral du 21 novembre 2011, le Préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord, le Préfet de la Région Haute-Normandie ont porté création du Conseil Maritime pour la Façade Manche Est – Mer du Nord et en ont fixé la composition à 80 membres répartis en cinq collèges et cinq personnalités qualifiées, dont un collège des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Ce collège comprend un représentant, élu en son sein, par chaque Conseil Régional et chaque Conseil Général des régions Nord/Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie et Basse-Normandie, ainsi que trois maires et deux représentants d'Etablissements Publics de coopération Intercommunale désignés par l'Association des Maires de France, soit quinze représentants des collectivités territoriales et leurs groupements.

La durée du mandat est de trois ans. Le mandat est renouvelable.

Le Conseil Maritime de Façade comporte une commission permanente de quinze membres au maximum, dont au moins un représentant par collège. Ces membres sont élus, en son sein, par le Conseil Maritime de Façade et nommés par arrêté conjoint des deux Préfets co-présidents.

Le Président de la commission permanente est élu parmi les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. Il est aussi vice-président du Conseil Maritime de Façade.

J'ai été saisi par le Préfet maritime et le Préfet de la Région Haute-Normandie pour que le Conseil Général du Nord désigne un représentant titulaire et un suppléant au Conseil Maritime de Façade pour la Façade Manche Est – Mer du Nord.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de désigner un représentant du Conseil Général et son suppléant pour siéger au sein du Conseil Maritime de Façade (CMF) pour la façade maritime Manche Est – Mer du Nord, conformément au tableau joint au présent rapport.

N° 5

DA/2012/429

OBJET :

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) DE GESTION DU
VELODROME COUVERT REGIONAL A ROUBAIX
DESIGNATION D'UN CONSEILLER GENERAL DELEGUE A
L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SPL**

Lors de sa réunion du 28 novembre 2011, le Conseil

Général a approuvé la création d'une Société Publique Locale (SPL) de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix et la participation à hauteur de 125 000 €, soit 25 % du capital social de la SPL.

La représentation des collectivités territoriales dans les instances dirigeantes sont les suivantes :

| ASSEMBLEE GENERALE | | | |
|--------------------------|------------|------------|---|
| Conseil d'administration | | Délégués | |
| | Titulaires | Suppléants | |
| Région | 4 | 4 | 2 |
| Département | 2 | 2 | 1 |
| Ville | 2 | 2 | 1 |

Quatre Conseillers Généraux, ci-dessous, ont été désignés le 28 novembre, en qualité d'administrateurs, pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la Société :

- Titulaire : Monsieur Laurent COULON
- Suppléant : Monsieur Renaud TARDY
- Titulaire : Monsieur Bernard HANICOTTE
- Suppléante : Madame Joëlle COTTENYE

Il convient de désigner également un Conseiller Général, en qualité de délégué, pour siéger au sein de l'assemblée générale en application des statuts de la SPL, joints au rapport n° DSTEN/2011/1288 du 28 novembre 2011, et notamment son article 30.

Je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de désigner un Conseiller Général, en qualité de délégué, pour siéger au sein de l'assemblée générale de la Société Publique Locale (SPL) de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix.

Les projets de délibérations correspondants sont adoptés à l'unanimité.

N° 6

DCP/2012/162

OBJET :

**LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2011 PAR
LE DEPARTEMENT DU NORD**

L'article 133 du code des marchés publics, tel qu'issu du décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics, prévoit que le pouvoir adjudicateur publie au cours du 1^{er} trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente.

Par ailleurs, l'article L.3221-11 du code général des collectivités territoriales précise qu'il est rendu compte de l'application de la délégation donnée par l'assemblée départementale en matière de marchés publics.

Le présent rapport a pour objet de répondre à ces obligations. Il présente la liste des marchés publics conclus en 2011 par le Département du Nord, triés selon leur nature et mentionnant l'objet et la date de chaque marché, le nom de l'attributaire et le code postal, s'il est établi en France, ou la mention du pays du principal établissement, s'il n'est pas établi en France.

Cette liste sera publiée au recueil des actes administratifs du Département du Nord.

Il est proposé au Conseil Général :

- de prendre acte de la liste des marchés conclus en 2011 par le Département du Nord.

Le Conseil Général prend acte.

Monsieur le Président suspend la séance à 12 heures.

LUNDI 26 MARS 2012 – APRES-MIDI

Etaient présents : Jean-Pierre ALLOSSERY, Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Jacques HOUSSIN, Jean JAROSZ, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Jacques MICHON, Luc MONNET, Jacques PARENT, Rémi PAUVROS, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Gérard BOUSSEMART donne pouvoir à Bernard HAESBROECK, Joël CARBON donne pouvoir à Roger VICOT, Jean-Claude DEBUS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Olivier HENNO donne pouvoir à Dany WATTEBLED, René LOCOCHE donne pouvoir à Alain POYART, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) : Eric RENAUD, Nicolas SIEGLER

Monsieur le Président reprend la séance à 13 heures 45.

Monsieur le Président revient sur l'hommage qui a été rendu, mardi soir à la synagogue de Lille, aux victimes de Montauban et de Toulouse.

Monsieur le Président note que le Groupe Communiste – Front de Gauche a déposé deux motions. Il précise que celles-ci seront examinées par la Commission ad hoc, puis présentées lors de la prochaine Séance Plénière.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur Erick CHARTON signale que, lors d'une récente réunion d'information qui s'est tenue sur son canton, il a été alerté des difficultés rencontrées par les assistants familiaux dans l'exercice de leurs missions et fait observer que les nombreux témoignages ont pointé une ambiguïté quant au rôle de l'unité d'accueil familial. Il s'interroge sur ce problème et souhaite avoir des précisions à ce sujet.

Madame Marie FABRE souligne les bouleversements produits par la loi du 27 juin 2005 dans les pratiques professionnelles et l'organisation des services et indique que la création des unités d'accueil familial, au 1^{er} novembre 2010, a été une réponse aux transformations impliquées par la loi. Elle revient sur la situation à la Direction Territoriale de Douai et précise qu'une attention particulière continuera d'être apportée afin de répondre aux préoccupations des assistants familiaux.

Madame FABRE pense qu'il est nécessaire, dans le cadre du dialogue social, de mettre en place une évaluation du dispositif des unités d'accueil familial.

Madame FABRE rappelle que, lors du dernier CTP du 15 mars 2012, Monsieur le Président a présenté un dossier, qui a reçu un avis favorable, sur la défense de la présomption d'innocence et proposant le maintien de la rémunération, en cas de suspension de l'agrément, jusqu'à la première décision judiciaire. Elle évoque, par ailleurs, le règlement intérieur et le nouveau contrat de travail qui seront donnés aux assistants familiaux et ajoute que ces derniers ont été concernés par le versement de la prime exceptionnelle à la fin du mois de février.

Monsieur le Président note que, pour la première fois, les 2 707 assistants familiaux ont été invités aux cérémonies des vœux du personnel départemental. Il indique, par ailleurs, qu'il sera attentif, avec Madame FABRE, au suivi de ce dossier.

Monsieur Charles BEAUCHAMP attire l'attention des Conseillers Généraux sur la situation de Renault Douai et fait remarquer qu'il est de la responsabilité de l'Etat d'intervenir dans les choix stratégiques du groupe. Il signale que les élus du Groupe Communiste - Front de Gauche resteront vigilants quant à la réalisation des investissements, garantie de la pérennité du site, et demandent à l'Assemblée Départementale de s'associer à ses exigences envers l'Etat afin de garantir l'emploi à Renault Douai.

Madame Martine FILLEUL souligne que des menaces pèsent sur l'emploi des salariés de l'usine Renault Douai et ajoute, par ailleurs, que l'entreprise Fremarc de Douai, spécialisée dans la mise en forme de pièces métalliques pour les voitures Renault, est également en difficulté. Elle fait pourtant observer que Renault, comme PSA, a bénéficié du versement d'aides publiques, de la prime à la casse.

Madame FILLEUL précise que le Département du Nord sera particulièrement vigilant et attentif au devenir du site Renault Douai et alertera les pouvoirs publics des menaces qui pèsent sur cette entreprise.

Monsieur le Président pense que l'intervention de la collectivité publique, Etat, Collectivités Territoriales, est capable aujourd'hui de générer un bien-être économique sur les territoires.

Monsieur Stéphane DIEUSAERT attire l'attention des Conseillers Généraux sur la Maison de la Bataille à Noordpeene située sur le canton de Cassel. Il sollicite Monsieur le Président afin d'obtenir un soutien départemental qui permettrait par exemple de créer un emploi à temps partiel et ainsi, d'une part, professionnaliser les bénévoles et, d'autre part, développer un rôle éducatif et social en améliorant l'accueil du jeune public et des handicapés.

Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY rappelle que Monsieur DIEUSAERT a déjà été reçu pour étudier ce dossier et précise que les propos tenus, lors de cette rencontre, sont toujours d'actualité.

Monsieur ALLOSSERY fait remarquer que, dans le cadre de la politique départementale d'accompagnement des musées thématiques, le Département n'apporte pas d'aide directe pour le fonctionnement annuel des musées non labellisés « Musée de France » ou de centres d'interprétation, mais peut, en revanche, accompagner des projets mutualisés, émanant d'un réseau de musées. Il ajoute qu'il est possible de solliciter le dispositif local d'accompagnement destiné aux associations ayant au moins un salarié afin de les accompagner dans la réflexion autour du développement des moyens humains.

Monsieur ALLOSSERY propose à Monsieur DIEUSAERT de le revoir et d'étudier avec lui si le dossier a évolué.

Monsieur Jean SCHEPMAN fait observer que la langue flamande reste ignorée par le Ministère de l'Education Nationale. Il met, pourtant, en exergue les enjeux de cette langue régionale en termes d'emploi, d'attractivité territoriale, d'éducation.

Monsieur SCHEPMAN note que les 3 principaux candidats de Gauche à l'élection présidentielle, François HOLLANDE, Jean-Luc MELENCHON et Eva JOLY, s'engagent, dans leur programme, à ratifier la Charte Européenne des Langues Minoritaires. Il souhaite la promotion de la langue régionale flamande.

Monsieur le Président indique qu'il partage le sentiment de Monsieur SCHEPMAN sur l'importance de la préservation du patrimoine culturel et notamment de la sauvegarde de la transmission de la richesse linguistique.

Monsieur le Président revient sur le débat relatif à la reconnaissance de la Charte Européenne des Langues Régionales Minoritaires et rappelle que la France s'était engagée à ratifier la moitié des engagements. Il signale qu'à ce jour, aucune concrétisation n'est intervenue pour confirmer ce choix et fait observer que la question des moyens affectés à l'éducation se pose.

Monsieur le Président souligne sa disponibilité pour travailler sur cette question.

Monsieur Fabien THIEME indique que, lors de la prochaine rentrée scolaire, 1 020 suppressions de postes devraient intervenir dans l'Académie et ajoute que la disparition du réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté est annoncée. Il fait observer que ces choix révoltent, à juste titre, la communauté éducative, les parents d'élèves, et conduisent différents acteurs à se mobiliser.

Monsieur THIEME réaffirme à tous les élèves, à leurs parents, aux professeurs, le soutien et la détermination du Groupe Communiste – Front de Gauche à poursuivre et développer la mobilisation. Il rappelle qu'une motion pour la défense d'un système scolaire égalitaire a ainsi été déposée.

Monsieur Bernard BAUDOUX souligne que l'inquiétude de Monsieur THIEME quant aux suppressions de postes est compréhensible. Il ajoute que la décision de ne plus compter les enfants de moins de 3 ans dans les inscriptions préoccupe également beaucoup le Département.

Monsieur BAUDOUX revient sur le Projet Educatif Global Départemental et note que, depuis un certain nombre d'années, le Département s'est considérablement investi pour l'avenir de ses enfants.

Monsieur Jacques HOUSSIN rappelle son souhait de voir la Conférence des Exécutifs élargie aux grandes intercommunalités. Il suggère, aujourd'hui, d'associer également aux travaux le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, ainsi que, une fois par an, les responsables des groupes d'opposition.

Monsieur HOUSSIN note qu'une disposition de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales offre la possibilité de mettre en place des Schémas d'organisation et de mutualisation entre les Départements et la Région. Il fait remarquer que ceux-ci peuvent être préparés dès à présent et pense que la Conférence des Exécutifs élargie pourrait constituer le comité de réflexion chargé de construire les fondements de ce futur schéma.

Monsieur le Président évoque la Conférence des Exécutifs et donne deux exemples de décisions qui y ont été prises.

Monsieur le Président revient sur la question du Schéma prévu par la loi du 16 décembre 2010. Il note qu'à ce jour, toutes les conséquences de la réforme sur la répartition des compétences entre les différents niveaux de collectivités ne sont pas connues et fait remarquer que les répercussions de

cette réforme sur les agents, les collectivités, ne sont pas négligeables.

Monsieur le Président signale qu'en cette période de campagne électorale, il règne une forme d'incertitude sur le devenir de cette réforme territoriale. Il appelle de ses vœux une libre coopération entre collectivités souveraines dans une logique de subsidiarité.

Monsieur Jacques PARENT attire l'attention sur les inondations subies, début mars, par Merville et des communes du bassin de la Lys. Il fait observer que la commune de Merville a pris, depuis 2008, un certain nombre de dispositions afin de lutter contre les inondations et souligne que les événements du mois de mars montrent qu'il faut aller plus loin et plus vite.

Monsieur PARENT demande ce que peut faire le Conseil Général pour éviter que ces événements malheureux ne se reproduisent.

Monsieur Jean SCHEPMAN revient sur les inondations qui ont, en particulier, très fortement touché la commune de Merville et note qu'aujourd'hui, les sinistrés s'interrogent, à juste titre, sur celles-ci. Il met en exergue l'action du Département qui mène, depuis quelques années, une politique ambitieuse et volontariste de lutte contre les inondations, avec une équipe d'ingénierie remarquable.

Monsieur SCHEPMAN attire l'attention des Conseillers Généraux sur le territoire des Wateringues qui a également subi une très forte montée des eaux.

Monsieur SCHEPMAN indique que, dans la perspective de la protection des conséquences du changement climatique, l'intervention départementale prend encore plus son sens aujourd'hui. Il soulève, cependant, la question de savoir quels aléas doivent être pris en compte et à quel prix.

Monsieur Philippe WAYMEL note que les services du Département ont réalisé, depuis plus de 40 ans, un inventaire très fouillé des œuvres d'art, propriétés publiques conservées en dehors des musées. Il signale que, depuis le déménagement de ce fonds dans des réserves de la Direction Départementale de l'Administration Générale en décembre dernier, les archives ne sont plus accessibles au public et ajoute que la qualité des conditions de conservation n'est plus garantie.

Monsieur WAYMEL s'interroge sur le devenir de ce fonds patrimonial important et pense que sa vocation pourrait peut-être le conduire à être confié aux Archives Départementales.

Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY fait remarquer que le Département conserve ce fonds dans l'attente d'un transfert à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et précise que l'aménagement d'une salle sera réalisé au cours de l'année 2012.

Monsieur ALLOSSERY indique que le service Patrimoine est activement mobilisé pour réaliser ce transfert dans le respect des règles de préservation et de conservation de ce type de documents.

Madame Delphine BATAILLE souligne avec inquiétude la situation du site Sevelnord à Hordain et fait observer que les salariés attendent des garanties pour la pérennité de leur entreprise et la sauvegarde de leurs emplois. Elle demande à Monsieur le Président s'il a l'intention de défendre une stratégie d'ensemble portée par l'Etat et soutenue par les Collectivités, dont le Département du Nord.

Madame Martine FILLEUL met en exergue l'importante et totale mobilisation des syndicats et des salariés, mais également leur inquiétude et leur angoisse.

Madame FILLEUL indique que les menaces qui pèsent sur Sevelnord ne sont pas encore levées. Elle note que PSA devrait donner des informations sur le devenir de l'usine au cours du 1^{er} semestre 2012 et précise que, dans l'attente, le Département reste vigilant et attend des actes.

Madame FILLEUL rappelle que l'industrie a perdu 750 000 emplois en 10 ans, dont 400 000 sous le seul quinquennat de Nicolas SARKOZY. Elle considère qu'il faut préserver les emplois et faire de la réindustrialisation une priorité.

Monsieur Rémi PAUVROS fait remarquer que Nicolas SARKOZY a récemment annoncé qu'il voulait diviser par deux les droits de mutation, perçus par les notaires pour le compte des Collectivités Locales lors des ventes de biens immobiliers, afin d'amplifier la construction de nouveaux logements. Il pense que cette proposition sera insuffisante pour répondre à l'enjeu du logement et aura des conséquences dramatiques sur les finances locales.

Monsieur PAUVROS souhaite connaître les risques pour le Département et les Nordistes de cette mesure si elle devait être appliquée.

Monsieur Bernard HAESBROECK porte à la connaissance des Conseillers Généraux que l'amputation de la moitié des recettes de droits de mutation ferait peser une charge supplémentaire sur le budget départemental de 120 à 130 M€. Il fait, par ailleurs, observer que cette recette est déjà insuffisante, volatile et ne répond plus aux enjeux de solidarité nationale.

Monsieur HAESBROECK ajoute que cette mesure entraînerait une chute considérable des investissements du Département.

Monsieur HAESBROECK considère que cette proposition est intempestive et irresponsable. Il précise que l'Association des Départements de France promet, le cas échéant, un recours devant le Conseil d'Etat au titre de la libre administration des Collectivités Locales.

Monsieur le Président informe les Conseillers Généraux que pour compenser l'éventuelle perte de DMT0, il faudrait augmenter de 40 points, sur un seul exercice, la taxe foncière.

Monsieur le Président ajoute, concernant cette mesure annoncée par Monsieur SARKOZY, qu'il s'agit d'un choix idéologique.

**MOBILITE – PRESENTATION DES CONCLUSIONS DES
COMMISSIONS D'ARRONDISSEMENT SUR LA MOBILITE ET
APPROBATION DE L'ACTUALISATION 2012 DU PLAN
ROUTIER DEPARTEMENTAL 2011-2015**

Monsieur le Président souligne qu'il est de la responsabilité du Département et de celle de toutes les autorités de transports publics d'offrir, de manière concertée, les meilleures conditions possibles aux concitoyens pour se déplacer. Il fait, toutefois, observer que de fortes contraintes existent.

Monsieur le Président signale qu'un rapport relatif au plan de déplacement d'administration devrait être proposé dans les prochaines semaines. Il rappelle que, depuis plusieurs années, le Département attribue déjà une participation de 50 % des frais de transport aux agents prenant les transports en commun.

Monsieur le Président indique que le rapport proposé aujourd'hui traduit parfaitement la nouvelle dynamique que l'Exécutif Départemental a souhaité engager en la matière, avec la perspective d'adopter en 2013, après un grand débat démocratique, un Schéma départemental de la mobilité. Il salue Monsieur REIX, Directeur Général des Services, Monsieur COHEN, Directeur Général chargé de l'Aménagement Durable, ainsi que tous leurs collaborateurs, qui ont déjà réalisé un important travail préparatoire pour ce futur schéma.

Monsieur Rémi PAUVROS rappelle, concernant la question de la mobilité, quelques chiffres qui témoignent des défis auxquels le Département a à faire face.

Monsieur PAUVROS précise que le Département, en travaillant pour améliorer la mobilité des Nordistes, luttera contre la fracture territoriale et sociale qui exclut une partie des habitants de l'accès aux emplois, aux services publics, à la culture, aux loisirs.

Monsieur PAUVROS pense que le Schéma de mobilité doit être construit avec les élus locaux et revient sur les rencontres territoriales qui se sont tenues durant les mois de janvier et février 2012.

Monsieur PAUVROS note qu'il n'existe plus aucun programme d'aménagement du territoire à l'échelle nationale et fait observer que, sans cet échelon, de nombreux projets ne pourront pas se réaliser. Il souhaite que l'Etat retrouve sa place d'aménageur de son territoire, de maître d'ouvrage de ses grands projets, en collaboration avec les Collectivités Territoriales.

Monsieur PAUVROS souligne que le Département, premier transporteur du Nord, a un rôle prépondérant à jouer au sein du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport et attire l'attention des Conseillers Généraux sur ce dernier. Il soulève la question de la billettique et de la tarification des transports scolaires et met, par ailleurs, en exergue l'augmentation extrêmement préoccupante du coût de l'énergie.

Monsieur PAUVROS propose, dans l'attente de la mise en place du Schéma de mobilité durable, d'expérimenter

quelques thématiques particulières, résultant des rencontres avec les élus, sur les territoires.

Monsieur PAUVROS porte à la connaissance des Conseillers Généraux qu'un Plan cyclable sera porté pour 2012.

Monsieur PAUVROS fait remarquer qu'un appel à projets sur la mobilité sera lancé.

Monsieur PAUVROS signale qu'un effort particulier sera porté sur la communication en ce qui concerne les transports collectifs.

Monsieur PAUVROS propose de valider l'actualisation du Plan Routier Départemental qui est maîtrisée financièrement et conforme aux besoins du territoire.

Monsieur PAUVROS revient sur l'accident dramatique qui s'est produit en Suisse et qui a coûté la vie à 28 personnes, dont 22 enfants. Il précise qu'il faut être extrêmement vigilant concernant la sécurité des enfants transportés.

Monsieur PAUVROS indique que l'année 2012 sera également marquée par l'émergence d'un plan de sécurité en direction des deux-roues motorisés.

Monsieur Vincent LANNOO souligne la disponibilité de Monsieur le Vice-Président Rémi PAUVROS et des agents à travers les différentes réunions d'arrondissement. Il précise que la Commission « Transports, Infrastructures » a porté un regard favorable sur le projet de délibération.

Monsieur Didier MANIER note que la question de la mobilité est devenue une priorité fondamentale et indique que les enjeux sont sociaux, économiques, environnementaux.

Monsieur MANIER remercie Monsieur le Premier Vice-Président Rémi PAUVROS et les services du Département pour ce rapport très complet. Il fait observer la réussite de la concertation qui a été menée et salue l'implication particulière de l'association Droit au Vélo et celle des Motards en Colère.

Monsieur MANIER souligne que l'actualisation du Plan Routier Départemental 2011-2015 est recentrée sur des opérations nouvelles. Il précise que les exigences environnementales s'imposent encore plus fortement pour chaque projet et signale que le Département développe activement tous les dispositifs de déplacements alternatifs.

Monsieur MANIER exprime sa satisfaction en ce qui concerne le Plan cyclable.

S'agissant du transport interurbain, Monsieur MANIER note que les demandes de lignes express ont été prises en compte et signale que les Contrats de Territoire intègrent cette préoccupation.

Monsieur MANIER met en exergue l'appel à projets sur la mobilité qui sera lancé, le mois prochain, par le Département du Nord.

Monsieur MANIER soulève la question de l'étalement urbain et considère qu'il est temps d'enrayer ce phénomène.

Monsieur MANIER conclut en indiquant que le Groupe Socialiste et Apparentés votera favorablement le rapport proposé.

Monsieur Bernard BAUDOUX fait observer que le projet de délibération proposé représente un enjeu majeur pour le devenir du département.

Monsieur BAUDOUX salue la volonté de concertation de la démarche. Il note, cependant, que l'Etat est encore le grand absent de cette politique, si ce n'est par l'imposition de normes et de contraintes, et souligne la nécessité de mettre en place un Pôle national des transports.

Monsieur BAUDOUX signale que le versement Transport n'est prélevé que là où les AOT organisent le transport et exige que la loi permette aux Départements de prélever ce versement partout.

Monsieur BAUDOUX salue la proposition prévoyant de maintenir la gratuité du transport des collégiens. Il réaffirme le très fort attachement du Groupe Communiste – Front de Gauche au principe de gratuité sur l'ensemble du département et déplore que celui-ci ne s'applique pas partout pour les lycéens.

Monsieur BAUDOUX note avec intérêt la volonté de développer l'usage sécurisé de la bicyclette pour les très petits parcours.

Monsieur BAUDOUX espère vivement que les études de mobilité mettent en exergue la prise en compte de tous les besoins des Nordistes, la nécessité de travailler sur un titre unique de transport avec le SMIRT, le maillage de l'ensemble du territoire par la multimodalité, la poursuite des lignes express à fort cadencement.

Monsieur BAUDOUX souligne la difficulté financière posée par le transfert des routes nationales et indique que le Groupe Communiste – Front de Gauche continue à réclamer à l'Etat le remboursement de la dette due aux Nordistes.

Monsieur BAUDOUX évoque la question de la RN 2 dans l'Avesnois ainsi que celle des passages à niveau.

Monsieur BAUDOUX salue la mise en place de la route durable. Il remercie l'ensemble des agents départementaux pour leur efficacité au service des usagers.

Monsieur BAUDOUX souhaite que le Département porte auprès de l'Etat la légitime revendication d'un service public ferroviaire à la hauteur des enjeux de mobilité et de sauvegarde de l'environnement.

Monsieur BAUDOUX pense que les parkings relais ainsi que le covoiturage vers les lignes express pourraient être développés.

Madame Joëlle COTTENYE indique que la présentation des conclusions des commissions d'arrondissement prend, cette année, une allure un peu particulière et note ainsi que

l'approche est désormais plus globale, moins cloisonnée entre, d'une part, la politique des transports et, d'autre part, celle de la voirie et des infrastructures.

Madame COTTENYE considère que le dialogue plus large au sein des commissions d'arrondissement ne peut être que positif, à condition toutefois que le rôle des Conseillers Généraux ne soit pas dévalorisé. Elle regrette notamment le fait que les Conseillers Généraux n'aient pas été destinataires du dossier de commission d'arrondissement avant la réunion.

Madame COTTENYE réaffirme fortement le rôle majeur que doivent jouer les Conseillers Généraux sur chacun de leur territoire et au sein du Département, spécialement en matière de transport et d'infrastructures.

Madame COTTENYE fait observer que la mobilité et la sécurité sont deux principes indissociables en matière de transport et d'infrastructures.

Madame COTTENYE constate avec intérêt la prochaine mise en place d'un appel à projets.

Madame COTTENYE souligne que les véloroutes voies vertes, les aires de covoiturage doivent naturellement être envisagés avec la Région, voire la SNCF.

Madame COTTENYE note avec intérêt que le Département souhaite une conférence des transports avec LMCU sur le désengorgement de la métropole. Elle pense que l'impulsion donnée par Monsieur le Préfet doit être privilégiée car elle sera de nature à mettre tous les acteurs autour de la table.

Madame COTTENYE considère que l'actualisation du Plan routier ne doit pas faire rétrograder des projets inscrits et attendus depuis longtemps et prend l'exemple du CD 700 ainsi que du contournement de Landrecies. Elle souhaite que le Plan soit complété d'un échéancier prévisionnel.

Madame COTTENYE indique que le Groupe Union Pour le Nord votera favorablement ce rapport, mais sera attentif à ce que, d'une part, le programme de voirie ne soit pas réduit dans son volume et sa portée et, d'autre part, les délais de réalisation puissent être plus précis et respectés.

Monsieur Rémi PAUVROS pense que la mobilité est un des éléments majeurs de la liberté.

Monsieur PAUVROS confirme que beaucoup de demandes ont été enregistrées concernant l'aménagement d'accès piétonniers protégés en direction des établissements scolaires et précise que ce travail doit être fait en relation avec les élus locaux.

Monsieur PAUVROS signale que le Département a mis en œuvre, dans les nouvelles DSP, une offre de transport le dimanche, en particulier sur le plan touristique.

Monsieur PAUVROS soulève la question de la gratuité des transports.

Monsieur PAUVROS revient sur le problème des passages à niveau.

Monsieur PAUVROS pense qu'il a répondu, avec le Plan routier, à la totalité des demandes réalisables des Conseillers Généraux. Il évoque les dossiers relatifs au contournement de Landrecies et à la RD 700.

Monsieur PAUVROS attire l'attention des Conseillers Généraux sur les voies vertes.

Monsieur PAUVROS conclut en soulignant avec force l'efficacité, l'intelligence, la compétence, le dévouement, la disponibilité des services du Conseil Général.

Monsieur le Président fait remarquer que le regroupement des délégations Infrastructures et Transports a un sens politique.

Monsieur le Président cite plusieurs projets de contournements qui étaient tous portés par la collectivité nationale et signale que cela représente près de 3 années d'investissement du Département en matière d'infrastructures.

Monsieur le Président revient sur la question de la gratuité des transports.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DVD-PGP/2012/384

OBJET :

MOBILITE

**PRESENTATION DES CONCLUSIONS DES COMMISSIONS
D'ARRONDISSEMENT SUR LA MOBILITE ET APPROBATION
DE L'ACTUALISATION 2012 DU PLAN ROUTIER
DEPARTEMENTAL 2011-2015**

Le présent rapport a pour objet de présenter au Conseil Général les conclusions des commissions d'arrondissement sur la mobilité et de faire approuver l'actualisation 2012 du Plan Routier Départemental (PRD) 2011-2015.

I/ Les enseignements principaux de la consultation des élus

Aux cours des mois de janvier et février 2012 se sont tenues, sous la présidence de M. Rémi PAUVROS, Premier Vice-Président en charge des Transports et des Infrastructures, 8 commissions d'arrondissement pour Avesnes-sur-Helpe, Douai, Cambrai, Lille Sud, Lille Nord, Dunkerque Flandre intérieure, Dunkerque Flandre maritime, et Valenciennes.

Avec un taux de présence avoisinant les 65 %, les Maires, les Conseillers Généraux, les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, les Autorités Organisatrices de Transports Urbains, le Président de la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs-Nord y ont participé activement.

Au cours de ces réunions ont été présentées les grandes orientations envisagées par le Département en matière de déplacement et de mobilité, ainsi que les propositions

d'actualisation du plan routier. Les principaux enseignements de ces réunions, particulièrement denses et passionnants, ont été les suivants :

- a) a été confirmée **la nécessité de disposer d'une vision, à la fois globale et par territoire, de l'offre de mobilité au niveau du Département**, dans la perspective de la mise en place d'un véritable service de déplacement rassemblant les différents modes et organisant leur cohabitation et leur interconnexion. C'est à la réalisation de cet objectif que s'attachera le lancement **d'une grande étude de schéma de mobilité** (cf III), dans l'esprit d'un rééquilibrage de la part consacrée aux transports collectifs (aujourd'hui moins de 10 % des déplacements) pour aller à terme vers un objectif de 20 % ;
- b) a été également très largement approuvée **l'idée d'expérimenter des propositions nouvelles pour répondre aux attentes très fortes des populations pour plus de liberté et de facilité dans leur transport**, à un moment où l'accès à l'emploi et à la ville peut s'avérer particulièrement décisif pour nombre de citoyens en difficulté économique. Une approche particulièrement fine et la mobilisation de partenariats novateurs (autorités organisatrices mais aussi communes et intercommunalités, associations, acteurs locaux) sont à cet égard nécessaires pour porter un nouveau regard, identifier les besoins mal pris en compte et proposer des solutions inédites. **L'appel à projets sur la mobilité** (objet du IV) vise à cet objectif et contribuera à la stratégie du schéma de déplacement ;
- c) **ont émergé dans cette prospective, de nouvelles problématiques particulièrement fortes et nouvelles avec des intensités plus ou moins marquées selon les territoires** : affirmation du rôle potentiel déterminant du covoiturage, extension du concept de pôle d'échanges, développement du transport à la demande, politiques beaucoup plus volontaristes en matière cyclable, amplifiant les véloroutes voies vertes, recherche d'une accessibilité aux établissements scolaires privilégiant, s'agissant des déplacements courts, des itinéraires sécurisés pour les piétons et les cyclistes, recherche de réponses globales et différenciées à des besoins de mobilité, non exclusivement routière, complémentarité des réseaux de transport urbain et interurbain avec le réseau ferré, expérimentation de lignes express sur des itinéraires interurbains.
- d) **le renforcement de la communication** autour des projets routiers mais aussi de l'offre de transport est apparue nécessaire. Afin d'y répondre, il est notamment proposé de mettre en place pour 2013 un site internet dédié à la mobilité (offre et information sur les transports, information sur les projets routiers, inforoute) ;
- e) la concertation avec **les autorités Belges** pour les projets frontaliers doit être développée. Des réunions de travail sont prévues à court terme ;

f) la mise en place de **mesures spécifiques pour les motards** notamment sur les thématiques de sécurité sur les routes départementales est proposée. Le Plan Routier développera des actions spécifiques sur ce sujet et un partenariat avec la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC) sera engagé comme cela est fait pour la politique cyclable et l'ADAV. Ces actions, basées sur un diagnostic partagé avec les représentants des motards (notamment sur la compréhension des origines de l'accidentologie des motards), viseront notamment la résorption de points noirs localisés et des réflexions sur les équipements de la route (glissières, obstacles latéraux,...) ;

g) **la question de la tarification des transports scolaires** a également fait l'objet d'échanges qui posent la question de la révision de la règle des 3 km, et qui montrent l'attachement au principe de gratuité. En même temps a émergé une idée forte de sécurisation d'itinéraires de courte distance, cyclables ou piétonniers, en direction des établissements scolaires, dans un objectif de santé publique et de développement durable et comme alternative partielle à l'offre des transports collectifs. Ces visions alternatives devront être intégrées à la grande étude de refonte du système de tarification qui est proposée dans le schéma de déplacement (cf III) : à la règle des 3 km pourrait se substituer une règle plus différenciée tenant compte d'offres alternatives et de contextes différents (urbain/rural notamment).

En outre, **l'avènement de la billettique**, déjà opérationnel sur le réseau départemental, permettra également de calibrer au plus juste le financement départemental de la gratuité en ne soutenant que les déplacements effectivement réalisés.

Le nouveau système qui émergera, plus ciblé, mieux adapté aux contextes et à la réalité des déplacements, devrait pouvoir ainsi adapter la règle des 3 km, préserver la gratuité dans le respect des dotations budgétaires aujourd'hui allouées ;

h) enfin, il apparaît absolument indispensable que le Département **s'implique encore plus fortement dans les travaux du SMIRT** (Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports) instance majeure d'échange et d'orientation de la politique transports au niveau régional, en étudiant notamment la mise à disposition de moyens humains s'agissant des questions de billettique et d'information multimodale ;

i) **s'agissant du plan routier**, une nouvelle classification mettant en avant le développement durable et la mobilité est proposée.

Les opérations nouvelles font une plus large place aux modes doux et au covoiturage ; le niveau d'actualisation a été en outre adapté à la nouvelle donne budgétaire et reste volontairement inférieur à l'objectif cible annuel (56,66 M€ pour 80M€)

Le programme opérationnel de grands projets est confirmé et la démarche route durable apparaît comme l'outil principal de leur mise en orbite opérationnelle, comme en témoignent notamment l'avancement des contournements de Borres

Pradelles, de Valenciennes et du Cateau ; tandis que les études de nouvelles opérations devront dans les solutions qu'elles proposeront, intégrer des exigences environnementales fortes et des contraintes budgétaires qui pèseront sans doute durablement. C'est la raison pour laquelle des aménagements sur place pourront être privilégiés dans certaines situations.

Pour toutes ces demandes émergentes, le présent rapport présente des outils nouveaux imaginés par le Département pour y répondre : schéma de mobilité (III), appel à projets (IV), plan cyclable (V) et vision renouvelée du plan routier (VI).

II/ Une synthèse brève de la déclinaison par territoire

Il est difficile de résumer les échanges particulièrement riches par arrondissement et la récapitulation des propositions d'actualisation du plan notamment (figurant en annexe), permet de disposer d'une vue analytique des différents projets. Il est possible de relever quelques thématiques dominantes qui ont pu se dégager par territoire, sans que ces propositions soient exhaustives.

Dans le Dunkerquois et les Flandres, 5 opérations de covoiturage ont été proposées, tandis que le barreau de Capelle permettant l'accès au centre de Dunkerque est proposé au programme opérationnel. La liaison Nieppe-Armentières entre quant à elle dans sa phase opérationnelle.

Dans le Cambrésis, la question de l'accessibilité à Valenciennes de l'Est Cambrésis a été posée avec force ; elle est du reste reprise dans le contrat de territoire.

Les réponses qui pourront être apportées devront être différenciées : étude d'une nouvelle liaison mais aussi amélioration de la circulation des transports interurbains par le renforcement de lignes express. Le plan routier, mais aussi l'appel à projets mobilité seront les outils pour engager des solutions opérationnelles mobilisant les forces vives locales dans le cadre du contrat de territoire.

Dans le Valenciennois, les deux projets majeurs sont la ligne 2 du Tram, auquel le Département participera à hauteur de plus de 10 M€ et le Contournement Nord de Valenciennes qui entrera prochainement dans la phase de l'enquête publique. Ces deux outils complémentaires, montrant tant l'intérêt de la convergence routes et transports en commun, permettront le désenclavement tant attendu du Nord Valenciennois et une meilleure desserte des grandes zones commerciales et d'activités de ce secteur.

Dans l'Avesnois, mérite d'être approfondie l'idée d'une grande liaison Est/Ouest permettant la connexion depuis Maubeuge vers la Belgique, Charleroi et le réseau autoroutier.

Pour ce projet transfrontalier, les crédits d'études seront sensiblement accrus, et une concertation forte avec les autorités wallonnes sera mise en place, ainsi que la

recherche de financements européens. Les études sur les quelques grands contournements routiers, demandés par les élus, seront poursuivies en prenant en compte la question de la mobilité dans son ensemble (y compris modes alternatifs et solutions douces) et la possibilité d'aménagements qualitatifs sur place, dans le respect des exigences environnementales croissantes et des contraintes budgétaires (application de la démarche route durable).

Dans le Douaisis, la problématique d'un plan cyclable a fortement été mise en avant ainsi qu'une accessibilité renforcée par les modes doux aux établissements scolaires. Le plan cyclable en fera du reste une de ses priorités. Enfin a été confirmé le lancement du projet de contournement d'Auby, inscrit au programme opérationnel.

Pour l'aménagement de la RD 500 dans le Douaisis, une solution se dessine (augmentation de capacité de 3 giratoires et mise à 2x2 voies au Nord). Afin de limiter la traversée de l'agglomération, la grande partie des convois exceptionnels pourrait emprunter la RD 500, à condition que l'Etat autorise leur accès sur l'autoroute A21.

Dans l'agglomération de Lille enfin, la nécessité d'une harmonisation des interventions du Département et de LMCU sur la thématique cyclable a été mise en avant ainsi que celle de la création de nouvelles liaisons douces. Le plan cyclable qui a déjà fait l'objet d'une concertation approfondie avec ce territoire prévoit cette complémentarité. Il en est de même de la problématique des pôles d'échanges (à la Bassée par exemple).

Une expérimentation de covoiturage sera également menée de concert avec LMCU. Enfin, le contournement de la Chapelle d'Armentières sera engagé et l'accompagnement du Département pour la desserte des zones d'activités du projet 1 000 hectares sera poursuivi.

Outre ces propositions, il s'agira, dans l'année, de créer les conditions nécessaires pour résoudre les problèmes de saturation de trafic à l'approche de la métropole. A cet effet, une conférence transports sera organisée en coordination avec LMCU.

III/ Un schéma de mobilité pour 2013 :

Par délibération en date du 19 septembre 2011, la Commission Permanente a autorisé le lancement d'une consultation en vue de passer un marché pour la réalisation d'un schéma mobilité.

Ce schéma s'appuiera sur les outils existants, à savoir le plan routier départemental 2011-2015, le plan cyclable et la politique des transports.

L'appel d'offres a été lancé fin 2011, afin d'être en mesure de proposer une approbation du schéma début 2013, selon le phasage suivant :

- une phase de diagnostic prospectif qui s'attachera à analyser les besoins en déplacements et les évolutions de la mobilité, et à les confronter à l'offre existante pour identifier les insuffisances du système

d'aujourd'hui et anticiper les besoins de demain,

- une phase de stratégie, pendant laquelle seront définies, sur la base des problématiques mises en lumière dans la phase précédente, les grandes ambitions portées par le Département en termes de mobilité,
- une phase d'élaboration de programme d'actions par partenaires qui déclinera de manière plus opérationnelle la stratégie définie,
- ce travail sera complété par le lancement d'une grande étude sur le système des tarifications.

IV/ Un appel à projets sur la mobilité pour avril 2012 :

Afin d'accompagner cette démarche d'élaboration, il est proposé en outre de lancer un appel à projets à titre expérimental sur le thème de la mobilité en avril 2012 ; cette consultation serait portée par le Département mais aussi par les autres institutionnels du transport sur le territoire, Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports (SMIRT) et autorités organisatrices, communes et intercommunalités et les représentants des professionnels et des usagers.

La sécurisation de cheminements piétonniers aux abords des établissements scolaires, la mise en place de transport à la demande sur des zones d'habitat diffus, l'amélioration des conditions d'échanges entre les différents modes de transport, l'information aux voyageurs sont autant de besoins exprimés par les Nordistes ou les élus locaux lors des réunions d'arrondissements.

De nombreux acteurs de la mobilité sur le territoire portent d'ores et déjà ces nouvelles approches. Le Département souhaite promouvoir, amplifier et mettre en valeur ces projets. Cet appel à projets visera en outre des thématiques aujourd'hui insuffisamment prises en compte et mobilisant les institutions et financements pertinents dans un large partenariat. Il recherchera des projets globaux permettant la mobilisation de tous les partenaires (collectivités locales, associations, entreprises, chercheurs...). Il s'agit de mettre en œuvre rapidement des projets expérimentaux afin de mettre en valeur les bonnes pratiques en termes de mobilité sur le territoire. Une vingtaine de projets innovants en matière de mobilité seront retenus en septembre 2012.

Cet appel à projets proposera ainsi des thématiques larges et visera de nouveaux services. Parmi les thématiques abordées, les suivantes pourraient être privilégiées :

- accès aux équipements et à la vie économique :
- déplacements liés à l'accès à l'emploi (zones d'activités, pôle emploi...),
- accès aux services publics : scolaires (collèges notamment), sociaux et de santé ; accès aux centres de vie,

- desserte des zones d'habitat diffus (notamment premier et dernier kilomètre) : problématique des « modes souples »,
- recherche d'un service global et intégré de transports : interconnexion des modes (y compris voitures), plateformes d'échanges, développement du covoiturage,
- renforcement de la part des modes doux dans l'utilisation de la route : sites propres et équipements particuliers, pistes cyclables, dans un objectif de réduction de CO²,
- utilisation des TIC pour améliorer l'information de la collectivité sur l'usager, mais aussi de l'usager sur l'existence et les possibilités des services,
- amélioration de la sécurité des Nordistes lors de leurs déplacements, quel que soit leur mode de déplacements (actions relatives aux motos, sensibilisation des élèves dans les transports en commun...),
- connaissance fine du service (coûts, demande potentielle, etc....) et meilleure identification du service par l'usager au niveau local.

Ces thématiques ont été croisées avec celles exprimées dans des appels à projets récents d'autres collectivités.

Le financement des projets se fera par la mobilisation de tous les financements de droit commun du Département : budget transport, politique d'intermodalité, budget routier et FDAN (si des aménagements sont nécessaires), budget insertion et social (par exemple embauche d'agents pour la mise en place de nouveaux services), aide à l'ingénierie de projets (notamment études de marchés et faisabilité).

Le jury regroupera les initiateurs de l'appel à projets. Les critères intégreront les dimensions sociale, environnementale, la création d'emplois (jeunes, personnes en insertion), la qualité des partenariats, le degré d'aboutissement du projet, la recherche d'une rationalisation et d'une maîtrise des coûts...

L'appel à projets, son règlement et les dossiers de candidatures seront mis en ligne sur le site internet du Département en avril 2012 avec un délai de réponse de 4 mois. Le jury sera organisé en septembre 2012. Les prix seront remis à la conférence mobilité de l'automne 2012 pour une mise en œuvre à partir de 2013.

En somme, l'ensemble des actions prévues permettront au Département de conforter son rôle d'acteur incontournable dans la politique de mobilité durable au service des Nordistes, par l'élaboration d'un plan d'action sur plusieurs années et par la mise en place dès 2012 d'actions innovantes et d'expérimentations permettant d'améliorer l'offre actuelle.

V/ Un Plan cyclable pour 2012 :

Le bilan 2010 de la politique cyclable fait état d'un linéaire aménagé de près de 600 km. Elle s'est depuis

trouvée renforcée tant par la mise en place de l'Agenda 21 du Département que par l'élaboration de la Démarche Route Durable depuis 2006, qui vise à mieux prendre en compte l'ensemble des modes de déplacement.

Le Département a souhaité poursuivre cette politique volontariste en la basant sur l'analyse des besoins réels et en privilégiant une logique de réseau, en relation étroite avec la Région, les communes, les intercommunalités, les associations et les clubs sportifs afin de garantir la cohérence des aménagements.

Les opérations routières du plan ou du programme d'amélioration resteront bien entendu, lorsque c'est possible et pertinent, autant d'opportunités d'accroître le réseau en cohérence avec le plan cyclable.

Afin d'être en mesure d'approuver pour fin 2012 un Plan cyclable, qui constituera un des volets du schéma de mobilité, une étude a été initiée fin 2011 ayant pour objectifs :

- l'amélioration et la sécurisation de la desserte cycliste de certains centres d'intérêts départementaux, en privilégiant les établissements scolaires,
- la mise en œuvre d'une continuité d'itinéraires, en lien avec les véloroutes voies vertes,
- l'identification et le traitement des points sensibles sur les itinéraires les plus circulés.

Après un travail de concertation avec les acteurs des territoires (notamment communautés urbaines et agglomérations) et l'association Droit Au Vélo (ADAV), la première étape de cette étude est terminée. Elle consistait en un inventaire diagnostic de la situation, afin d'élaborer une cartographie par arrondissement des schémas d'intentions d'aménagements cyclables.

Ces schémas d'intentions, qui figurent en annexe, serviront de base à la deuxième étape, à savoir la définition des actions à mettre en œuvre (toujours en concertation avec les acteurs des territoires et l'ADAV). Ce programme, qui constituera le Plan Cyclable, sera présenté fin 2012, pour approbation, à l'assemblée délibérante.

VI/ Une actualisation maîtrisée du Plan Routier Départemental qui a permis d'ajuster les projets aux attentes des territoires et de permettre d'arbitrer certains grands projets :

Une actualisation 2012 qui tient compte d'un contexte économique difficile :

L'actualisation du Plan Routier Départemental 2011-2015 conserve sa logique de plan glissant avec une visibilité à cinq ans des opérations que le Département envisage de réaliser, en tenant compte bien évidemment du contexte économique ;

Le volume des opérations nouvelles du Plan s'élève dans cette perspective à 56,66 M€, montant largement inférieur à l'objectif cible de la délibération

du 28 juin 2010 (80 M€).

En complément des modifications apportées au programme opérationnel, un montant de 6,6 M€ sera apporté à l'engagement d'opérations au programme d'études.

Les Autorisations de Programmes et les Crédits de paiement nécessaires pour l'ensemble de ces opérations seront mis en place lors des procédures budgétaires habituelles; ils resteront contenus dans le cadre des objectifs généraux d'équilibre budgétaire auxquels la collectivité est astreinte.

Une actualisation qui répond aux attentes des territoires :

Les commissions d'arrondissement ont permis de présenter une nouvelle classification des opérations du Plan Routier Départemental en harmonie avec les objectifs de mobilité et de développement durable, en trois catégories : l'aménagement durable du territoire, la sécurité du réseau et le développement de la mobilité (cf. annexe).

Elles ont également permis d'aborder les opérations spécifiques traitant de la sécurisation des passages à niveau ou encore des ouvrages d'art.

Certains grands projets de contournement demandent également à être approfondis et considérés au regard des contraintes budgétaires, mais aussi des exigences environnementales croissantes, particulièrement des services de l'Etat, malgré l'optimisation apportée par la démarche route durable ; c'est à la lumière de ces nouvelles exigences que devront être poursuivies les études de ces opérations, n'excluant pas la recherche d'aménagements sur place.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Transports, Infrastructures », est invité à statuer et le cas échéant à :

- autoriser Monsieur le Président à lancer un appel à projets « mobilité »,
- approuver les six schémas d'intentions par arrondissement du plan cyclable, joints en annexe, validant la 1^{ère} étape du diagnostic et permettant d'initier la deuxième étape, à savoir la définition des actions à mettre en œuvre en concertation avec les acteurs des territoires et l'ADAV,
- approuver l'ensemble des propositions d'inscriptions au Plan Routier Départemental 2011-2015 reprises dans les tableaux joints en annexe,
- approuver la nouvelle classification du Plan Routier Départemental 2011-2015, jointe en annexe, selon les thématiques suivantes : l'aménagement durable du territoire, la sécurité du réseau et le développement de la mobilité,
- autoriser Monsieur le Président à demander à Monsieur le Préfet l'ouverture des enquêtes relatives à la perte de statut de voies express,

- autoriser Monsieur le Président à engager les acquisitions foncières sur la base de l'avis de France Domaine 59, nécessaires à l'ensemble des opérations inscrites au Plan Routier Départemental 2011-2015,
- autoriser Monsieur le Président à demander à Monsieur le Préfet l'ouverture des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique, des enquêtes préalables à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, et des enquêtes parcellaires nécessaires à l'ensemble des opérations inscrites au Plan Routier Départemental 2011-2015,
- autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure d'enquête publique préalable à la déclaration de projet conformément aux articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants du code de l'Environnement nécessaires à l'ensemble des opérations inscrites au Plan Routier Départemental 2011-2015,
- autoriser Monsieur le Président à engager les procédures d'autorisation ou de déclaration conformément aux articles L 214-1 et suivants et R 214-1 et suivants du Code de l'Environnement nécessaires à l'ensemble des opérations inscrites au Plan Routier Départemental 2011-2015,
- autoriser Monsieur le Président à engager, les procédures de passation des prestations de service, d'études et de maîtrise d'œuvre, prestations de géomètres conformes au Code des Marchés Publics, par appels d'offres ouverts ou par procédures adaptées spécifiques à un projet ou à lots pour l'ensemble des opérations inscrites au Plan Routier Départemental 2011-2015, et à signer les marchés
- autoriser Monsieur le Président, en cas d'appel d'offres infructueux, à relancer des appels d'offres ouverts ou des procédures négociées (articles 35-I-1° et 35-II-3° du code des Marchés Publics) et à signer les marchés correspondants,
- autoriser Monsieur le Président à conclure avec les collectivités concernées des conventions de remise en gestion des réseaux d'éclairage public mis en place sur le réseau routier départemental et de remise en gestion et d'entretien des aménagements paysagers, des zones neutralisées colorées en axe de chaussée et des îlots bordurés plantés ou colorés en traversée d'agglomération réalisés sur le réseau routier départemental,
- autoriser Monsieur le Président à signer les contrats, conventions et tous les actes correspondants,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental sur les articles 906, 916, 917, 919 et 92412 et d'encaisser les recettes sur les articles 906 et 92412 – Programme P1090, APD1 et APD2.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Transports, Infrastructures », est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 2.1

DT/2012/297

OBJET :

ADAPTATION DU PERIMETRE DE PRISE EN CHARGE DES COLLEGES DENIS SAURAT A TRELON ET SAINTE-MARIE A CASSEL ET CREATION DU PERIMETRE DE PRISE EN CHARGE DE L'ANNEXE DU COLLEGE SAINTE-CLAIRE A LILLE

En vertu de la loi du 22 juillet 1983 modifiée le 5 janvier 2006, le Département a la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires, services réguliers publics au sens de l'article 29 de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs.

La même prérogative est exercée, à l'intérieur des périmètres de transports urbains, par les autorités compétentes pour l'organisation des transports urbains.

Le Département participe toutefois, à titre volontaire et sous certaines conditions, au financement des frais de transport des élèves nordistes ayants-droit des enseignements primaire et secondaire.

Les règles et modalités d'attribution d'une carte départementale de transport résultent, à cet effet, de plusieurs délibérations successives du Conseil Général.

De manière générale, sont pris en charge les frais de transport scolaire des élèves domiciliés dans le département du Nord fréquentant leur établissement de rattachement et demeurant à l'extérieur du périmètre de proximité défini pour chacun d'eux.

Un périmètre de prise en charge des frais de transport scolaire, en considération de notions de sécurité des cheminements piétonniers existants et de distance à parcourir par le trajet le plus court praticable à pied, a été défini autour de chaque collège et de chaque lycée.

Chacun de ces périmètres est repris sur un plan sur lequel figurent en vert les voies de domiciliation des élèves ouvrant droit à une prise en charge des frais de transport. A l'inverse, sont représentées en rouge celles qui ne permettent pas la délivrance d'une carte départementale de transport.

I – Adaptation du périmètre de prise en charge du Collège Denis Saurat à Trélon et du Collège Sainte-Marie à Cassel.

Le périmètre de prise en charge du Collège Denis Saurat

à Trélon nécessite des adaptations pour tenir compte de la situation des élèves domiciliés Rue du Gros Tilleul à Ohain.

Les élèves concernés n'ont pas droit à une carte départementale de transport dans la mesure où la distance à parcourir est inférieure à trois kilomètres. Ils ne peuvent toutefois pas se rendre à leur établissement scolaire dans des conditions normales de sécurité par leurs propres moyens, que ce soit à pied ou à vélo car la voirie à emprunter est dépourvue de trottoirs et d'éclairage public.

Cette même situation se présente pour les élèves du Collège Sainte-Marie à Cassel dans la mesure où les voies pour se rendre à cet établissement depuis les communes d'Oxelaère et de Bavinchove ne sont pas adaptées aux déplacements piétonniers.

Aussi est-il proposé de modifier le périmètre de prise en charge de ces deux établissements en intégrant respectivement la Rue du Gros Tilleul à Ohain et les communes d'Oxelaère et de Bavinchove à la zone ouvrant droit à la gratuité des transports scolaires des Collèges Denis Saurat à Trélon et Sainte-Marie à Cassel.

II – Création du périmètre de prise en charge de l'annexe du Collège Sainte-Claire à Lille.

Les élèves des classes de troisième du Collège Sainte-Claire, situé Rue des Augustins à Lille, sont scolarisés à l'annexe de l'établissement sise 76 Rue de l'Hôpital Militaire de cette même commune.

Compte tenu de cette situation et dans un souci de traitement égalitaire des collégiens, il convient de définir un périmètre de prise en charge pour cette annexe. Les droits au transport de ces élèves sont en effet actuellement étudiés sur la base du périmètre de prise en charge du site principal du Collège Sainte-Claire alors que l'annexe où sont dispensés les cours en est distante de près de 900 mètres.

Cette annexe étant située en milieu urbain où toutes les conditions de sécurité sont réunies, la distance requise pour bénéficier d'un titre de transport gratuit est fixée à trois kilomètres.

L'ensemble des plans correspondant aux périmètres de ces établissements est repris en annexe.

Il est proposé au Conseil Général après avis de la Commission « Transports, Infrastructures » :

- d'adapter le périmètre de prise en charge des Collèges Denis Saurat à Trélon et Sainte-Marie à Cassel ;
- de créer le périmètre de prise en charge de l'annexe du Collège Sainte-Claire à Lille ;
- d'approuver les plans joints au rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes à la fonction 938, sous fonction 821, nature comptable 6245 du budget départemental au titre du réseau de transport Arc en Ciel ;

- d'imputer les dépenses correspondantes à la fonction 938, sous fonction 81, nature comptable 6245 du budget départemental au titre des transports scolaires hors réseau Arc en Ciel ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Général à signer l'ensemble des actes et documents correspondants.

N° 2.2

DT/2012/333

OBJET :

**CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE
TRANSPORT PUBLIC ROUTIER REGULIER NON URBAIN DE
VOYAGEURS POUR LE DEPARTEMENT DU NORD
PERIMETRE N° 1, 2 ET 4
MODIFICATION DES PLANS DE PRODUCTION ET
GRAPHICAGES (ANNEXE 2) SUITE A LA MISE EN OEUVRE
DU PLAN PREVISIONNEL DE MODIFICATION DES SERVICES**

L'annexe n°2 des conventions de Délégation de service public relatives au réseau Arc en Ciel intitulée « Plans de production et graphicages », présente, pour chaque périmètre, la consistance des services exploités par chaque délégataire, à savoir notamment l'itinéraire des lignes du périmètre concerné, les arrêts desservis, les horaires de desserte, les jours de fonctionnement des services et l'affectation des véhicules.

L'article 24 intitulé « Plan prévisionnel de modification des services », desdites conventions, prévoit que les délégataires présentent de manière annuelle des propositions de modification des services pour la période allant du 1^{er} septembre de l'année n au 31 août de l'année n+1.

En application de ces dispositions, des services ont été modifiés au 1^{er} septembre 2011 sur les périmètres n°1, 2 et 4 afin de répondre au mieux aux besoins des usagers commerciaux et scolaires. Les services réalisés aujourd'hui ne sont donc plus exactement ceux décrits à l'annexe n°2 des conventions.

Il convient donc de mettre à jour l'annexe 2 « Plans de productions et graphicages » des conventions concernées en y intégrant les éléments prenant en compte les modifications intervenues.

Les plans de production et graphicages des services exploités sur les périmètres de transport n°1, 2 et 4 modifiés sont repris en annexe n°1 des avenants joints au présent rapport.

Ces modifications ont un impact financier qui ne pourra être apprécié de manière certaine qu'au terme de l'année complète d'exploitation, soit après le 31 août 2012, afin de tenir compte des autres modifications de service qui pourraient intervenir en cours d'année.

Si cet impact fait ressortir pour le Délégataire, pour l'ensemble de l'année (du 1^{er} septembre 2011

au 31 août 2012), un déficit ou un résultat supérieur à 1%, il donne lieu à une négociation entre les parties qui aboutira à l'établissement d'un nouveau Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) qui se substituera au précédent par la voie d'un nouvel avenant soumis à l'avis de la Commission de Délégation de Service Public et au vote de l'Assemblée délibérante.

L'ampleur de l'impact de ces modifications de services sera appréciée après le 31 août 2012 pour chacun des périmètres et donnera lieu, le cas échéant, à la passation d'un nouvel avenant.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Transports et Infrastructures et de la Commission de Délégation de Service Public :

- d'autoriser la passation d'un avenant aux conventions de délégation de service public de transport public routier régulier non urbain de voyageurs pour le Département du Nord sur les périmètres n°1 (avenant n°10), 2 (avenant n°10) et 4 (avenant n°10) de façon à modifier les annexes n°2 « Plans de production et graphicages » à chacune des conventions relatives respectivement à l'exploitation des services sur le périmètre n°1, le périmètre n°2 et le périmètre n°4 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants et l'ensemble des actes et documents y afférents.

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité.

**NOUVELLES INTERVENTIONS ECONOMIQUES
DEPARTEMENTALES
DELEGATION DE LA 3^{EME} VICE-PRESIDENCE –
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE, DEVELOPPEMENT RURAL**

Monsieur le Président rappelle que la précédente délibération cadre en la matière date de 1999. Il note que les dispositifs existants ont, depuis, naturellement évolué et salue le travail porté par les différents Vice-Présidents en charge du développement économique.

Monsieur le Président indique que la situation de la France a changé. Il fait observer que les résultats sont mauvais, alarmants au plan national et considère que la crise n'explique pas tout.

Monsieur le Président signale que le Département du Nord a fait le choix d'amplifier sa politique de soutien à l'activité économique au service d'une ambition claire : des emplois pérennes, qualifiés, non délocalisables pour les Nordistes. Il souhaite, avec le concours des partenaires, que les atouts du Nord soient mis en avant.

Madame Martine FILLEUL rappelle que le Département est un acteur économique important.

Madame FILLEUL souligne qu'il a semblé utile, voire indispensable, de revisiter la politique économique du Département.

Madame FILLEUL note que le Département souhaite continuer, malgré les difficultés, à stimuler et renforcer l'économie nordiste et ajoute, par ailleurs, qu'il a la légitimité pour agir en matière de développement économique.

Madame FILLEUL fait observer que deux soucis ont animés le rapport proposé : celui de la concertation, du dialogue et celui de la lisibilité, de l'identification du Département.

Madame FILLEUL souligne le souhait de mettre l'économie au service des territoires et précise que l'objectif est d'essayer de corriger les inégalités entre les départements et d'avoir une répartition équitable des offres d'emplois, des installations d'entreprises dans tous les secteurs du département.

Madame FILLEUL attire l'attention des Conseillers Généraux sur le soutien aux pôles d'excellence et de compétitivité.

Madame FILLEUL évoque la question du très haut débit qui est une préoccupation majeure des territoires ruraux.

Madame FILLEUL met également en exergue le souhait de mettre l'économie au service des publics prioritaires du Département. Elle fait observer la volonté d'accroître le recours à la clause d'insertion ainsi que le soutien à l'économie sociale et solidaire et à l'insertion par l'économie.

Madame FILLEUL note que le Département a le souci de sensibiliser les collégiens à la création d'entreprises et travaillera, par ailleurs, sur la question de l'entrepreneuriat au féminin.

Monsieur Roméo RAGAZZO revient sur le débat qui a eu lieu en Commission « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat » et précise que le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Mehdi MASSROUR fait remarquer que la mise à jour des orientations économiques du Département était nécessaire.

Monsieur MASSROUR souligne la gravité de la situation économique et précise que cette crise révèle les failles créées par la dérégulation, l'absence d'une gouvernance éclairée des échanges mondiaux, la toute-puissance de la logique financière.

Monsieur MASSROUR considère qu'un nouveau mode d'organisation, respectueux de l'homme, doit guider la France et l'Europe. Il indique que les élus socialistes ont la volonté d'agir pour une société harmonieuse, plus juste et solidaire.

Monsieur MASSROUR met en exergue les propositions du

rapport relatives à la promotion et à la diffusion des valeurs de l'économie sociale et solidaire, au développement de la clause d'insertion dans les marchés publics ainsi qu'à l'encouragement de l'insertion par l'activité économique.

Monsieur MASSROUR indique que le Groupe Socialiste et Apparentés se réjouit des orientations proposées.

Monsieur Alain BRUNEEL fait observer que le climat économique, social, environnemental, s'est complètement dégradé. Il attire l'attention sur la situation de l'emploi et de la jeunesse.

Monsieur BRUNEEL met en exergue la crise du système capitaliste qui est incapable de répondre aux besoins et aspirations des citoyens.

Monsieur BRUNEEL fait remarquer que la France n'a visiblement aucune stratégie industrielle depuis de nombreuses années.

Monsieur BRUNEEL souligne que la politique économique départementale, qui est volontariste, reste importante car elle s'inscrit dans une situation économique, sociale, environnementale, désastreuse et encourage également la construction d'un territoire plus responsable en apportant son soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire.

Monsieur BRUNEEL indique que le Groupe Communiste – Front de Gauche soutient la politique économique du Département, mais réaffirme cependant son attachement au contrôle de l'utilisation des fonds publics ainsi que son opposition à toute aide financière en direction des grands groupes capitalistes. Il souhaite que ces deux remarques soient prises en compte, notamment au travers du comité annuel de suivi.

Monsieur BRUNEEL ajoute que l'ensemble des arguments et propositions du Groupe Communiste – Front de Gauche est repris dans la motion déposée sur la situation industrielle du département.

Monsieur André FIGOUREUX souligne l'importance du développement économique dans les territoires ruraux et précise qu'il est sensible au fait que l'Exécutif Départemental veille à concrétiser les projets de ces territoires.

Monsieur FIGOUREUX prend l'exemple de la Communauté de Communes de Bergues qui a le projet de réaliser un parking de covoiturage, de créer un atelier relais comprenant une ruche d'entreprises et un centre de télétravail. Il indique que l'aide départementale est essentielle dans ce cadre.

Monsieur FIGOUREUX signale qu'il souscrit aux propositions de positionner les ruches d'entreprises comme un acteur local incontournable et note, par ailleurs, avec intérêt la volonté du Département d'aider au développement d'activités autour de celles-ci. Il s'interroge toutefois sur l'opportunité de s'en tenir au cadre exclusif des ruches départementales.

Monsieur FIGOUREUX pense que la notion d'entreprises innovantes, qui peuvent bénéficier d'une aide pour leur création, doit être modulée selon la diversité des territoires.

Monsieur FIGOUREUX remarque, à travers ce rapport, une volonté appréciable d'un meilleur maillage territorial. Il précise néanmoins que le Groupe Union Pour le Nord insiste fortement sur la nécessité de faire encore davantage pour les territoires ruraux.

Monsieur Jean-René LECERF se félicite de voir le Département du Nord réaffirmer son désir d'être un territoire attractif, performant, et de développer une compétence économique volontariste. Il estime que le Département a un rôle important à jouer en matière économique, sous réserve d'un certain nombre de conditions.

Monsieur LECERF pense que cette politique doit être mise en œuvre en faveur de l'emploi des publics fragiles et note avec satisfaction que cette préoccupation du Groupe Union Pour le Nord rejoint celle de la Majorité Départementale.

Monsieur LECERF fait remarquer que l'action départementale devra s'intégrer dans un cadre partenarial. Il souhaite que l'instance d'évaluation, qui sera mise en place, s'élargisse aux forces vives de l'économie locale.

Monsieur LECERF souligne avec intérêt que le rapport proposé pointe les atouts du Nord et liste ses retards.

Monsieur LECERF s'interroge à propos de la logistique hôtelière qui pourrait irriguer les Musées départementaux. Il revient, par ailleurs, sur le problème de la fracture numérique et pense que les collèges pourraient être utilisés, au-delà des heures d'enseignement, par un public en difficulté.

Monsieur LECERF indique que de formidables opportunités de développement économique sont parfois menacées par l'inadaptation des structures administratives et territoriales. Il précise ainsi que les enjeux de la base aérienne 103 et de la plate-forme multimodale de Marquion sur le canal Seine Nord exigent une gouvernance structurée.

Monsieur LECERF pense qu'un chapitre de la politique économique du Département pourrait être consacré à la dynamisation du travail carcéral.

Monsieur LECERF conclut en signalant que le Groupe Union Pour le Nord votera favorablement ce rapport.

Monsieur le Président salue une importante délégation étrangère qui est présente dans une des loges de l'hémicycle dans le cadre notamment d'un échange sur les pratiques en matière d'Enfance et de Jeunesse.

Madame Martine FILLEUL met en exergue le Plan régional de développement de l'économie sociale et solidaire qui est en train de se bâtir.

Madame FILLEUL indique qu'elle partage les interrogations de Monsieur Alain BRUNEEL sur la situation industrielle.

Madame FILLEUL souligne la participation du Département à un Plan particulier, mis en place par la Région, relatif aux contacts entre les entreprises et les jeunes.

Madame FILLEUL revient sur l'intervention de Monsieur André FIGOUREUX concernant la question des ruches d'entreprises.

Madame FILLEUL exprime son intérêt s'agissant de la proposition de Monsieur Jean-René LECERF relative à l'élargissement du comité de suivi.

Madame FILLEUL signale qu'elle partage les constats de Monsieur LECERF en matière de tourisme et de fracture numérique. Elle évoque le projet qui existe autour du Musée Matisse.

Madame FILLEUL fait observer qu'une adaptation est nécessaire au niveau des ruches d'entreprises et précise que plusieurs propositions seront faites prochainement.

Madame FILLEUL souligne enfin l'intérêt de la proposition de Monsieur LECERF en ce qui concerne la population carcérale.

Monsieur le Président pense que le Département doit avoir des relations privilégiées avec le Comité Economique et Social Régional.

Monsieur le Président fait observer que l'action du Département doit être complémentaire de celle des Collectivités Locales. Il évoque l'exemple du Schéma Haut Débit.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur la question de la base aérienne 103.

Monsieur le Président estime que l'économie doit être au service de l'intérêt général et non pas de la finance.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DPAE/2012/325

OBJET :

**NOUVELLES INTERVENTIONS ECONOMIQUES
DEPARTEMENTALES**

**DELEGATION DE LA 3^{EME} VICE-PRESIDENCE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DEVELOPPEMENT RURAL

PREAMBULE

Dans un contexte économique et financier en tension et un paysage connaissant des mutations successives, le Nord réaffirme son désir d'être un territoire attractif et performant.

Le Département est fort de ses compétences confiées

par la loi, et en particulier de son rôle de chef de file de l'action sociale, elle-même créatrice de richesse et d'emplois. Toutefois il entend ne pas se contenter du champ de la solidarité et s'est doté de politiques volontaires afin d'intervenir en matière économique, de même que l'Etat et la Région, pour stimuler et renforcer le développement du territoire, avec l'aide des acteurs économiques et sociaux nordistes.

L'intervention départementale en matière économique date du milieu des années 80, marquant le volontarisme de la collectivité dans ce domaine dès les premiers temps de la décentralisation. Elle a pris diverses formes, permettant au Département d'agir sur plusieurs domaines, comme la création d'entreprises, l'appui à certaines filières, l'économie sociale et solidaire...

La dernière formalisation globale des interventions départementales au sein d'une délibération cadre date de 1999. Toutefois des dispositifs ont évolué, d'autres se sont créés ou développés depuis cette date.

Il est donc temps de reconsidérer cet ensemble d'outils, de l'adapter aux besoins des Nordistes, aux enjeux de demain, et via cette mise à jour, de lui redonner une lisibilité utile et efficace, pour tous les partenaires du Département.

L'action économique départementale s'appuie **sur des valeurs de solidarité** et de recherche **d'une économie plus juste et responsable**, associant des principes de production et d'échanges à des principes de coopération entre les individus, les groupes et les organisations. L'accès des emplois ainsi que leur qualité, de même que l'intégration du développement durable constituent un enjeu majeur contribuant fortement à la cohésion sociale et à l'attractivité du territoire. On ne s'étonnera pas que le Département impulse une politique dynamique en faveur de l'emploi des publics les plus fragiles, de la création et de la redistribution des richesses au profit de tous et du développement responsable des entreprises nordistes. En outre, l'équité entre les territoires et la correction des déséquilibres guident l'action départementale.

En réaction à une crise économique et financière, le Département entend porter fermement les valeurs de coopération et promouvoir une économie plurielle et solidaire, garante d'emplois de qualité et non délocalisables.

Le Nord dispose d'atouts : la jeunesse de sa population, une situation géographique favorable, un poids économique important, une ouverture à l'international, des secteurs d'activités affirmés comme l'agriculture ou l'industrie, le dynamisme du tertiaire, des filières innovantes et la vitalité du tissu associatif. Il dispose aussi d'un niveau attractif d'infrastructures collectives, en transport, culture, éducation et zones d'activités.

Par ailleurs, le Département est un **acteur important de la création d'emplois, de manière directe** : grâce aux nombreux investissements dont il a la maîtrise d'ouvrage et au travers desquels il agit en faveur de l'emploi des personnes en difficulté (mise en œuvre de la clause d'insertion notamment) mais aussi par sa fonction d'employeur lui permettant d'assurer, auprès de la

population, des missions de service public.

Par ailleurs, les aides à l'investissement accordées aux partenaires ou aux structures associées du Département sont injectées dans l'économie locale pour la réalisation de projets. Par exemple, Partenord Habitat investit massivement dans la construction ou la réhabilitation de logements et contribue ainsi au développement local.

Le Département est également initiateur de projets offrant des débouchés économiques nouveaux. Par exemple, il a développé le projet « assiette durable » dans la restauration collective en collège et le concept de « route durable » favorisant les métiers verts. Il a mis en place des outils au service du développement économique (Ruches, fonds de garantie Nord Actif...). Enfin, sa mission d'aménageur et sa compétence en matière d'infrastructures et de transport contribuent au rayonnement et à la desserte des territoires et permettent d'accroître leur attractivité, notamment pour l'implantation d'activités nouvelles.

C'est sur ces bases que le Département entend construire son action économique, et la faire valoir dans les instances de développement organisées au niveau régional. Ainsi, depuis 2005, le Département se retrouve au sein de l'ensemble des acteurs institutionnels du développement économique régional dans le cadre du SRDE (Schéma Régional de Développement Economique). Le SRDE énonce les objectifs et les enjeux majeurs pour faire du territoire une grande région de développement, dont les acteurs publics sont coordonnés.

Le Département a engagé des partenariats plus denses avec la Région Nord-Pas de Calais, le Département du Pas-de-Calais, l'Etat et la Caisse des Dépôts.

La présente délibération-cadre expose donc le point de vue du Nord, la nature de ses valeurs, la refonte de ses orientations politiques, ainsi que les modalités de son action.

CONTEXTE

Guidées par les valeurs de solidarité, avec en perspective les préoccupations départementales en termes d'emploi des allocataires du RSA, d'accompagnement des publics prioritaires et d'équité des territoires, les interventions départementales sont établies selon les principes suivants :

- mobiliser les outils départementaux pour contribuer aux dynamiques des territoires,
- mettre la politique économique au service des publics prioritaires du Département.

Cinq domaines d'intervention sont particulièrement encouragés par le Département pour répondre à ces principes.

Les filières d'activités et l'innovation

Le Nord est doté de secteurs d'activités phares (1^{er} rang national pour le ferroviaire et la distribution, 2^{ème} rang pour l'automobile et le textile, 4^{ème} rang pour la biologie santé et l'agroalimentaire...) à dominante plutôt industrielle et qui lui ont permis de construire plusieurs pôles de compétitivité labellisés au niveau national. Cependant, malgré des

stratégies d'innovation dans ces filières, la mobilisation pour le développement de la recherche doit se poursuivre.

La création d'entreprises

Depuis 2004, le nombre de créations d'entreprises a augmenté de 60 %, permettant au taux de création d'entreprises nordistes de rattraper le niveau national. Néanmoins la densité entrepreneuriale (nombre de créations par habitant) reste inégale entre les territoires et à un niveau assez faible par rapport aux moyennes françaises. Les politiques publiques interviennent pour favoriser l'acte de création et accompagner les créateurs dans cette démarche.

L'artisanat et le commerce

L'artisanat, composé d'une mosaïque de plus de 400 métiers répartis dans quatre grandes activités : le bâtiment, les services, la fabrication et l'alimentation, recouvre une réalité économique complexe. Avec une densité de 376 emplois pour 10 000 habitants contre 525 au niveau national, le département affiche une des plus faibles densités artisanales.

Le département est également marqué par un déficit de commerces et services de proximité dans les secteurs urbains en difficulté (surtout alimentation) et ruraux. Le développement de l'artisanat et du commerce est un enjeu majeur, pour la densité économique mais aussi pour le service apporté aux habitants.

L'économie sociale et solidaire

Le poids de l'emploi associatif et de l'Economie Sociale et Solidaire place la région à l'un des premiers rangs français. L'économie sociale représente 9,6 % de l'ensemble des établissements employeurs dans le Nord et 10,7 % des emplois. La part d'emplois permanents atteint 69 % dans l'ESS et 62 % de ces emplois sont occupés par des femmes.

Face à ce secteur d'importance, les actions de structuration et de professionnalisation doivent être appuyées.

L'agriculture et l'agro-alimentaire.

L'agriculture représente 62 % de la superficie départementale (6 750 exploitations agricoles avec une superficie moyenne des exploitations de 53 ha). L'agriculture et le secteur agro-alimentaire occupent une place prépondérante dans l'économie avec plus de 25 000 emplois. Les enjeux majeurs du secteur sont le maintien d'une économie agricole durable, la diversification des exploitations, l'accompagnement des agriculteurs dans leur métier, le développement des circuits courts et la mise en place d'une aide sociale adaptée.

Le tourisme

Avec 21 900 emplois touristiques (37 000 au niveau régional), le Nord se caractérise par une activité touristique diversifiée, qui se déroule tout au long de l'année.

Les implications économiques de ce secteur d'activité montent en puissance et nécessitent un professionnalisme et un investissement qualitatif.

L'intervention départementale s'y exerce notamment en soutenant les professionnels du tourisme, en diffusant des savoir-faire, en contribuant à la viabilité des structures, en favorisant les retombées économiques locales et en développant un accueil plus solidaire, profitant à tous

(accessibilité aux plus démunis et aux personnes en situation de handicap).

UNE INTERVENTION ECONOMIQUE DEPARTEMENTALE LISIBLE ET ADAPTEE

Le Département contribue à rendre plus solidaire l'ensemble de l'économie et œuvre au développement de son territoire en mobilisant **les outils départementaux pour contribuer aux dynamiques locales et en mettant la politique économique au service des publics prioritaires du Département.**

Afin de mettre en œuvre son intervention économique, le Département s'appuie sur ses partenaires et souhaite instaurer **une instance de consultation**, favorisant un temps d'échange régulier avec eux, sous forme de comité de suivi, afin de partager les résultats de l'action menée et d'évoquer des perspectives d'évolution. Cette concertation pourra être élargie aux instances de dialogue social ou représentatives des citoyens (syndicats, associations de consommateurs...). Le **bilan des actions** sera dressé annuellement et permettra de mesurer les impacts en termes de création d'emplois ou d'activités des dispositifs mis en œuvre.

I. Mobiliser les outils départementaux pour contribuer aux dynamiques des territoires

Le Département est attentif à l'équilibre des territoires. Si la Métropole lilloise représente plus de la moitié de l'emploi public et de l'emploi salarié du Nord, son développement doit se poursuivre harmonieusement avec le reste du territoire.

Le dialogue avec les territoires est renforcé par la mise en place des contrats d'aménagement et de développement durables, dans lesquels les aspects économiques sont développés. Cette démarche permet de travailler à la cohérence des projets et d'avoir une vision équitable de leur développement. L'attractivité des territoires impose une exigence en termes d'infrastructures numériques ; aussi le Département participe à l'élaboration du Schéma Directeur Régional du Très Haut Débit. Il pourrait également intervenir dans le Réseau d'Initiative Publique qui sera déployé en conséquence.

La qualité de l'environnement économique offert aux entreprises doit être améliorée afin de proposer des conditions d'accueil et des possibilités d'hébergement pertinentes. Le Département entend jouer un rôle pour accompagner l'implantation d'entreprises dans les territoires les moins dotés en équipements collectifs (hôtels d'entreprises, bâtiments-relais). De même, son action doit inciter la structuration et l'innovation des filières économiques.

Dans l'optique de développer l'innovation et l'économie dans les territoires, le Département peut agir selon quatre axes qui constituent **un parcours cohérent, allant de la phase d'incubation des porteurs à l'hébergement et l'implantation sur le territoire des entreprises.**

I.1. Favoriser la création d'entreprises innovantes par le biais de l'incubation

Le Nord souffre d'un déficit d'entreprises innovantes à mettre en lien avec le faible niveau de la recherche en région. Or l'innovation et la valorisation de la recherche constituent des enjeux majeurs de développement. Dans ce contexte, le Département du Nord menait une politique de développement des liens entre le monde de la formation et de la recherche (universités et grandes écoles) et le monde des entreprises, ainsi qu'un appui à l'innovation et la création de nouvelles entreprises innovantes.

Il est proposé de **recentrer l'intervention départementale sur l'incubation de projets à potentiel d'innovation, créateurs d'emplois, en étant attentif à un maillage territorial pertinent, favorisant l'incubation sur l'ensemble du territoire.**

Par ailleurs, le Département sera présent dans les instances de concertation et d'animation de l'innovation.

I.2. Positionner les Ruches d'entreprises comme un acteur local incontournable

Le Département a maillé le territoire de 9 Ruches d'entreprises, accompagnant les entreprises en création. **Les Ruches sont positionnées sur l'accueil d'entreprises à potentiel de création d'emplois ou d'innovation.** Elles développent un savoir faire et un professionnalisme que le Département soutient et souhaite valoriser. Par leur accompagnement privilégié des jeunes entreprises, elles constituent un atout pour les territoires.

Il est proposé de **faire évoluer le statut du Réseau des Ruches** afin d'en renforcer la réactivité, de l'adapter aux évolutions du paysage économique et d'accroître la plus value que constitue la présence d'une Ruche pour les territoires.

Par ailleurs la stratégie actuelle des Ruches peut être complétée par une **réflexion autour de l'entrepreneuriat au féminin, de l'extension territoriale, mais aussi de l'ouverture au champ de l'Economie Sociale et Solidaire.** Enfin, l'ancrage local des Ruches leur permettra d'être au centre de la concertation avec les autres acteurs économiques notamment dans le cadre des contrats d'aménagement et de développement durables des territoires.

De même, le partenariat avec les acteurs de l'innovation et en particulier les incubateurs sera renforcé.

Cet enjeu est une priorité forte pour le Département.

I.3. Conforter les territoires dans le renforcement de leur capacité d'accueil des entreprises, grâce à l'hébergement d'entreprises

La politique en faveur de l'hébergement d'entreprises est pertinente pour contribuer aux projets de territoires et faciliter l'accueil des entreprises. Elle s'exerce dans les territoires les moins dotés, souffrant d'un déficit de l'initiative privée.

Ces interventions existent depuis 2007 et ont permis l'émergence d'une offre immobilière multi-occupants au sein des territoires.

Il est proposé de **réaffirmer son opportunité et son intérêt et de la mettre également au service du développement d'activités autour des Ruches** afin de constituer de véritables zones d'entreprises autour d'elles. La constitution d'offres collectives dans le domaine artisanal sera également encouragée (village d'artisans). Les maîtres d'ouvrage qui bénéficieront d'un financement départemental pourront en outre s'appuyer sur l'expertise d'acteurs locaux pour calibrer au mieux leur projet immobilier.

Ces interventions ont pour objectif de renforcer le potentiel d'innovation et le dynamisme économique des territoires et de créer un véritable parcours pour favoriser la création et l'implantation d'entreprises. Le Département est vigilant à une bonne répartition territoriale, aux conditions d'accessibilité et aux enjeux de développement durable entourant l'ensemble de ces projets.

I.4. Participer à la structuration et au développement de pôles ou de filières d'activités prioritaires pour le Département.

La constitution des filières économiques en pôles d'excellence spécialisés ou de compétitivité est le modèle de développement proposé actuellement pour faire face aux enjeux d'innovation et de développement des entreprises. Elle permet aux territoires de faire valoir leur spécificité et les axes de développement qu'ils souhaitent poursuivre.

Le Département continuera à être présent dans la gouvernance des pôles en fonction des projets qu'il veut développer et à apporter son soutien aux **équipements structurants pour les territoires.**

Il est proposé que l'intervention départementale se **recentre sur les pôles ou filières en lien avec ses compétences.**

Afin de contribuer aux dynamiques économiques locales, le Département souhaite donc mettre en place des dispositifs visant à améliorer les attraits et atouts des territoires. Au-delà de ces interventions, le Département a pour objectif de mettre le monde économique à la portée de ses publics prioritaires.

II. Mettre la politique économique au service des publics prioritaires du Département

Le Nord se caractérise par un moindre taux d'activité professionnelle, comparé aux moyennes nationales. Il connaît une hausse du nombre d'allocataires du RSA, s'établissant à 125 000 en 2010. Sur 10 ans, l'emploi salarié privé y est également moins dynamique qu'en France avec une baisse continue de l'effectif salarié industriel.

Face à ce constat et fort de ses valeurs de solidarité, le Département, au travers de sa politique économique, est attentif aux publics les plus fragiles : allocataires du RSA, demandeurs d'emploi notamment de longue durée, personnes en situation de handicap ou dépendantes. De même, l'emploi des jeunes fait l'objet d'une attention toute particulière et constitue une préoccupation du Département.

Afin de favoriser l'insertion des publics prioritaires, le Département s'engage dans la mise en œuvre de la clause sociale au travers de ses marchés de travaux. Il souhaite aller plus loin dans cette démarche et initier une réflexion transversale à l'ensemble des activités départementales. Il incitera également ses partenaires à y recourir.

Par ailleurs, la création d'activités est une voie à renforcer de même que le rapprochement par tous moyens (numérique, innovation...) de ces publics et des acteurs économiques.

II.1. L'ouverture des publics prioritaires au monde économique

L'approche du monde économique peut se faire par différents biais et le Département doit créer les passerelles entre le monde économique et les publics bénéficiaires : en permettant aux collégiens de comprendre le fonctionnement de l'entreprise, en favorisant l'accès pour tous aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ou en impulsant des projets économiques.

II.1.1 Favoriser la prise d'initiative des collégiens

La culture du salariat est fortement présente dans le Nord, avec une certaine méconnaissance des potentialités que représente la création d'activités ou des débouchés existants notamment dans le domaine de l'artisanat.

Le Département a initié avec ses partenaires économiques des actions en faveur des collégiens pour les sensibiliser aux métiers, à la prise d'initiatives et à l'esprit d'entreprendre.

Il est proposé **d'amplifier cette action et de concentrer les interventions du Département sur le public des collégiens** au sein de la Stratégie Régionale d'Initiative et d'Entrepreneuriat mise en place dans le cadre du SRDE.

Cela se traduira par des actions favorisant la connaissance des métiers artisanaux et la découverte du monde de l'entreprise, sous toutes ses formes (associative, sociale, solidaire, agricole...). Elles prendront la forme de visites pédagogiques, de simulation de projets, de session de sensibilisation ou de jeux.

II.1.2 Réduire la fracture numérique au bénéfice des publics fragiles

Les usages du numérique nécessitent des infrastructures de qualité et il est important d'œuvrer en faveur des déploiements de réseaux Très Haut Débit (THD). Au-delà des infrastructures, la question de l'accès au numérique se pose. Malgré un taux d'équipement des ménages en forte hausse ces dernières années, un certain nombre de Nordistes, par manque de moyens, en raison de leur handicap ou parce qu'ils vivent dans des territoires peu ou mal équipés en infrastructures numériques, restent éloignés d'un usage courant des Technologies de l'Information et de la communication (TIC). Pour ce faire, il est nécessaire de ne pas renouveler les erreurs commises lors des premiers déploiements de l'Internet : confiés aux opérateurs privés, les secteurs rentables où se concentrent les populations et l'activité économique ont été massivement équipés, d'où

l'aggravation du déséquilibre villes/campagnes et l'apparition d'une réelle fracture numérique.

Il est proposé de construire un **dispositif cohérent sur l'accès aux usages relevant des TIC pour un public en difficulté**, pour optimiser leur intégration économique. En effet, il est impératif que le Département se saisisse de cette problématique, notamment au bénéfice de ses publics cibles ; en permettant l'accès aux TIC des personnes en situation de handicap, mais aussi en facilitant l'usage des outils numériques par les personnes en difficultés professionnelles.

II.1.3 Les projets transversaux en faveur des publics prioritaires

L'action départementale en faveur de l'innovation comprenait un volet consacré au rapprochement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) nordistes avec les laboratoires ou centres techniques.

Soucieux de favoriser les synergies entre ses interventions en faveur des Nordistes, le Département souhaite faire évoluer sa politique de soutien à l'innovation pour la rapprocher de ses compétences.

Les projets soutenus permettront à la fois de **développer l'innovation technologique et de service, ainsi que l'innovation sociale, et d'apporter des solutions pour mieux accompagner les publics cibles du Département.**

Ce dispositif pourra prendre la forme d'un appel à projets dans des secteurs en lien avec les compétences ou les projets départementaux.

II.2. La création d'entreprise par les publics prioritaires

Malgré un rattrapage du taux de création par rapport à la moyenne nationale, la densité d'entreprises notamment artisanale doit encore évoluer. Créer sa propre activité est une voie d'insertion professionnelle difficile mais elle ne peut s'accomplir que dans un environnement encadré.

Depuis 2001, le Département est un acteur du soutien à la création d'entreprise dans le cadre collectif du Programme Régional de Création et Transmission d'Entreprises.

Le Département réaffirme son soutien à l'initiative économique des personnes en situation de précarité. Il est proposé de **sécuriser la création d'entreprises pour les publics les plus en difficulté** (allocataires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée...) et d'affirmer cette voie au sein du PRCTE. Par ailleurs, le Département est particulièrement attentif à l'entrepreneuriat féminin et aux interventions en faveur des jeunes ; il s'attache à promouvoir les actions s'y rapportant.

L'accompagnement des porteurs est un enjeu majeur et doit être adapté à ces publics. De même, les possibilités de financement des entreprises en création sont essentielles pour un démarrage optimisé : pour répondre à cet enjeu le Département s'appuie sur ses partenaires afin de **développer la gamme d'outils financiers proposée aux créateurs : prêt d'honneur, micro-crédit, garantie de prêts...**

II.3. La création d'activité relevant de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Insertion par l'Activité Economique

En région, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est un secteur important de l'économie et son développement un enjeu fort pour le territoire. Aux côtés de ses partenaires institutionnels, le Département partage les objectifs de promotion de l'ESS et de soutien aux projets économiques répondant à ses valeurs, dans le Programme Régional de Développement de l'ESS – PRDESS. La création et le développement d'activités relevant de l'Economie Sociale et Solidaire est donc une priorité pour le Département.

Le développement d'activités liées au champ de l'Economie Sociale et Solidaire contribue à l'insertion des personnes les plus exclues du marché du travail. Le domaine de l'ESS, même s'il est plus vaste que celui de l'Insertion par l'Activité Economique, répond à des valeurs communes de cohésion sociale. Très sectorisées jusqu'à ce jour, ces deux politiques, sans se confondre, doivent mieux s'articuler.

II.3.1 Renforcer la création et le développement de structures relevant de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

Préoccupation figurant déjà dans la délibération cadre de 1999, l'action départementale en faveur de l'IAE doit être précisée.

Au premier plan dans le retour à l'emploi des allocataires du RSA, la **création ou le développement de structures relevant de l'Insertion par l'Activité Economique agréées (Associations Intermédiaires, Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion, Entreprises d'Insertion) et à vocation économique** est encouragée par le Département.

La mise en place de cette nouvelle politique se fera en concertation avec l'Etat. Les moyens financiers qui y seront affectés ne se substitueront pas aux moyens de l'Etat.

Axe fort de l'intervention départementale, cette action se déclinera en deux volets : d'une part, la mise en place d'**outils financiers ou d'étude directement destinés aux structures d'insertion par l'activité économique** et d'autre part, le développement des **partenariats nécessaires au renforcement de ce secteur**. L'objectif est de conforter le domaine de l'Insertion par l'Activité Economique et de développer sa présence sur l'ensemble du département. L'objectif est d'améliorer l'offre et les parcours d'insertion par une couverture exhaustive du territoire.

Cet axe indispensable est complémentaire aux actions d'insertion sociale et professionnelle des publics déjà menées par le Département. Cet enjeu est majeur et au cœur de l'action économique départementale.

Il sera renforcé par l'engagement du Département dans la mise en œuvre de la clause sociale dans ses marchés. Le Département souhaite aller plus loin dans cette démarche transversale et l'étendre aux subventions en investissement accordées à ses partenaires.

II.3.2 Renforcer la création d'activités associatives ou coopératives

Les modèles coopératifs ou associatifs permettent la création d'activités économiques tout en répondant à certaines valeurs que le Département souhaite promouvoir et encourager.

Le soutien du Département est présent depuis quelques années et il est proposé de **réaffirmer son caractère prioritaire et de favoriser ces actions sur l'ensemble du territoire**. L'objectif poursuivi est que chaque porteur de projet quelle que soit sa situation géographique, puisse être accompagné dans ses démarches de création d'activités sous forme associative ou coopérative. La palette d'outils mise en place permet d'accompagner le porteur de projet à toutes les étapes de la création sous forme de conseil ou d'une aide financière, de l'étude de faisabilité à la pérennisation de l'activité.

Cette autre manière d'envisager l'économie, **d'entreprendre autrement**, est une priorité départementale, constituant un outil de développement et de structuration de l'ESS.

Ainsi, les priorités départementales sont guidées par deux principes d'intervention : **l'équité par la dynamisation économique des territoires et la promotion d'une économie nouvelle et responsable laissant à tous la possibilité d'en être partie prenante**.

Ces dispositifs seront déclinés en actions dont l'appréciation qualitative et quantitative sera réalisée. Des résultats en termes de création d'activités, de nombre et de qualité des emplois seront analysés. Par ailleurs, une vigilance particulière sera appliquée afin de favoriser les recettes financières dans les dispositifs le permettant.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat » :

- d'approuver les nouvelles interventions économiques décrites dans cette « délibération-cadre »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondant à la délibération.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat », est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU SCHEMA DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DES FAMILLES 2012-2015

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur les 3 Schémas Départementaux d'Organisation Sociale et Médico-Sociale, dont l'élaboration correspond à la loi du 2 janvier 2002 rénovant

l'action sociale et médico-sociale, ainsi qu'à celle du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Monsieur le Président indique que ces Schémas sont ambitieux et remercie la Direction Générale de la Solidarité pour l'important travail réalisé. Il souligne également l'active participation des partenaires du Département.

En ce qui concerne la question de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse, Monsieur le Président rappelle les axes forts du dernier Schéma. Il fait observer qu'aujourd'hui, le bilan est mitigé et signale que c'est au regard de celui-ci et du diagnostic partagé avec les partenaires, que les travaux d'élaboration du nouveau Schéma ont été engagés.

Monsieur le Président souligne que ce Schéma s'inscrit dans un contexte lourd. Il précise que les travaux ont été menés avec comme objectifs de conforter les actions du Schéma 2007-2011 et d'adapter les interventions et modes d'accompagnement aux besoins des jeunes et de leur famille.

Monsieur le Président indique qu'il est fondamental que la prévention couvre tous les champs de la mission du Département en faveur de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse.

Monsieur le Président note, en matière de Petite Enfance, le souhait de favoriser la création des modes de garde, la multiplication de places.

Monsieur Fabien THIEME fait observer que le Schéma Enfance, Famille, Jeunesse 2012-2015 a fait l'objet d'une large concertation. Il remercie la Direction Générale de la Solidarité, la Direction de l'Enfance et de la Famille et tous les partenaires qui ont participé à l'élaboration de ce nouveau Schéma.

Monsieur THIEME souligne que le projet prévoit 5 axes structurants et 21 objectifs prioritaires. Il précise que le diagnostic et les différentes orientations ont fait l'objet d'un large consensus.

Monsieur THIEME note que ce Schéma s'inscrit dans une dégradation importante des situations familiales avec une précarité croissante. Il signale que, dans ce contexte, la volonté d'élargir le Schéma départemental de la protection de l'enfance à un Schéma départemental Enfance, Jeunesse, Famille, en impulsant fortement la prévention et la prise en compte de la jeunesse, a été particulièrement saluée.

Monsieur THIEME fait remarquer que la mise en œuvre de ce Schéma soulève des interrogations de la part des partenaires du Département dans un contexte où les ressources se raréfient et où certains revoient leurs engagements.

Monsieur THIEME signale que, lors de l'envoi du projet aux acteurs de la protection de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse en décembre dernier, le Département a tenu à solliciter des contributions complémentaires ainsi que leurs engagements dans la réalisation de ce Schéma. Il précise que 8 partenaires ont répondu à cette invitation par des

propositions qu'il évoque.

Monsieur THIEME indique que le Schéma départemental sera décliné, chaque année, en plan d'actions prioritaires corrélé à une programmation budgétaire. Il précise, par ailleurs, qu'une cellule de veille des engagements, pilotée par le Département, sera mise en place en associant les différents partenaires et acteurs de la politique publique de l'Enfance et de la Famille.

Monsieur THIEME souligne avec inquiétude une véritable paupérisation de nombreuses familles. Il fait observer la lourde responsabilité de l'Etat, dont les politiques menées ont conduit à aggraver fortement les inégalités.

Monsieur THIEME ajoute que l'Etat s'est délesté de la responsabilité essentielle de la protection de l'enfance et n'a pas donné aux Départements, dont celui du Nord, les moyens nécessaires pour assurer cette mission. Il rappelle que près de 20 000 mineurs sont pris en charge au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le département du Nord.

Monsieur Marc GODEFROY indique que la Commission « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » a été saisie par trois fois de ce projet de Schéma qui a recueilli une large adhésion.

Madame Marie DEROO note que le Schéma inscrit fortement son action dans les domaines de la Petite Enfance

Madame DEROO fait remarquer que la participation des parents est au cœur des interventions en faveur de la Petite Enfance et de la Jeunesse.

Madame DEROO signale que le Schéma s'inscrit également fortement en faveur de la prévention, de l'adoption et de la jeunesse.

Madame DEROO met en exergue les difficultés sociales et économiques et fait observer que cela a un impact en ce qui concerne la protection de l'enfance et l'avenir de la jeunesse. Elle soulève la question des mineurs pris en charge au titre de l'aide sociale.

Madame DEROO note avec satisfaction que la mise en œuvre du Schéma s'inscrit dans l'action territoriale des Directions du Département et dans le cadre d'une programmation annuelle et souligne que l'évaluation sera effective avec la création d'une cellule de veille concernant les engagements pris. Elle fait remarquer, par ailleurs, que l'accent est mis sur l'innovation.

Madame DEROO indique que la mise en œuvre du Schéma et sa réussite sont étroitement liées à l'efficacité du partenariat avec les services de l'Etat.

Madame DEROO conclut en signalant que le Groupe Socialiste et Apparentés soutient ce nouveau Schéma, Enfance, Famille, Jeunesse.

Monsieur Aymeric ROBIN salue l'importance du travail partenarial mené par Monsieur le Vice-Président Fabien THIEME qui a permis l'élaboration de ce Schéma. Il

souligne également l'engagement des services départementaux.

Monsieur ROBIN fait observer que le Département souhaite s'engager sur 5 axes forts et indique que ces ambitions doivent être particulièrement réaffirmées dans le contexte actuel où tous les indicateurs sociaux se dégradent de façon dramatique, notamment chez les jeunes. Il constate ainsi l'augmentation constante du nombre de mineurs faisant l'objet d'une mesure de protection ces 5 dernières années.

Monsieur ROBIN signale que le désengagement de l'Etat déstructure profondément et durablement les services publics et isole un peu plus les familles dans des situations difficiles. Il met en exergue l'insuffisance de moyens attribués par le Fonds national de la protection de l'enfance et précise que cela pèse lourdement sur l'avenir des enfants et les conditions d'exercice des travailleurs sociaux chargés de les accompagner.

Monsieur ROBIN souligne que ce Schéma départemental est un acte de résistance face au pouvoir politique national et européen, affirme la nécessité de renforcer les actions de prévention dans des champs très divers et fait entendre le refus du Département de stigmatiser des enfants, des jeunes ou des parents parfois dépassés par leurs difficultés.

Concernant le volet Jeunesse, Monsieur ROBIN indique que le Groupe Communiste – Front de Gauche soutient la volonté d'améliorer la portée du dispositif et approuve le projet d'accompagner le passage du permis de conduire dans une démarche globale de sensibilisation à la sécurité routière.

Monsieur ROBIN note que la politique en direction de la jeunesse concerne de nombreux domaines de l'action départementale et estime qu'il est nécessaire de réfléchir à la mise en place d'un comité politique de la jeunesse.

Monsieur ROBIN signale que le Groupe Communiste – Front de Gauche soutient le Schéma Enfance, Famille, Jeunesse.

Monsieur Bernard HANICOTTE souligne que la population nordiste est confrontée à des problèmes de grande ampleur liés au contexte économique et social ambiant. Il mentionne quelques chiffres qui illustrent les handicaps dont souffre le Nord.

Monsieur HANICOTTE fait observer que le paysage législatif a fortement évolué depuis 2005 avec l'adoption de plusieurs lois qui ont généré des réformes d'ampleur dans plusieurs domaines et précise que le Schéma doit en tenir compte.

Revenant sur le Schéma 2007-2011, Monsieur HANICOTTE regrette l'absence d'un suivi régulier de son application et pense qu'il faudra, à l'avenir, une véritable évaluation plutôt qu'un simple bilan.

Concernant le Schéma 2012-2015, Monsieur HANICOTTE considère qu'il est essentiel de placer l'enfant et le jeune au cœur du dispositif et de faire de la prévention la

toute première des priorités. Il précise que plusieurs objectifs doivent être recherchés en ce sens, comme la prévention de la judiciarisation des situations auxquelles sont confrontés les enfants, ainsi que la recherche de la meilleure forme d'accueil, en tenant compte de leurs parcours et de leurs besoins spécifiques.

S'agissant des assistants familiaux, Monsieur HANICOTTE souligne la nécessité de prévoir de nouveaux recrutements afin de remplacer les nombreuses personnes qui partiront prochainement à la retraite. Il rappelle que le Groupe Union Pour le Nord demande, depuis plusieurs années, la mise en œuvre d'une campagne de promotion visant à valoriser cette profession.

Monsieur HANICOTTE indique que le Groupe Union Pour le Nord milite en faveur d'un meilleur accompagnement du jeune majeur au moment de la sortie du dispositif d'aide sociale à l'enfance. Il met, par ailleurs, l'accent sur la nécessité d'avoir une approche transversale.

Monsieur HANICOTTE note que, pour la première fois, un effort a été fourni pour mettre en place une véritable concertation avec les acteurs des politiques Enfance, Jeunesse et Famille. Il se réjouit que les Conseillers Généraux aient été associés, en amont, dans le cadre des réunions de la Commission.

Monsieur HANICOTTE précise que le Groupe Union Pour le Nord souscrit à ce Schéma. Il souligne, toutefois, que les modalités d'application restent à définir dans le cadre d'un phasage opérationnel.

Monsieur Fabien THIEME attire l'attention sur la place de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse dans le département du Nord et se félicite de la progression du budget qui s'établit à 457 M€.

Monsieur THIEME souligne la volonté de faire en sorte que le Schéma soit accompagné des moyens financiers correspondants.

Monsieur THIEME soulève la question des modes de garde ainsi que celle de l'accès à la maternelle dès l'âge de 2 ans.

Monsieur THIEME signale la volonté du Département d'innover.

Monsieur THIEME revient sur la question de la création d'un comité politique de la jeunesse.

Monsieur le Président fait remarquer qu'il s'agit d'un document de consensus bâti par l'ensemble des partenaires.

Monsieur le Président note que le département du Nord concentre effectivement des difficultés et précise qu'il mesure parfaitement que, face aux enjeux, le Schéma ne règlera pas tous les problèmes.

Monsieur le Président pense que les budgets sociaux, qui sont extrêmement lourds, doivent être le plus possible revisités en termes d'efficacité.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DEF/2012/363

OBJET :

ADOPTION DU SCHEMA DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DES FAMILLES 2012-2015

La protection de l'enfance a pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives et parentales, d'accompagner les familles et d'assurer, le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs.

Elle comporte à cet effet un ensemble d'interventions en faveur des enfants et de leurs parents qui peuvent également être destinées à des majeurs de moins de vingt et un ans connaissant des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.

La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge. (Article L112-3 du code de l'action sociale et des familles).

La loi 2002-2, du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, modifiée par la loi 2009-879, du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, a confirmé l'obligation d'établir des Schémas d'organisation sociale et médico-sociale pour une durée maximale de 5 années.

Le Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale conformément à l'article L312-4 et suivant du code de l'action sociale et des familles dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance, a pour objectifs :

- d'apprécier la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux,
- de dresser le bilan quantitatif et qualitatif de l'offre,
- de déterminer les perspectives et les objectifs de développement de l'offre,
- de préciser le cadre de la coopération et de la coordination des acteurs,
- de définir les critères d'intervention des actions mises en œuvre.

Par ailleurs, la loi 2007-293 du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance affirme le rôle chef de file de la protection de l'enfance du Département.

Dans ce cadre, le Schéma qui est soumis à l'examen de l'assemblée départementale est à la fois stratégique et opérationnel, il fixe les orientations départementales à court et moyen termes.

La mise en œuvre des orientations nécessite une coordination et un engagement de l'ensemble des acteurs institutionnels et partenaires associatifs du département. La protection de l'enfance est en soi un objectif et une politique publique, c'est une responsabilité partagée par l'ensemble des institutions et acteurs publics ou privés qui

ont à connaître de l'enfant et de la famille.

Ce Schéma s'inscrit dans un contexte économique et social fragilisé.

Près de 20 000 mineurs sont pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance dans le Département.

Pour autant, le schéma se doit d'être ambitieux face aux besoins des jeunes et des familles nordistes.

Il se doit également de s'adapter aux mutations et aux évolutions de la cellule familiale.

Ainsi, ce 3^{ème} Schéma, intitulé « de l'enfance, de la jeunesse et des familles », prend en compte de façon plus large que le précédent les thématiques de la petite enfance, de la prévention, de l'adoption et de la jeunesse.

Il privilégie une approche transversale des politiques départementales en faveur des jeunes enfants, des adolescents, des jeunes majeurs et des jeunes adultes de moins de 25 ans.

« L'avenir de la jeunesse » est l'un des piliers du projet de mandat politique du Conseil Général du Nord dans lequel le Département s'engage à :

- mieux accueillir les tout petits,
- protéger les enfants et soutenir leurs parents,
- favoriser la prévention précoce, l'éducation et le maintien du lien familial,
- créer de nouveaux moyens d'accueil et d'accompagnement des situations les plus complexes.

Les travaux visant à la définition des orientations en faveur des enfants, des jeunes et des familles, pour les 4 années à venir, ont donc été menés dans ces perspectives et ont mis en évidence la nécessité de renforcer l'action départementale sur 5 axes structurants :

- renforcer la politique de prévention du Département,
- concilier la fonction parentale et la protection des enfants,
- garantir un accompagnement et un accueil de qualité, adaptable à la pluralité des situations,
- accompagner les jeunes vers l'autonomie,
- mesurer les impacts des actions mises en œuvre.

Ces 5 axes sont déclinés en 21 objectifs prioritaires porteurs de la volonté départementale d'assurer un accompagnement de qualité et des réponses diversifiées pour les enfants et les familles.

1 L'élaboration du Schéma

Les travaux d'élaboration du Schéma départemental de l'enfance, de la jeunesse et des familles 2012-2015 ont été conduits en 3 phases :

- une phase de bilan et de diagnostic, de février à septembre 2011 ;
- une phase d'élaboration des propositions d'orientations et de rédaction, de septembre à novembre 2011 ;
- une phase de consultation et de validation, de décembre 2011 à mars 2012.

Tant les directions territoriales de prévention et d'action sociale que les partenaires institutionnels et associatifs du

Département ont été associés à chacune de ces phases au travers :

- de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE), comité de suivi du Schéma ;
- du comité technique partenarial « bilan et perspectives » associant des représentants associatifs, institutionnels, d'usagers et des services départementaux ;
- des réunions biannuelles des établissements et services sociaux et médico-sociaux habilités dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance ;
- des instances internes à la Direction générale de la solidarité (collège des directeurs, commissions techniques départementales et réseaux).

De plus, le Président du Conseil Général et le Vice-Président chargé de l'enfance, de la famille et de la jeunesse ont souhaité mobiliser les acteurs de la protection de l'enfance par l'organisation d'une « Table ronde » le 7 décembre dernier.

Ce temps d'échange a été l'occasion d'appeler chaque institution au plein exercice de ses responsabilités et compétences telles que définies par la loi.

A partir de l'ensemble de ces travaux, un projet de Schéma a été rédigé et soumis à consultation pour avis, contributions complémentaires et engagements auprès de nos partenaires dans le cadre :

- de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE), le 24 janvier 2012 ;
- du Comité départemental consultatif de développement social (CDCDS), le 25 janvier 2012.

L'architecture du Schéma

Le Schéma départemental de l'enfance, de la jeunesse et des familles 2012-2015 s'organise autour de 4 parties.

La première partie, consacrée au bilan du Schéma 2007-2011, volet « enfance-famille » présente de façon synthétique les principales actions mises en œuvre sur la durée du précédent Schéma.

Il met notamment l'accent sur le développement de la prévention primaire, la professionnalisation et l'accompagnement des assistants familiaux ainsi que sur la création de nouveaux modes d'accompagnement et de prise en charge des jeunes (alternatives à la séparation des jeunes de leurs familles).

La deuxième partie, consacrée au diagnostic, présente les principales données contextuelles ainsi qu'un état des lieux détaillé de la mise en œuvre des missions de prévention et de protection de l'enfance dans le département du Nord.

Ce diagnostic est complété par une mise en perspective des actions et des données chiffrées d'activité à partir desquelles les orientations du présent Schéma ont pu être élaborées.

La troisième partie, consacrée aux orientations du Schéma départemental de l'enfance, de la jeunesse et des familles 2012-2015, présente les 5 axes structurants du Schéma déclinés en 21 objectifs prioritaires.

Pour chacun de ces objectifs, des pistes d'actions à

engager sont identifiées ainsi que des résultats attendus.

La quatrième partie, consacrée au pilotage, au suivi et à l'évaluation, précise le rôle des acteurs et des instances de pilotage politique et opérationnel du Schéma.

2 Les 5 axes structurants du Schéma

Axe 1 : renforcer la politique de prévention du Département

Ce premier axe vise, d'une part, à poursuivre les actions de prévention primaire en faveur des familles et, d'autre part, à développer de nouvelles actions dans le cadre de l'accompagnement éducatif parental, de l'accompagnement des candidats à l'adoption et de la prévention du décrochage scolaire.

Il convient d'affirmer la volonté du Département du Nord de faire de la prévention la première priorité dans les champs de l'enfance, de la jeunesse et des familles.

Les actions mises en œuvre devront permettre notamment :

- le développement des mesures d'intervention éducatives à domicile (mesures administratives) ;
- un accompagnement de qualité des candidats à l'adoption dans la construction de leur projet ;
- une offre diversifiée, de qualité et de proximité en matière d'accueil petite enfance ;
- un rééquilibrage de l'offre d'accueil de la petite enfance au regard des besoins territoriaux ;
- une scolarisation adaptée à tous les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance ;
- une diminution du taux de décrochage scolaire des jeunes qui bénéficient d'une mesure de l'aide sociale à l'enfance.

Axe 2 : concilier la fonction parentale et la protection des enfants

Ce deuxième axe vise plus particulièrement à garantir aux parents une place en tant qu'acteurs dans la prise en charge de leurs enfants par le service de l'aide sociale à l'enfance.

Cette volonté se traduit dès l'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance lors du recueil et du traitement des informations préoccupantes.

Le « placement » d'un enfant, doit s'entendre comme une séparation temporaire de sa famille dans un objectif de retour à l'équilibre familial.

Les actions mises en œuvre devront permettre notamment :

- le repérage précoce des difficultés des familles ;
- un traitement équitable des situations par une homogénéité des pratiques ;
- de garantir aux enfants et aux familles l'accès à leur histoire personnelle ;
- la participation des parents dans les instances de réflexions et de décisions relatives à la situation de leurs enfants ;
- la restauration ou le maintien des liens parents-enfants, en dehors des situations de mise en danger de l'enfant ;

- l'évolution des droits de visites médiatisés.

Axe 3 : garantir un accompagnement et un accueil de qualité, adaptable à la pluralité des situations

Ce troisième axe vise à développer une offre d'accompagnement et d'accueil qui réponde à la fois aux situations d'urgence mais également à la construction d'un parcours et d'un projet pour l'enfant.

Il s'agit de pouvoir apporter des réponses souples et réactives adaptées aux situations des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs.

Une action guidée par la recherche de réponses socio-éducatives toujours plus adaptées aux besoins des jeunes et de leurs familles.

Les actions mises en œuvre devront permettre notamment :

- la garantie d'un statut juridique stable et protecteur pour tous les enfants confiés au service de l'aide sociale à l'enfance ;
- l'amélioration de l'accompagnement socio-éducatif des jeunes et de leurs familles par une meilleure articulation entre les acteurs de la protection de l'enfance ;
- des accueils de qualité, y compris dans les situations d'urgence, adaptés aux besoins de chaque enfant ;
- la construction de parcours cohérents pour les jeunes et leurs familles ;
- le renforcement de l'accompagnement des enfants en situation de délaissement familial ;
- l'accompagnement des jeunes en grande souffrance et/ou en grande difficulté par une offre de prise en charge spécialisée, diversifiée et modulaire ;
- le renforcement, lorsque cela est nécessaire, des complémentarités d'actions entre le secteur psychiatrique et la protection de l'enfance ;
- un rééquilibrage de l'offre en matière de modes d'accompagnement et de prise en charge des jeunes, au regard des besoins territoriaux ;
- la définition d'objectifs stratégiques partagés avec les établissements et services habilités par la mise en œuvre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

Axe 4 : accompagner les jeunes vers l'autonomie

Ce quatrième axe vise plus particulièrement les adolescents, les jeunes majeurs et les jeunes adultes de moins de 25 ans.

Une action préventive et protectrice en faveur de la jeunesse complétée par un accompagnement des jeunes dans leurs parcours d'insertion dans la vie sociale et professionnelle.

Les actions mises en œuvre devront permettre notamment :

- une articulation entre les dispositifs de protection de l'enfance et d'insertion des jeunes ;
- d'éviter les ruptures de parcours, les risques d'errance et de marginalisation ;
- une meilleure information à la vie affective et sexuelle ainsi qu'un accès facilité aux centres de planification familiale ;

- une offre d'insertion équitable sur l'ensemble du territoire ;
- de favoriser la mobilité des jeunes par le développement d'aides aux permis de conduire dans un objectif d'insertion professionnelle.

Axe 5 : mesurer les impacts des actions mises en œuvre

Ce cinquième axe est consacré au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du Schéma.

L'efficacité de ce Schéma ne pourra être garantie que par une évaluation continue de la pertinence des actions mise en œuvre pour les adapter au mieux aux besoins des nordistes et aux évolutions contextuelles.

Les actions mises en œuvre devront permettre notamment :

- la création d'un outil de pilotage,
- la création d'un comité départemental d'usagers,
- la coordination des travaux de l'Observatoire départemental des maltraitances avec ceux de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance.

3 La mise en œuvre et le suivi du Schéma

La phase opérationnelle de ce Schéma sera établie dans un document distinct de programmation annuelle des actions, conforme aux priorités départementales et en articulation avec les outils de programmation budgétaire et fera l'objet de délibérations spécifiques.

L'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE), Comité de suivi du Schéma de l'enfance, de la jeunesse et des familles sera mobilisé pour participer à l'évaluation du Schéma par une analyse quantitative et qualitative des actions et des résultats.

Par ailleurs, au regard du contexte socio-économique et budgétaire, une cellule de veille des engagements, pilotée par le Département du Nord, sera mise en place associant les différents partenaires et acteurs de la politique publique de l'enfance et la famille ayant pour rôle d'assurer une visibilité sur les moyens mis en œuvre et une coordination des actions.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Lutte contre les Exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » :

- d'adopter les axes et les orientations du Schéma départemental de l'enfance, de la jeunesse et des familles 2012-2015, tels qu'ils figurent dans le document annexé au rapport,

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé », est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président suspend la séance à 17 heures 50.

Etaient présents : Jean-Pierre ALLOSSERY, Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESEBROECK, Bernard HANICOTTE, Jacques HOUSSIN, Jean JAROSZ, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Jacques MICHON, Luc MONNET, Jacques PARENT, Rémi PAUVROS, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Philippe WAYMEL

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Gérard BOUSSEMART donne pouvoir à Bernard HAESEBROECK, Joël CARBON donne pouvoir à Roger VICOT, Jean-Claude DEBUS donne pouvoir à Jean-René LECERF, René LOCOCHE donne pouvoir à Alain POYART, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Olivier HENNO

Absent(e)(s) : Eric RENAUD, Nicolas SIEGLER, Dany WATTEBLED

Monsieur le Président reprend la séance à 18 heures 20. Il constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée Départementale peut valablement délibérer.

**ADOPTION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL
D'ORGANISATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE
« PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP » 2012-2015 DU
DEPARTEMENT DU NORD**

Monsieur le Président indique que l'année 2011 a été mise à profit par les services de la Direction Générale de la Solidarité, qu'il remercie, afin de faire un bilan du précédent Schéma et de prévoir les orientations de celui à venir. Il souligne que le travail a été réalisé avec tous les acteurs du département.

Monsieur le Président fait remarquer que la charge financière est de plus en plus lourde en la matière pour le Département alors que ses ressources diminuent.

Monsieur le Président rappelle que la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoire a donné au Département un nouvel interlocuteur, l'Agence Régionale de Santé, dont les décisions dans les domaines sanitaire, médico-social et de prévention ont des conséquences immédiates sur les territoires.

Monsieur le Président fait observer que les moyens déconcentrés du Département seront renforcés et évoque, par ailleurs, les contrats d'objectifs et de moyens avec les partenaires associatifs.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Vice-Président Renaud TARDY ainsi que tous les collaborateurs du Département pour leur investissement.

Monsieur Renaud TARDY signale que son prédécesseur avait proposé des débats dans le département qui avaient pour but de poser le bilan d'exécution du précédent Schéma et les bases des premières discussions autour de la situation du handicap dans le Nord.

Monsieur TARDY souligne l'effort très important du Département en direction des personnes en situation de handicap et met en exergue la progression du budget correspondant. Il fait, par ailleurs, observer l'augmentation de la charge de travail de la MDPH.

Monsieur TARDY indique que ce Schéma a été préparé dans le cadre d'une discussion continue avec toutes les associations et partenaires engagés dans cette politique et note que le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur TARDY attire l'attention des Conseillers Généraux sur les trois axes principaux de ce Schéma qui consistent à améliorer la connaissance des besoins, favoriser l'accès aux droits des personnes en situation de handicap et à développer des réponses de qualité en matière de compensation de la perte d'autonomie.

Monsieur TARDY fait remarquer que la plupart des objectifs de ce Schéma départemental sont partagés avec celui relatif aux Personnes Agées.

Monsieur TARDY note que, tout au long de l'exécution de ce Schéma départemental en direction des personnes en situation de handicap, un dialogue continu est prévu avec le comité d'entente, les associations partenaires ainsi que les services du Département en charge des Personnes Agées.

Monsieur Erick CHARTON met en exergue 3 thèmes de réflexion développés au sein de la Commission « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap » : le maintien à domicile des personnes en situation de handicap, la MDPH et la volonté d'innover.

Monsieur CHARTON fait observer que la présentation du Schéma à la Commission s'est faite en 3 temps et précise que celui-ci a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Marc GODEFROY note que ce Schéma constitue la feuille de route de l'action du Département en matière de handicap, pour la période 2012-2015, qui sera déclinée, chaque année, par un projet opérationnel faisant l'objet d'une délibération.

Monsieur GODEFROY indique que le Département est confronté à des enjeux immenses en la matière, alors que les moyens de la solidarité nationale, à travers l'action de l'Etat, se trouvent limités.

Monsieur GODEFROY considère que les 3 orientations stratégiques proposées dans le Schéma sont fondamentales et signale que le Groupe Socialiste et Apparentés se réjouit, concernant celles-ci, que la convergence entre le Schéma Personnes en situation de handicap et celui relatif aux Personnes âgées soit totale.

Monsieur GODEFROY revient sur ces 3 priorités qui sont proposées dans le Schéma.

Monsieur GODEFROY souligne qu'il faut promouvoir une gouvernance partenariale, proche des territoires et articulée avec l'Etat, l'ARS. Il indique, par ailleurs, que la prise en compte des nombreux avis formulés par les partenaires associatifs est un véritable gage d'efficacité de ce Schéma.

Monsieur GODEFROY précise que le Groupe Socialiste et Apparentés salue les efforts considérables développés, depuis quelques mois, pour améliorer l'action dans cette politique et approuvera le Schéma proposé.

Monsieur Albert DESPRES note que la loi de 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances a modifié considérablement le regard sur le handicap, mais fait observer qu'il reste encore beaucoup à faire. Il précise que le Groupe Communiste – Front de Gauche réaffirme sa volonté de lutter contre les obstacles environnementaux et souhaite le développement d'une politique visant à favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Monsieur DESPRES signale que le Groupe Communiste – Front de Gauche restera vigilant concernant l'application de ce Schéma et demande qu'un véritable bilan de l'accessibilité et des points d'étapes réguliers soient effectués.

Monsieur DESPRES indique que la situation reste très difficile concernant le fonctionnement de la MDPH. Il constate, cependant, la volonté du Département de favoriser l'accès aux droits des personnes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire, par des mesures et des engagements nouveaux et structurants.

Monsieur DESPRES souhaite le renforcement du rôle des MDPH dans tout le département avec une multiplication des points d'accueil sur tout le territoire et affirme ainsi la nécessité de créer des pôles publics de l'autonomie. Il pense, à ce sujet, que les Points Relais Services paraissent être des structures bien adaptées, à condition que les moyens humains et techniques nécessaires leur soient attribués.

Monsieur DESPRES fait observer que l'Etat se désengage dans toutes ses politiques sociales et soulève la question des auxiliaires de vie scolaire ainsi que celle de l'Allocation Adulte Handicapé.

Monsieur DESPRES note que le Département n'est pas exemplaire en ce qui concerne l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Monsieur DESPRES déplore que le Département, chef de file de l'action sociale, doive toujours compenser les carences de l'Etat et prend l'exemple de la Prestation de Compensation du Handicap.

Monsieur DESPRES attire l'attention sur une lettre circulaire qui aurait été adressée aux établissements accueillant des personnes en situation de handicap et fait remarquer que la mesure, si elle est avérée, pénaliserait certaines familles et ne participerait pas au maintien du lien social avec la cellule familiale. Il souhaite avoir des précisions sur ce point.

Monsieur DESPRES conclut en précisant que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera favorablement le Schéma Personnes en situation de handicap.

Monsieur le Président signale qu'au niveau du nombre de salariés handicapés, le Département a progressé d'un point en un an et espère que celui-ci sera exemplaire en la matière d'ici la fin du mandat.

Monsieur Jean-Marc GOSSET rappelle que le Groupe Union Pour le Nord a exprimé, à plusieurs reprises, son soutien aux innovations proposées par l'Exécutif Départemental, particulièrement dans le domaine des personnes en situation de handicap.

Monsieur GOSSET indique que, depuis la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, le regard sur le handicap s'est profondément modifié. Il fait observer que, suite à l'adoption de cette loi, des mesures nouvelles ont généré des conséquences importantes.

Monsieur GOSSET revient sur la mise en place difficile de la MDPH dans le département, mais constate, depuis quelques mois, une réelle prise en compte de l'ampleur des problèmes et une volonté d'apporter des réponses efficaces.

Monsieur GOSSET souligne avec satisfaction la méthode de travail concernant ce Schéma et pense qu'il serait nécessaire de la garder pour assurer le suivi de la mise en œuvre du plan en procédant, par exemple, à un bilan d'étape fin 2013 ou début 2014.

Monsieur GOSSET évoque le bilan d'exécution du Schéma 2007-2011.

Monsieur GOSSET met en exergue l'intérêt d'avoir une approche transversale en la matière et soulève la question sensible du vieillissement des personnes handicapées.

S'agissant de l'orientation portant sur la qualité de l'information aux usagers et la simplification des démarches, Monsieur GOSSET considère que les dispositifs prévus dans le projet de Schéma sont encourageants. Il présente, dans un souci d'efficacité, deux réflexions au sujet du portail informatique de la MDPH.

Monsieur GOSSET signale que le Groupe Union Pour le Nord soutient pleinement l'engagement du Schéma qui consiste à développer des plates-formes de répit pour les aidants et estime, par ailleurs, qu'il est indispensable d'accompagner ces derniers.

Monsieur GOSSET souligne l'intérêt présenté par les dispositions nouvelles visant à assouplir les critères de mise en œuvre du Fonds Départemental à l'Innovation.

Concernant l'hébergement des personnes handicapées, Monsieur GOSSET note qu'il reste un nombre très important de places autorisées en attente d'être ouvertes. Il souhaite disposer d'une liste complète de ces places ainsi que des calendriers prévisionnels d'exécution.

Monsieur GOSSET suggère la création d'un guide du sport et du handicap déclinant l'ensemble des activités sportives adaptées aux personnes en situation de handicap et proposées par les associations sur le territoire départemental.

Monsieur GOSSET conclut en indiquant que le Groupe Union Pour le Nord approuve le projet de Schéma départemental consacré aux personnes en situation de handicap, même s'il ne comporte aucune prévision budgétaire.

Monsieur le Président explique pourquoi les Schémas ne prévoient pas d'engagements budgétaires.

Monsieur Renaud TARDY met en exergue le long travail de préparation de ce Schéma départemental.

Monsieur TARDY pense que le calendrier d'ouverture des places pourrait être mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Commission.

Monsieur TARDY fait observer que le fonctionnement de la MDPH reste une préoccupation constante.

Monsieur TARDY indique que la méthode d'élaboration des dossiers des MDPH a été fixée au niveau national et souligne la complexité du formulaire Cerfa mis à la disposition des usagers.

Monsieur TARDY note l'importance de la vie citoyenne pour les personnes en situation de handicap.

Monsieur TARDY signale la volonté de continuer à négocier des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens

qui permettent aux associations gérant les foyers d'avoir une certaine sécurité financière.

Monsieur le Président revient sur la question du nombre de places à ouvrir.

Monsieur le Président attire l'attention sur la MDPH et pense qu'il reste encore des marges de progrès.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DPAPH/2012/367

OBJET :

**ADOPTION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL
D'ORGANISATION SOCIALE ET MEDICO-
SOCIALE « PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »
2012-2015 DU DEPARTEMENT DU NORD**

La loi du 13 août 2004 a désigné le Département chef de file de l'action sociale. Elle lui a ainsi confié une fonction stratégique de pilotage, de coordination et de mise en cohérence des acteurs. Le Département assume cette responsabilité en s'appuyant sur les compétences des personnes, la créativité des acteurs, les ressources du territoire.

Le Département définit sa politique à l'égard des Personnes en situation de handicap au travers d'un Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale arrêté par le Président du Conseil Général après concertation avec le représentant de l'Etat dans le Département et avec l'Agence Régionale de Santé conformément à l'article L312-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Si ce schéma prolonge les réalisations du précédent schéma départemental 2007-2011, il s'inscrit dans le nouveau cadre législatif posé par la loi Hôpital Patients Santé Territoire (HPST), mais c'est le premier schéma départemental adopté dans le nouveau cadre législatif.

Les schémas départementaux répondent aux besoins sociaux de la population visée (article L312-4 CASF) :

- besoins en matière d'accès aux droits
- besoins en matière de logement
- besoins en matière de transport
- besoins en matière d'insertion et d'accompagnement social
- besoins en matière d'accès aux dispositifs sportifs, culturels (...)

Les schémas départementaux déterminent les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale (L312-4 CASF). Les schémas régionaux déterminent l'évolution de l'offre médico-sociale

souhaitable pour répondre aux besoins.

L'objectif des schémas départementaux est d'assurer l'organisation territoriale de l'offre de services de proximité et leur accessibilité (article L312-5 CASF). Le schéma régional prend en compte les schémas départementaux et les besoins spécifiquement régionaux mentionnés par le PSRS (article R1434-6 CSP).

Son élaboration s'appuie sur les échanges avec d'autres collectivités locales (tant françaises qu'europeennes), les travaux avec les partenaires institutionnels, associatifs, les experts. Les instances représentatives (Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, Conseil Départemental Consultatif du Développement Social) ont été consultées sur le SDOSMS 2012-2015.

Conçu de façon concertée :

- **Le Schéma d'Organisation Sociale et Médico-sociale est un document politique et prospectif, il fixe le cap, donne le sens de l'action publique et le cadre de référence.**
- **C'est aussi un document stratégique qui arrête les orientations, définit les priorités et l'action de la collectivité de 2012 à 2015.**
- **Enfin c'est un outil de pilotage, l'instrument de régulation qui organise la gouvernance du secteur social et médico-social et la mobilisation des acteurs.**

Le schéma, feuille de route de la politique ambitieuse du Département en faveur des Personnes en situation de Handicap

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 a modifié considérablement le regard sur le handicap. La reconnaissance du droit à la compensation interroge les politiques publiques générales (école, logement...) mais également spécifiques essentiellement consacrées à l'hébergement. Désormais, elles ont aussi la responsabilité d'évaluer et de répondre aux besoins de compensation, d'accessibilité, d'insertion, d'orientation professionnelle, d'habitat, d'accès aux soins. Cette approche globale a un impact sur l'offre de service qui doit être organisée et diversifiée.

Le Département se mobilise dans ce processus de changement :

- En favorisant l'accessibilité, notamment des 5 000 bénéficiaires de la PCH à domicile : population qui était inconnue des services avant la loi de 2005. La connaissance de leurs besoins et de leur projet de vie est donc un enjeu primordial.
- En développant une approche transversale afin que le Département mobilise ses compétences sociales, médico-sociales et les articule avec l'ensemble de ses politiques de droit commun (solidarité, santé, collèges, transport, emploi, culture, aménagement du territoire, sport, tourisme, environnement, routes).

- En diversifiant les réponses existantes sur les territoires et en les articulant davantage entre elles, afin de réduire les inégalités territoriales.
- En améliorant le service public au travers notamment du renforcement de l'information et de l'orientation sur les territoires grâce à un réseau d'accueil dense et compétent par son investissement au sein du GIP MDPH, dont la consolidation et l'amélioration de la qualité de service constitue un enjeu majeur.
- En favorisant le rapprochement des politiques relatives aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap dans un objectif de convergence.

Le schéma, document d'orientation stratégique pour 2012-2015

Tous les principes et les éléments de diagnostic recueillis orienteront l'action des services et des partenaires afin de soutenir les Personnes en situation de handicap au travers de trois orientations stratégiques que sont :

- L'amélioration de la connaissance des besoins et des attentes et du niveau d'adaptation de l'offre
- L'accès aux droits et aux services
- Le développement des réponses de qualité en matière de compensation de la perte d'autonomie

Chacune des orientations stratégiques se déclinent en 13 engagements.

Parmi ces engagements figurent ceux liés au principe de convergence : Pôles autonomie, observation départementale, offre de service minimum dans les territoires, expérimentation d'une démarche territoriale des besoins.

Améliorer la connaissance des besoins et des attentes

Dans la loi du 11 janvier 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la citoyenneté des Personnes en situation de handicap, le handicap est désormais défini à partir d'une prise en compte de l'environnement de vie de la personne. Il s'agit désormais de favoriser leur accessibilité à tous les aspects de la vie citoyenne (transport, culture, emploi, environnement, justice...).

Ces dernières années ont été l'occasion de créer le cadre pour structurer la connaissance des besoins et des attentes, à travers la mise en place de la MDPH et des 316 points d'accueil de niveau 1.

Il convient désormais d'améliorer au sein du Département la connaissance des besoins et des attentes des Personnes en situation de handicap à partir de trois engagements forts :

- Organiser la fonction d'observation, d'analyse et de diffusion en matière de handicap : les orientations de

la Commission des Droits de l'Autonomie et des Personnes Handicapées seront notamment analysées pour apprécier les besoins des services en les croisant avec l'offre existante et organiser l'accueil dans les établissements grâce à une gestion de l'effectivité des admissions ;

- Expérimenter une démarche territoriale d'analyse des besoins individuels et collectifs et des réponses disponibles ;
- Favoriser la démocratie participative.

Favoriser l'accès aux droits

La volonté du Département est de favoriser l'accès aux droits des Personnes en situation de handicap sur l'ensemble de son territoire dans les domaines qui relèvent de sa compétence.

Au-delà du soutien à la MDPH, de la mise en place et de la structuration des points d'accueil de niveau 1 et 2, l'action du Département dans la mise en œuvre de cet enjeu fondamental s'articulera autour de six engagements forts qui visent à éviter les ruptures, les différences de prise en charge et à s'assurer de la continuité des parcours.

Elle vise également à assurer une prise en charge lisible du handicap à travers une organisation administrative modernisée.

- Rendre accessible l'information et simplifier les démarches des usagers,
- Territorialiser les politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et structurer 8 pôles Autonomie,
- Prévenir le handicap et accompagner les enfants en situation de handicap et leur famille,
- Favoriser l'accessibilité aux Personnes en situation de handicap dans tous les aspects de la vie citoyenne,
- Garantir l'accès au logement, y compris par des habitats intermédiaires des lieux de vie, favoriser l'adaptation et permettre le maintien à domicile,
- Promouvoir l'accès à la prévention, à la santé et la bientraitance et lutter contre la maltraitance des personnes handicapées.

Développer des réponses de qualité en matière de compensation de la perte d'autonomie

La loi votée en février 2005 par le Parlement pour l'égalité des droits et des chances et de la citoyenneté marque un changement profond dans le regard porté sur le handicap et dans la manière dont notre société se doit aujourd'hui de répondre aux aspirations des personnes concernées.

Le droit à compensation s'appuie expressément sur la notion de projet de vie à partir duquel sera élaborée une réponse à la fois globale et personnalisée. Développer des réponses de qualité en matière de compensation de la perte d'autonomie constitue un enjeu majeur dans le contexte où la majorité des personnes en situation de handicap vit à domicile.

Quatre engagements déterminent les axes de progrès à mettre en place :

- Assurer une offre de service équilibrée et adaptée entre les territoires en structurant le partenariat
- Développer une démarche qualité
- Développer les plates formes de répit et d'aide aux aidants sur chaque territoire
- Soutenir l'innovation et l'expérimentation

Ces axes impliquent en une large mobilisation des dispositifs existants et une étroite collaboration entre Département, partenaires institutionnels, gestionnaires d'établissements et services et associations de Personnes en situation de handicap.

Document stratégique conçu de façon concertée, dynamique et évolutive, le schéma, décliné au travers d'engagements précis, fixe les orientations pour la mise en œuvre de la politique « Personnes en situation de Handicap » jusqu'en 2015.

Le schéma, outil de pilotage pour le Département, chef de file de l'action sociale

Dans son rôle de coordination et d'intervention en faveur des personnes en situation de Handicap, le Département a mis en place des modalités d'élaboration concertée pour déterminer les objectifs et les actions aux services des personnes pour 2012-2015. Il a mené cette réflexion dans un paysage législatif modifié par la loi Hôpital Patients Santé Territoires du 21 juillet 2009.

Les compétences du Département en matière d'action sociale et médico-sociale ont vocation à s'articuler avec celles de l'Agence Régionale de Santé, afin de contribuer à des objectifs communs et à la constitution d'une offre de services de qualité pour permettre une continuité des parcours. A ce titre, le Département participe aux travaux de liaison entre le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale et les schémas départementaux du Nord et du Pas-de-Calais. Réciproquement, l'ARS a été associée aux travaux d'élaboration des schémas départementaux.

De plus, en matière de création d'établissements et de services, la nouvelle procédure de l'autorisation recourt à l'appel à projet (loi HPST du 21 juillet 2009 et décret d'application du 26 juillet 2009 qui définissent les nouvelles procédures d'autorisation des établissements médico-sociaux).

Dans le cadre d'éventuels appels à projets (sous réserve des capacités budgétaires du Département), le travail de collaboration entre le Département et l'ARS doit permettre de poursuivre la recherche de solutions novatrices et adaptées aux différents besoins complémentaires aux ressources existantes. Pour les établissements relevant d'une double compétence, l'appel à projet sera conjoint avec l'ARS.

Cette complémentarité entre le Département et l'ARS est indispensable pour organiser la cohérence du secteur médico-social. Toutefois elle ne privera pas le Département

de sa capacité à solliciter des moyens complémentaires pour résorber les inégalités de santé et pour étayer des expérimentations.

Par ailleurs, le Département poursuivra une démarche participative sur ses projets en favorisant la démocratie participative en contractualisant avec les acteurs, notamment les têtes de réseau et en contractualisant avec les territoires de proximité.

Les orientations et les engagements permettront d'apporter des réponses souples, diversifiées. Schéma de développement mais aussi d'organisation, il permettra au Département de structurer l'organisation des territoires, de coordonner les acteurs, d'impulser le travail en réseau et de faciliter la coopération.

Le Département traduira sa volonté de concrétiser ses engagements dans un plan d'actions annuel au travers de délibérations spécifiques, comme celles sur le soutien à la recherche sur les maladies dégénératives, le Fonds Départemental à l'Innovation, la politique d'adaptation du logement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Personnes Agées-Personnes en situation de Handicap » :

- d'adopter les orientations du schéma d'organisation sociale et médico-sociale « Personnes en situation de Handicap » 2012-2015 du Département du Nord.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap », est adopté à l'unanimité.

**ADOPTION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL
D'ORGANISATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE
« PERSONNES AGEES » 2012-2015 DU DEPARTEMENT DU
NORD**

Monsieur le Président indique qu'il a écrit, conjointement avec Monsieur DUPILET, Président du Conseil Général du Pas-de-Calais, à Madame BACHELOT, Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, et à Monsieur BERTRAND, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, afin d'exprimer leur incrédulité concernant le Fonds de restructuration des services d'aide à domicile autorisés et agréés. Il précise que beaucoup d'associations sont en très grande difficulté financière sur tout le territoire.

S'agissant du programme d'action du Département concernant les personnes âgées, Monsieur le Président évoque quelques mesures phares : la déconcentration des services départementaux, l'ouverture de places nouvelles, le soutien à la recherche sur les maladies dégénératives, l'adaptation du logement des personnes âgées.

Monsieur Jacques MARISSIAUX note que ce Schéma engage la totalité du budget relatif aux personnes âgées.

Monsieur MARISSIAUX signale que les 3 premiers engagements concernent la concertation et fait remarquer que celle-ci a été très large. Il remercie les services départementaux, et en particulier ceux de la Direction des Personnes Agées et Personnes Handicapées, pour leur travail.

Monsieur MARISSIAUX souligne que les 6 engagements suivants font référence aux outils que le Département compte mettre en place sur chacun de ses territoires. Il revient notamment sur les ouvertures de places proposées ainsi que sur le travail fabuleux mené par les 30 CLIC.

Monsieur MARISSIAUX indique que les 4 derniers engagements sollicitent des démarches de qualité. Il fait remarquer que le Département va s'investir dans le secteur des maladies d'Alzheimer, neuro-dégénératives.

Monsieur MARISSIAUX met en exergue l'effort dans le domaine de l'information et de la communication.

Monsieur MARISSIAUX souligne la nécessité de soutenir les services à domicile, dont certains sont confrontés à des problèmes financiers importants. Il évoque également le Plan départemental à l'innovation.

Monsieur MARISSIAUX note la convergence entre ce Schéma et celui des personnes en situation de handicap.

Monsieur Erick CHARTON note le même mode fonctionnement entre ce Schéma et celui des personnes en situation de handicap. Il évoque les questions relatives au maintien à domicile, aux aidants et à l'innovation.

Monsieur CHARTON précise que la Commission « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap » a donné un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de Schéma.

Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT fait observer que le document, présenté aujourd'hui, s'appuie sur le bilan du Schéma précédent, un diagnostic, une large concertation, et met en évidence une population de plus de 60 ans avec des problématiques différentes.

Madame STANIEC-WAVRANT signale que les trois orientations stratégiques proposées sont importantes pour poursuivre l'action engagée par le Département.

Madame STANIEC-WAVRANT note le développement de la gouvernance de proximité avec la création de pôles d'autonomie.

Madame STANIEC-WAVRANT fait remarquer que les financements apportés à l'accompagnement à domicile sont utiles et nécessaires et souligne l'intérêt à avoir des intervenants formés et qualifiés afin que la réponse soit la plus cohérente et efficace possible.

Madame STANIEC-WAVRANT indique que la démarche qualité et l'évaluation insisteront sur les actions pertinentes et donc celles qui seront à reproduire, voire à développer.

Madame STANIEC-WAVRANT fait observer que ce Schéma est surtout organisé pour répondre aux besoins des personnes qu'elles soient en bonne santé ou plus fragiles.

Madame STANIEC-WAVRANT souligne que les financements du Département sont importants alors que le Gouvernement actuel ne met pas les moyens financiers suffisants au regard des besoins des Nordistes.

Madame STANIEC-WAVRANT conclut en précisant que le Groupe Socialiste et Apparentés soutient ce Schéma.

Monsieur Jean-Claude QUENNESSON souligne la concertation menée avec les différents partenaires. Il signale, néanmoins, que quelques faux pas ont été commis, notamment avec le CODERPA et précise qu'il a déjà eu l'occasion de relayer ses inquiétudes à ce sujet à Monsieur le Président.

Monsieur QUENNESSON indique qu'au travers de ce Schéma, le Département confirme son rôle de chef de file de l'action sociale et démontre qu'il est un acteur incontournable dans la politique menée en faveur des personnes âgées.

Monsieur QUENNESSON fait observer que le cadre législatif dans lequel s'inscrit ce Schéma, à savoir la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoire », amène le Groupe Communiste – Front de Gauche à exprimer ses plus vives inquiétudes.

Monsieur QUENNESSON note que le département du Nord connaît un taux de bénéficiaires de l'APA supérieur à la moyenne nationale et regrette les faiblesses du dispositif existant qui ne permet pas de répondre aux besoins de la personne âgée. Il précise que le Groupe Communiste – Front de Gauche exige une refonte en profondeur du système de santé.

Monsieur QUENNESSON fait remarquer que le secteur du service à domicile subit de plein fouet les mauvais coups portés par le Président de la République sortant et la Droite.

Monsieur QUENNESSON souligne que la prévention passe par le développement de l'activité physique et intellectuelle, l'intégration et le rôle social des personnes âgées, une alimentation équilibrée et le remboursement à 100 % des dépenses de santé.

Monsieur QUENNESSON estime que la prise en charge de la perte d'autonomie doit être financée par la solidarité nationale. Il indique que le Groupe Communiste – Front de Gauche exige la construction d'un pôle public de l'autonomie et la création d'une cinquième branche de la Sécurité Sociale.

Monsieur QUENNESSON considère qu'il faut, par ailleurs, créer les conditions les plus favorables afin que les aînés aient des conditions de vie décentes dans tous les domaines.

Monsieur QUENNESSON conclut en signalant que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera favorablement le Schéma Personnes Agées.

Evoquant le bilan d'exécution du précédent Schéma, Monsieur Patrick VALOIS pense que la politique menée par la Majorité Départementale en direction des personnes âgées, ces 5 dernières années, s'est faite sans ligne de conduite véritable. Il fait, par ailleurs, observer la très grande difficulté à promouvoir une approche innovante et revient sur le Fonds Départemental à l'Innovation.

Monsieur VALOIS souligne la volonté affichée et mise en application d'organiser une véritable concertation avec les acteurs concernés.

Monsieur VALOIS note que des principes communs aux Schémas Personnes Agées et Personnes en situation de Handicap sont mis en avant et estime que cela est essentiel. Il considère qu'il faut élaborer les actions qui leur sont destinées sur la base d'une approche transversale des politiques départementales.

Monsieur VALOIS se félicite de l'intégration progressive des projets concernant les personnes âgées dans les contrats de territoire.

En ce qui concerne le contenu du Schéma, Monsieur VALOIS précise que le Groupe Union Pour le Nord adhère totalement au diagnostic présenté qui met clairement en lumière les spécificités du département du Nord.

Monsieur VALOIS souligne la volonté du Département de traiter les problèmes à travers les orientations stratégiques présentées dans le document.

S'agissant de l'accès à l'information, Monsieur VALOIS indique que les CLIC présentent de réelles potentialités et fonctionnent bien dans certains territoires. Il se demande comment est envisagée leur articulation avec les Directions Territoriales.

Monsieur VALOIS salue le volet du document portant sur la simplification des démarches des usagers et espère qu'elle se traduira rapidement par de véritables réalisations.

Monsieur VALOIS signale que la promotion du « vieillissement actif » a également retenu toute l'attention du Groupe Union Pour le Nord et précise qu'une politique efficace ne pourra être mise en œuvre que si elle est construite dans le cadre d'une démarche partenariale fondée sur la transversalité des politiques départementales.

Monsieur VALOIS fait observer que de très nombreuses initiatives innovantes se développent. Il regrette que le projet de Schéma n'ait pas mis l'accent sur ce type d'initiatives, en les plaçant dans une perspective plus large, plus solidement construite.

Monsieur VALOIS conclut en précisant que le Groupe Union Pour le Nord apportera son soutien au projet de Schéma départemental.

Monsieur Jacques MARISSIAUX souligne qu'il faut être vigilant sur la question des logements adaptés aux personnes âgées et indique qu'une table ronde avec les bailleurs sociaux sera proposée très bientôt.

Monsieur MARISSIAUX évoque le besoin de cohérence sur les territoires.

Monsieur MARISSIAUX note la volonté d'innover, d'expérimenter. Il propose qu'une évaluation régulière se fasse au sein de la Commission « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap ».

Monsieur MARISSIAUX revient sur la concertation et signale qu'il y a eu effectivement quelques ratés.

Monsieur MARISSIAUX considère que la prise en charge de la perte d'autonomie doit faire appel à la solidarité nationale.

Monsieur MARISSIAUX pense qu'il n'y a pas d'inflexion entre ce Schéma et le précédent, même si la méthode est peut-être un petit peu plus participative.

Monsieur MARISSIAUX revient enfin sur la question des CLIC ainsi que sur celle de l'APA.

Monsieur le Président précise que la lettre, faisant suite à l'interpellation de Monsieur Jean-Claude QUENNESSON sur le CODERPA, est à sa signature.

Monsieur le Président rappelle les enjeux concernant le financement de la dépendance.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DPAPH/2012/371

OBJET :

**ADOPTION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL
D'ORGANISATION SOCIALE ET MEDICO-
SOCIALE « PERSONNES AGEES » 2012-2015
DU DEPARTEMENT DU NORD**

La loi du 13 août 2004 a désigné le Département chef de file de l'action sociale. Elle lui a ainsi confié une fonction stratégique de pilotage, de coordination et de mise en cohérence. Le Département assume cette responsabilité en s'appuyant sur les compétences des personnes, la créativité des acteurs, les ressources du territoire.

Le Département définit sa politique à l'égard des Personnes en perte d'autonomie au travers d'un Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale arrêté par le Président du Conseil Général après concertation avec le représentant de l'Etat dans le Département et avec l'Agence Régionale de Santé conformément à l'article L312-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Si ce schéma prolonge les réalisations du précédent schéma départemental 2007-2011, il s'inscrit dans le nouveau cadre législatif posé par la loi Hôpital Patients Santé Territoire (HPST), mais c'est le premier schéma départemental adopté dans le nouveau cadre législatif.

Les schémas départementaux répondent aux besoins sociaux de la population visée (article L312-4 CASF) :

- besoins en matière d'accès aux droits
- besoins en matière de logement
- besoins en matière de transport
- besoins en matière d'insertion et d'accompagnement social
- besoins en matière d'accès aux dispositifs sportifs, culturels (...)

Les schémas départementaux déterminent les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale (L312-4 CASF). Les schémas régionaux déterminent l'évolution de l'offre médico-sociale souhaitable pour répondre aux besoins.

L'objectif des schémas départementaux est d'assurer l'organisation territoriale de l'offre de services de proximité et leur accessibilité (article L312-5 CASF). Le schéma régional prend en compte les schémas départementaux et les besoins spécifiquement régionaux mentionnés par le PSRS (article R1434-6 CSP).

Les instances représentatives (Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées, Conseil Départemental Consultatif du Développement Social) ont été consultées sur le SDOSMS 2012-2015.

Conçu de façon concertée :

- **Le Schéma d'Organisation Sociale et Médico-sociale est un document politique et prospectif, il fixe le cap, donne le sens de l'action publique et le cadre de référence.**
- **C'est aussi un document stratégique qui arrête les orientations, définit les priorités et l'action de la collectivité de 2012 à 2015.**
- **Enfin c'est un outil de pilotage, l'instrument de régulation qui organise la gouvernance du secteur social et médico-social et la mobilisation des acteurs.**

Le schéma, feuille de route de la politique ambitieuse du Département en faveur des Personnes Agées

Dans le domaine des personnes âgées, seule une approche globale qui s'efforce de prévenir, et d'accompagner la perte d'autonomie, selon les choix de vie diversifiés, peut permettre de faire face aux enjeux du vieillissement. Cette approche globale a un impact sur l'offre de service qui doit être organisée et diversifiée, dans un contexte où la grande majorité des personnes âgées privilégient le choix de vie à domicile le plus longtemps possible.

Face à l'évolution de la demande sociale, confrontée à

la multiplicité des acteurs et qui s'exprime souvent dans l'urgence, le Département se mobilise :

- En améliorant en proximité le service public de l'aide à l'autonomie au travers notamment du renforcement de l'information, de l'orientation et de la coordination sur les territoires grâce aux Centres Locaux d'Information et de Coordination et la constitution des Pôles Autonomie.
- En promouvant une approche en matière de prévention et d'accessibilité.
- En développant une approche transversale par l'articulation de ses compétences sociales, médico-sociales avec l'ensemble de ses politiques de droit commun (solidarité, santé, habitat, transport, culture, aménagement du territoire, tourisme, environnement).
- En diversifiant les réponses existantes sur les territoires par le développement d'une palette de réponses adaptées à chaque situation.
- En favorisant le rapprochement des politiques relatives aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap dans un objectif de convergence.

Le schéma, document d'orientation stratégique pour 2012-2015

Tous les principes et les éléments de diagnostic recueillis orienteront l'action des services et des partenaires afin de promouvoir le « bien vieillir » au travers de 3 orientations stratégiques que sont :

- L'amélioration de la connaissance des besoins et des attentes
- L'accès aux droits
- Le développement des réponses de qualité en matière de compensation de la perte d'autonomie

Chacune des orientations stratégiques se déclinent en 13 engagements.

Parmi ces engagements figurent ceux liés au principe de convergence : Pôles autonomie, observation départementale, offre de service minimum dans les territoires, expérimentation d'une démarche territoriale des besoins.

Améliorer la connaissance des besoins et des attentes

La population âgée du Département du Nord est hétérogène en termes de revenus et de conditions de santé. Cela se traduit par des besoins de prise en charge et des attentes différenciés.

Le Département a l'ambition d'améliorer la

connaissance des besoins et des attentes des seniors à partir de trois engagements forts :

- Organiser la fonction d'observation, d'analyse et de diffusion départementale en matière de perte d'autonomie,
- Expérimenter une démarche territoriale de réponse aux besoins,
- Favoriser la démocratie participative.

Favoriser l'accès aux droits

La volonté du Département est de favoriser l'accès aux droits sur l'ensemble de son territoire dans les domaines qui relèvent de sa compétence.

L'action du Département dans la mise en œuvre de cet enjeu fondamental s'articulera autour de six engagements forts qui visent à éviter les ruptures, les différences de prise en charge et à s'assurer de la continuité des parcours des personnes âgées. Elle vise également à assurer une prise en charge lisible de la perte d'autonomie à travers une organisation administrative modernisée.

- Rendre accessible l'information et simplifier les démarches des usagers,
- Territorialiser les politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et structurer 8 pôles Autonomie,
- Prévenir la dépendance et soutenir les projets de recherche,
- Promouvoir le vieillissement actif,
- S'assurer de l'accès au logement, le maintien dans les lieux et de favoriser l'adaptation du logement,
- Promouvoir l'accès à la prévention et aux soins ainsi que la bientraitance.

Développer des réponses de qualité en matière de compensation de la perte d'autonomie

Les systèmes de prise en charge de la perte d'autonomie sont aujourd'hui au cœur des réformes. Le Département du Nord est confronté au vieillissement de sa population, dans un contexte de santé et social plus dégradé qu'ailleurs.

Deux défis majeurs pèsent sur l'ensemble des collectivités :

- Le premier est financier : il s'agit de concilier l'objectif de maîtrise des dépenses publiques avec les exigences, aide et protection dont doivent bénéficier les personnes âgées en perte d'autonomie.
- Le second est organisationnel : permettre une meilleure couverture des besoins d'accompagnement des personnes âgées dépendantes, en assurant à celles qui le souhaitent les conditions nécessaires à leur maintien à domicile et, aux autres, un accueil de qualité dans des structures adaptées.

Le défi de ce présent schéma est de répondre à ces deux préoccupations, le développement des réponses de qualité en matière de compensation de la perte d'autonomie en est un axe majeur.

Quatre engagements déterminent les axes de progrès à mettre en place :

- Assurer une offre de service équilibrée entre les territoires en structurant le partenariat,
- Développer une démarche qualité,
- Développer les plates formes de répit et d'aide aux aidants sur chaque territoire,
- Soutenir l'innovation et l'expérimentation.

Ces axes consistent en une large mobilisation des dispositifs existants et en une étroite collaboration entre Département, partenaires institutionnels, gestionnaires d'établissements et services et représentants de personnes âgées.

Document stratégique conçu de façon concertée, dynamique et évolutive, le schéma, décliné au travers d'engagements précis, est la feuille de route pour la mise en œuvre de la politique « Personnes âgées » jusqu'en 2015.

Le schéma, outil de pilotage pour le Département, chef de file de l'action sociale

Dans son rôle de coordination et d'intervention en faveur des personnes âgées, le Département a mis en place des modalités d'élaboration concertée pour déterminer les objectifs et les actions aux services des personnes pour 2012-2015. Il a mené cette réflexion dans un paysage législatif modifié par la loi Hôpital Patients Santé Territoires du 21 juillet 2009.

Les compétences du Département en matière d'action sociale et médico-sociale ont vocation à s'articuler avec celles de l'Agence Régionale de Santé afin de contribuer à des objectifs communs, à la constitution d'une offre de services de qualité pour permettre une continuité des parcours. A ce titre, le Département participe aux travaux de liaison entre le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale et les schémas départementaux du Nord et du Pas-de-Calais. Réciproquement, l'ARS a été associée aux travaux d'élaboration des schémas départementaux.

De plus, en matière de création d'établissements et de services, la procédure de l'autorisation est désormais soumise à l'appel à projet (loi HPST du 21 juillet 2009 et décret d'application du 26 juillet 2009 qui définissent les nouvelles procédures d'autorisation des établissements médico-sociaux).

Dans le cadre d'éventuels appels à projets sous réserve des capacités budgétaires du Département, le travail de collaboration entre le Département et l'ARS doit permettre de poursuivre la recherche de solutions novatrices et adaptées aux différents besoins favorisant la structuration entre les établissements et services dans les territoires. Pour les établissements relevant d'une double compétence, l'appel à projet sera conjoint avec l'ARS.

Cette complémentarité entre le Département et l'ARS est

indispensable pour organiser la cohérence du secteur médico-social. Toutefois elle ne privera pas le Département de sa capacité à solliciter des moyens complémentaires pour résorber les inégalités de santé et pour étayer des expérimentations.

Par ailleurs, le Département poursuivra une démarche participative sur ses projets en favorisant la démocratie participative, en contractualisant avec les acteurs, notamment les têtes de réseau et en contractualisant avec les territoires de proximité.

Les orientations et les engagements permettront d'apporter des réponses souples et diversifiées.

Ce schéma de développement mais aussi d'organisation permet au Département de concerter les partenaires, de piloter, d'engager toutes ses politiques, de soutenir les territoires, de développer une démarche globale promouvant le « bien vieillir », avec un objectif permettant d'améliorer la qualité du service public.

Le Département traduira sa volonté de concrétiser ses engagements dans un plan d'actions annuel au travers de délibérations spécifiques comme celles sur le soutien à la recherche sur la maladie d'Alzheimer, le Fonds Départemental à l'Innovation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Personnes Agées-Personnes en situation de Handicap » :

- d'adopter les orientations du Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale « Personnes Agées » 2012-2015 du Département du Nord.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap », est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION QUALITE DU SERVICE PUBLIC, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, RELATIONS INTERNATIONALES, AFFAIRES EUROPEENNES

Monsieur Didier MANIER indique que les rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission et attire particulièrement l'attention des Conseillers Généraux sur le rapport 1/6 relatif au Schéma Directeur des Systèmes d'Information.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 1.1

DIRFI/2012/107**OBJET :****ALEFPA**

**DEMANDE DE GARANTIE DEPARTEMENTALE POUR UN
EMPRUNT DE 2 273 785 EUROS A SOUSCRIRE AUPRES DU
CREDIT COOPERATIF POUR FINANCER LA
RESTRUCTURATION DE LA MECS ALBERT CHATELET
A MERIGNIES**

Le Réseau Educatif Lillois, établissement de l'Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA) envisage la restructuration de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Albert Chatelet de MERIGNIES.

La MECS Albert Chatelet accueille des jeunes confiés par l'aide sociale à l'enfance ou par les juges auprès des tribunaux pour enfants dans le cadre de la protection de l'enfance ou de l'enfance délinquante.

En vue d'accueillir les jeunes dans de meilleures conditions, le projet de restructuration consiste en la construction de trois pavillons neufs et la réhabilitation des locaux existants.

Le coût total de l'opération s'élève à 4 091 179 €, le plan de financement est le suivant :

| | |
|-------------------------------|--------------------|
| Subvention du Département | 1 408 276 € |
| Fonds propres | 409 118 € |
| Prêt Crédit Coopératif | 2 273 785 € |
| COÛT TOTAL | 4 091 179 € |

Une subvention d'investissement de 1 408 276 € a été attribuée par la Commission Permanente du 24 octobre 2011.

L'ALEFPA doit souscrire un emprunt d'un montant de 2 273 785 € contracté auprès du Crédit Coopératif, aux conditions prévues dans le tableau ci-après.

| Prêt auprès du Crédit Coopératif | |
|---|-------------------------------|
| Nature du concours | Prêt long terme |
| Montant | 2 273 785 € |
| Durée | 30 ans |
| Taux fixe | 4,00 % ; 4,30 % sans garantie |
| Echéance | Trimestrielle |
| Commission d'intervention | 3 500 € |

L'ALEFPA sollicite la garantie départementale pour cet emprunt.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources Humaines, Relations internationales, Affaires européennes » est invité à statuer sur ce dossier et, le cas

échéant, à décider :

- d'accorder la garantie du Département pour le remboursement du prêt d'un montant de 2 273 785 euros que l'ALEFPA doit souscrire auprès du Crédit Coopératif pour la restructuration de la MECS Albert Chatelet à MERIGNIES, aux conditions ci-après :

| Prêt auprès du Crédit Coopératif | |
|---|--------------------|
| Nature du concours | Prêt long terme |
| Montant | 2 273 785 € |
| Durée | 30 ans |
| Taux fixe | 4,00 % |
| Echéance | Trimestrielle |

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification des organismes prêteurs par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment les conventions à intervenir entre le Département et l'ALEFPA, pour définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre de ces garanties, ainsi que le contrat de prêt à intervenir avec le Crédit Coopératif, en qualité de garant.

N° 1.2

DIRFI/2012/108**OBJET :**

**OGEC DU CENTRE SCOLAIRE CATHOLIQUE DE MERVILLE
DEMANDE DE GARANTIE DEPARTEMENTALE POUR UN
EMPRUNT DE 300 000 EUROS A SOUSCRIRE AUPRES DE LA
CAISSE D'EPARGNE POUR FINANCER LES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DU COLLEGE SAINT ROBERT
A MERVILLE**

L'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) du Centre Scolaire Catholique de MERVILLE envisage des travaux d'aménagement au Collège SAINT ROBERT de MERVILLE, 22 rue des Capucins.

Le projet d'agrandissement consisterait en l'aménagement des combles de l'aile administrative du bâtiment A pour créer trois salles de cours supplémentaires.

Le collège a ouvert récemment deux nouvelles classes pour compter au total 16 classes dont certaines à plus de trente élèves. Les nouvelles salles de classe permettront un fonctionnement plus aisé avec une plus grande souplesse d'organisation.

Les travaux devraient être réalisés pour la rentrée scolaire 2012-2013, le coût de l'opération s'élève

à 356 011 €. Le plan de financement est le suivant.

| | |
|---|------------------|
| Subvention du Département accordée le 19 septembre 2011 | 48 000 € |
| Autofinancement | 8 011 € |
| Prêt Caisse d'Épargne sur 6 ans | 300 000 € |
| COÛT TOTAL | 356 011 € |

L'OGEC du Centre Scolaire Catholique de MERVILLE envisage de contracter un emprunt d'un montant de 300 000 € auprès de la Caisse d'Épargne

Nord-France-Europe aux conditions prévues dans le tableau suivant.

| Prêt auprès de la banque Caisse d'Épargne Nord-France-Europe | |
|---|--|
| Nature du concours | Prêt long terme |
| Montant total du prêt | 300 000 € |
| Durée | 6 ans (72 mois) |
| Taux d'intérêt annuel fixe | 3,11 % (3,41 % sans garantie départementale) |
| Echéance mensuelle | 4 572,88 € |
| Frais de dossier | 300 € |
| Garantie | Département à hauteur de 100 % |

L'OGEC du Centre Scolaire Catholique de MERVILLE sollicite la garantie départementale à hauteur de 100 % pour cet emprunt.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources Humaines, Relations internationales, Affaires européennes » est invité à statuer sur ce dossier et, le cas échéant, à décider :

- d'accorder la garantie du Département à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 300 000 € que l'OGEC du Centre Scolaire Catholique de MERVILLE doit souscrire auprès de la banque Caisse d'Épargne Nord-France-Europe pour financer les travaux d'aménagement du Collège SAINT ROBERT de MERVILLE, aux conditions suivantes.

| Prêt auprès de la banque Caisse d'Épargne Nord-France-Europe | |
|---|--------------------------------|
| Nature du concours | Prêt long terme |
| Montant total du prêt | 300 000 € |
| Durée | 6 ans (72 mois) |
| Taux d'intérêt annuel fixe | 3,11 % |
| Echéance mensuelle | 4 572,88 € |
| Garantie | Département à hauteur de 100 % |

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification des organismes prêteurs par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

N° 1.3

DIRFI/2012/117

OBJET :

**ASSOCIATION D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE DE LA REGION DE LILLE (A.S.R.L)
DEMANDE DE GARANTIE DEPARTEMENTALE POUR UN EMPRUNT PLS DE 440 000 € A SOUSCRIRE AUPRES DU CREDIT COOPERATIF POUR L'ACQUISITION EN VEFA D'UN FOYER-RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES OU PERSONNES HANDICAPEES, RUE DE JEMMAPES A LILLE**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment la convention à intervenir entre le Département et l'OGEC du Centre Scolaire Catholique de MERVILLE, pour définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre de cette garantie, ainsi que le contrat de prêt à intervenir avec la banque Caisse d'Épargne Nord-France-Europe, en qualité de garant.

L'Association d'Action Sanitaire et Sociale de la Région de LILLE (A.S.R.L) envisage l'ouverture d'un Foyer Résidence, rue de Jemmapes à LILLE.

Ce nouveau foyer est réalisé et acquis dans le cadre d'une Vente en l'Etat de Futur Achèvement (VEFA).

Ce logement-foyer est réservé soit aux personnes âgées seules ou en couple soit aux personnes handicapées. Le Conseil Général a accepté l'ouverture du Foyer pour une capacité de 17 places au 1^{er} juillet 2012.

Le coût total de l'opération s'élève à 875 000 €. Le plan de financement est le suivant.

| | |
|-------------------------------|------------------|
| Autofinancement | 435 000 € |
| Prêt Crédit Coopératif | 440 000 € |
| COÛT TOTAL | 875 000 € |

L'A.S.R.L doit souscrire un emprunt d'un montant de 440 000 € contracté auprès du Crédit Coopératif, aux conditions prévues dans le tableau ci-après.

| Prêt auprès du Crédit Coopératif | |
|--|--|
| Nature du concours | Prêt PLS |
| Montant | 440 000 € |
| Durée | 30 ans |
| Taux indexé sur le livret A | Actuellement 3,32 % (2,25 % + 1,07 %) Sans la garantie 3,57 % (2,25 % + 1,32 %) |
| Echéance | Trimestrielle |
| Frais : souscription au capital du Crédit Coopératif : 1% du montant emprunté | 4 400 € |

L'ASRL sollicite la garantie départementale pour cet emprunt à hauteur de 100 %.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources Humaines, Relations internationales, Affaires européennes » est invité à statuer sur ce dossier et, le cas échéant, à décider :

- d'accorder la garantie du Département pour le remboursement du prêt d'un montant de 440 000 euros que l'Association d'Action Sanitaire et Sociale de la Région de Lille doit souscrire auprès du Crédit Coopératif pour la construction d'un Foyer-Résidence pour personnes âgées ou handicapées, rue de Jemmapes à LILLE, aux conditions ci-après :

| Prêt auprès du Crédit Coopératif | |
|---|---------------------------------------|
| Nature du concours | Prêt PLS |
| Montant | 440 000 € |
| Durée | 30 ans |
| Taux indexé sur le livret A | Actuellement 3,32 % (2,25 % + 1,07 %) |
| Echéance | Trimestrielle |

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification des organismes prêteurs par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment les conventions à intervenir entre le Département et l'A.S.R.L, pour définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre de ces garanties, ainsi que le contrat de prêt à intervenir avec le Crédit Coopératif, en qualité de garant.

N° 1.4

DIRFI/2012/126

OBJET :

**ASSOCIATION FONCIERE DE TOURCOING
ET ENVIRONS (A.F.T.E)
DEMANDE DE GARANTIE DEPARTEMENTALE POUR UN
EMPRUNT DE 600 000 EUROS A SOUSCRIRE AUPRES DE LA
CAISSE D'EPARGNE NORD-FRANCE-EUROPE POUR
FINANCER LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS AU
COLLEGE NOTRE DAME IMMACULEE DE TOURCOING**

L'Association Foncière de Tourcoing et Environs (A.F.T.E) et l'OGEC des Hauts de Lys envisagent la construction d'une nouvelle salle de sports pour le Collège Notre Dame Immaculée de TOURCOING, rue du petit village.

Le Collège Notre Dame Immaculée est géré par l'OGEC des Hauts de Lys qui regroupe plusieurs collèges privés tels le Collège Cardinal Liénart et le Collège Saint-Thomas.

La salle de sports actuelle, implantée sur le site de l'école maternelle, est vétuste et dépourvue de vestiaires. Elle sera détruite et le terrain vendu.

Le projet initial de construction de la salle de sports a été revu afin de prendre en compte également des besoins du Collège Cardinal Liénart. Le projet devenu plus ambitieux, comprendra 630 m² de salle et 150 m² de locaux

annexes, répondant aux normes actuelles et proposera aux collégiens un plateau sportif adapté aux activités sportives. La salle de sports pourra ainsi être utilisée par les deux collèges : le Collège Notre Dame Immaculée et le Collège Cardinal Liénart.

L'A.F.T.E est propriétaire des biens immobiliers. Un loyer sera payé par l'OGEC des Hauts de Lys à l'A.F.T.E pour l'utilisation de la salle de sports.

Le coût de l'opération s'élève à 860 000 €. Le plan de financement est le suivant.

| | |
|---|------------------|
| Subventions du Département 2011 et 2012 | 100 000 € |
| Avance AFTE sur réalisation d'actifs de l'OGEC Hauts de Lys | 100 000 € |
| Apport OGEC des Hauts de Lys | 60 000 € |
| Prêt Caisse d'Epargne de l'AFTE sur 15 ans | 600 000 € |
| COÛT TOTAL | 860 000 € |

La Commission Permanente du 19 septembre 2011 a accordé une subvention de 49 000 € au Collège Notre Dame Immaculée et de 30 900 € au collège Cardinal Liénart pour la construction d'une salle de sports. Les travaux étant prévus de juin 2012 à février 2013, une nouvelle subvention d'investissement sera sollicitée au titre

de l'année 2012.

L'A.F.T.E envisage de contracter un emprunt d'un montant de 600 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Nord-France-Europe aux conditions prévues dans le tableau suivant.

| Prêt auprès de la banque Caisse d'Epargne Nord-France-Europe | |
|---|--|
| Nature du concours | Prêt long terme |
| Montant total du prêt | 600 000 € |
| Durée | 15 ans (180 mois) |
| Taux d'intérêt annuel fixe | 3,90 % (4,20 % sans garantie départementale) |
| Echéance mensuelle | 4 408,12 € |
| Frais de dossier | 150 € |
| Garantie | Département à hauteur de 100 % |

L'A.F.T.E sollicite la garantie départementale à hauteur de 100 % pour cet emprunt.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources Humaines, Relations internationales, Affaires européennes » est invitée à statuer sur ce dossier et, le cas échéant, à décider :

- d'accorder la garantie du Département à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 600 000 € que l'Association Foncière de Tourcoing et Environs (A.F.T.E) doit souscrire auprès de la banque Caisse d'Epargne Nord-France-Europe pour financer la construction d'une salle de sports au Collège Notre Dame Immaculée de TOURCOING, aux conditions suivantes.

| Prêt auprès de la banque Caisse d'Epargne Nord-France-Europe | |
|---|--------------------------------|
| Nature du concours | Prêt long terme |
| Montant total du prêt | 600 000 € |
| Durée | 15 ans (180 mois) |
| Taux d'intérêt annuel fixe | 3,90 % |
| Echéance mensuelle | 4 408,12 € |
| Garantie | Département à hauteur de 100 % |

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification des organismes prêteurs par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

délibération, notamment la convention à intervenir entre le Département et l'Association Foncière de Tourcoing et Environs, pour définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre de cette garantie, ainsi que le contrat de prêt à intervenir avec la banque Caisse d'Epargne Nord-France-Europe, en qualité de garant.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de cette

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité.

N° 1.5

DIRFI/2012/246**OBJET :****GARANTIES DE TOUTES NATURES ACCORDEES PAR
LE DEPARTEMENT : ANNUITES 2012**

Le Conseil Général a garanti des prêts à taux réduit consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations agissant pour le compte de l'Etat ainsi que des emprunts contractés auprès des organismes bancaires par PARTENORD Habitat, l'Office Public d'Aménagement et de Construction du Nord, la Société Anonyme Habitat du Nord, les Sociétés

Anonymes d'HLM et les Sociétés de Crédit Immobilier d'arrondissement, en vue de financer leurs programmes de construction dans le Département du Nord.

Il a également accordé sa garantie à divers organismes, présentant un intérêt départemental en vue de faciliter leurs opérations de crédit.

A la date du 1^{er} janvier 2012, le total des emprunts contractés par les différents organismes bénéficiaires des garanties accordées se chiffre à 1 687 301 826,83 €. Le montant des fractions d'emprunt initialement garanties par le Département atteint 1 166 381 632,20 € qui se décomposent comme suit :

| | |
|---|------------------|
| • parts d'emprunts des organismes de construction | 925 550 598,38 € |
| • parts d'emprunts et de prise de participation des autres organismes | 240 831 033,82 € |

A cette date, le capital restant dû de la dette garantie se monte à 746 672 354,25 €.

Le tableau joint au présent rapport et annexé au Budget 2012 ventile, par organisme bénéficiaire, ces sommes ainsi que les annuités d'amortissement correspondantes à échoir en 2012.

Les dispositions de l'article 11 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988, du décret d'application n° 88-366 du 18 avril 1988 et de l'article L.3231-4 du Code Général des Collectivités Territoriales énoncent que le montant total des annuités d'emprunts garantis à échoir au cours de l'exercice, majoré du montant net des annuités de la dette départementale et diminué du montant des provisions spécifiques constituées pour couvrir les garanties accordées ne doit pas excéder 50 % des recettes réelles de la section de fonctionnement du budget départemental.

A titre indicatif, le montant des annuités des emprunts garantis à échoir en 2012 est de 72 281 696,31 €, celui des annuités de la dette départementale de 141 748 961,03 € et celui des recettes réelles de fonctionnement du budget primitif 2012 de 2 604 489 373,50 €.

En conséquence, le pourcentage pour l'année 2012 s'établit à 8,22 %.

Il est précisé que le Département a dû faire face à ses engagements pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Crédit Coopératif au titre de la garantie de la Société d'Economie Mixte du Douaisis pour un montant de 62 433,67 €.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires

européennes », est prié de bien vouloir donner acte de cette communication.

Le Conseil Général prend acte.

Monsieur le Président demande à Monsieur Jean-Marie RUANT d'évoquer le rapport 1/6.

Monsieur Jean-Marie RUANT salue, avec Monsieur Bernard HAESEBROECK qui regrette de ne pas être présent en ce moment, le travail accompli par la Direction des Systèmes d'Information, sous l'impulsion du Directeur Général chargé des Ressources et sous l'autorité du Directeur Général des Services.

Monsieur RUANT indique que le nouveau Schéma Directeur des Systèmes d'Information traduit des évolutions stratégiques essentielles souhaitées par l'Exécutif Départemental s'agissant de l'informatique départementale.

Monsieur RUANT fait remarquer que les axes stratégiques retenus par le Projet d'Administration correspondent tout particulièrement aux objectifs poursuivis par ce Schéma.

Monsieur RUANT évoque quelques éléments de contexte, puis met en exergue plusieurs aspects majeurs du Schéma.

Monsieur RUANT précise que ce dernier propose un programme rigoureux et ambitieux pour l'informatique départementale.

Monsieur le Président informe les Conseillers Généraux des chiffres du mois de mars 2012 concernant le portail de la MDPH.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 1.6

DSI/2012/304

OBJET :

**PAD (PROJET D'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE) :
SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES
D'INFORMATION (2012-2015)**

Contexte

Un premier Schéma Directeur Informatique couvrant la période 2003-2006 a permis de réaliser de grands chantiers (Refonte des Systèmes d'Information Financier, de Ressources Humaines, des portails intranet et internet, de la gestion des délibérations, de la messagerie, de la téléphonie sur IP, ...). Le parc informatique a évolué de 4 800 postes en 2008 à environ 6 000 en 2011. Il est déployé sur près de 200 sites (hors collèges); environ 200 applications réparties sur 300 serveurs permettent d'outiller les activités des services départementaux.

En 2009, une nouvelle dynamique en matière de Systèmes d'Information a fixé des objectifs pour la période 2010-2013.

Le nouveau mandat initié en 2011 a permis de mettre en cohérence ce schéma directeur avec le Projet d'Administration Départementale (PAD). Des grands axes ont été dégagés :

- une administration au service des politiques publiques,
- une administration modernisée dans ses pratiques et ses moyens,
- une administration encore plus proche des citoyens.

Démarche

70 réunions ont été organisées entre septembre 2010 et mars 2011 avec la Direction Générale et les Directions. Une enquête en ligne a permis, à travers une démarche participative, d'identifier les attentes de l'ensemble des agents départementaux. Un recensement de « l'état de l'art » et des bonnes pratiques a complété cet état des lieux. Une présentation du diagnostic et des premières orientations ont été proposées en mars 2011. Ensuite, les orientations stratégiques ont été validées au cours du deuxième trimestre 2011, enfin, des priorités et une planification établies et intégrées dans le budget 2012.

Six orientations stratégiques en cohérence avec le projet de mandat

- **Développer l'e-administration et la dématérialisation :**

L'enjeu pour le Département du Nord est de développer davantage l'e-administration pour l'amélioration du service rendu à l'utilisateur et l'enrichissement des relations avec ses

partenaires. Une délibération sur l'e-administration sera proposée en juin 2012, des premières réalisations sont en chantier ou déjà opérationnelles telles que :

- l'ouverture du portail de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) offrant la possibilité aux usagers de suivre l'état d'avancement de leur dossier, complétée en 2012 par la dématérialisation des dossiers « papier »,
 - la mise en place du site Internet sur l'e-démocratie (www.jeparticipe.cg59.fr) permettant aux nordistes de contribuer aux ateliers citoyens du projet éducatif global,
 - les échanges dématérialisés des délibérations avec le contrôle de légalité seront mis en service au cours du premier trimestre 2012,
 - la télétransmission des actes à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) permettra l'utilisation de la carte SESAME VITALE et l'amélioration des remboursements des actes pratiqués,
 - la communication sur les travaux de voirie via le web contribuera à une meilleure information des usagers.
- **Faire émerger de véritables Systèmes d'Information (SI) transversaux pour le pilotage et les processus associés**

Le Département du Nord dispose de nombreux outils « à l'état de l'art » dont l'utilisation doit être optimisée.

Il est nécessaire que les outils et pratiques deviennent véritablement transversaux. Pour cela, plusieurs axes doivent être développés :

- la finalisation des Systèmes d'Information Ressources Humaines et Finances et leur usage déconcentré,
 - l'outillage de la commande publique permettant d'alléger la gestion administrative des marchés et de passer à une véritable fonction achat optimisée et sécurisée,
 - le positionnement transversal du patrimoine en appui du schéma directeur immobilier,
 - l'évolution des Systèmes d'Information Géographiques et des outils décisionnels afin de contribuer davantage au pilotage des activités.
- **Compléter l'informatisation des processus métiers**

Certains champs fonctionnels doivent être complétés principalement dans le domaine de l'action sociale, de l'aménagement durable et du développement territorial. L'aide sociale à l'enfance (ASE) est le dernier grand chantier « prestation » du Système d'Information de

l'Action Sociale (SIAS). La Gestion Electronique des Documents (GED) relative au patrimoine facilitera le partage des informations.

– **Consolider l'infrastructure du système d'information**

L'ouverture de services aux usagers et partenaires modifie les conditions d'utilisation, de maintien et de supervision des outils. Ainsi la disponibilité, la performance et la sécurisation doivent être renforcées et adaptées à ces nouveaux besoins. Un Plan de Reprise et de Continuité d'Activité (PRA/PCA) sera mis en œuvre, l'usage des outils optimisé sur les sites distants, les infrastructures techniques consolidées, et la réduction des consommations énergétiques réalisée contribuera ainsi au développement durable. L'évolution du poste de travail sera également assurée.

L'intégration de la dimension « logiciel libre » dans l'ensemble de ces chantiers reste à réaliser. Depuis 2009, le Département du Nord a diminué sa dépendance vis-à-vis de l'éditeur leader du marché et analyse les expériences menées par d'autres collectivités. C'est ainsi que le transfert des délibérations au contrôle de légalité utilise la plateforme du Centre de Gestion du Nord (CDG 59). Le portail de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) intègre des modules « open source ». Le projet de collège numérique offre également des opportunités pour l'équipement des collégiens et la mise en œuvre des Espaces Numériques de Travail (ENT). Pour chacun des projets du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI), une analyse est faite portant sur la pertinence des solutions au regard des besoins du Département du Nord, de l'économie globale du projet (licences et prestations de mise en œuvre), de la conduite du changement induite pour les utilisateurs. S'agissant de la suite bureautique, l'écosystème des nombreux logiciels métiers départementaux rend cette évolution complexe n'apportant au final que peu de valeur ajoutée pour les usagers.

– **Utiliser les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) comme levier pour les politiques départementales**

L'innovation technologique, parce qu'elle contribue à la création d'emplois, doit être encouragée.

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) apporte son expertise à la mise en place du collège numérique et des Espaces Numériques de Travail (ENT), au développement du haut débit pour les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ) et du très haut débit sur le territoire.

La mobilité des agents et des usagers doit être développée. C'est ainsi que les Equipes Médico-Sociales (EMS) ont été équipées d'ordinateurs portables dotés de clés 3G, que l'équipement des agents départementaux de téléphones portables et Smartphones sera complété, que la rénovation des sites internet inclura des applications mobiles et géo localisées.

– **Développer des outils et des méthodes partagées**

Le portefeuille de projets comporte environ 200 projets dont le suivi est, d'ores et déjà, assuré et actualisé semestriellement. Des instances de pilotage sont mises en place permettant le cadrage, les études et mises en œuvre. 18 projets prioritaires, car ils impactent le programme de mandat et le Projet d'Administration Départementale (PAD), font l'objet d'un suivi particulier en Direction Générale.

La Mutualisation

Le renforcement des relations avec les Directions des Systèmes d'Information des grandes collectivités (Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, Conseil Général du Pas-de-Calais, Lille Métropole Communauté Urbaine, Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord...) fait partie des axes de développement.

Des études initiées notamment par le Centre de Gestion du Nord pour l'archivage électronique, montrent des opportunités de mise en œuvre des infrastructures interopérables, construites sur des solutions « open source ».

La mutualisation des achats permettra de réaliser des économies, et la convention autorisant le recours à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) initiée par le Département du Nord pourrait également être partagée.

Des groupements d'achats sont en cours de constitution pour le haut débit dans les collèges, la maintenance d'équipement réseaux et la construction des Espaces Numériques de Travail (ENT).

Des réflexions collectives concourent au développement de l'économie du numérique.

L'informatique des élus

L'informatique des élus fait partie des priorités de 2012. Un cabinet a été désigné et procède à une étude qui porte sur 4 volets :

- Les moyens informatiques et téléphoniques,
- Les outils numériques (portail élus, délibérations...),
- Les outils de la démocratie participative,
- Les outils du web 2.0 (réseaux sociaux, blogs...).

Le coût du Schéma Directeur des Systèmes d'Information et son inscription dans le budget de la Direction des Systèmes d'Information

L'évaluation du budget nécessaire à la mise en œuvre du Schéma Directeur des Systèmes d'Information est d'environ 46,2 M€, et s'inscrit dans le budget annuel de la Direction des Systèmes d'Information pour une mise en œuvre d'une durée d'environ 3 années. Cette évaluation

prévisionnelle aura vocation à être ajustée annuellement en fonction de l'évolution et la priorisation des projets du mandat.

Après avis de la Commission « Qualité du Service Public, finances, Ressources Humaines, Relations internationales, Affaires européennes », il est proposé au Conseil Général :

- d'adopter le Schéma Directeur des Systèmes d'Information.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

COMMISSION LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS, ENFANCE, FAMILLE, JEUNESSE, SANTE

Monsieur Marc GODEFROY indique que les 4 premiers rapports ont reçu un avis favorable de la Commission et ajoute que les 2 derniers n'ont pas fait l'objet d'un avis, les commissaires ayant souhaité réserver leur position pour la Séance Plénière.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 3.1

DEF/2012/300

OBJET :

PARTICIPATION FINANCIERE DEPARTEMENTALE A L'ASSOCIATION « AFEJI » SITUEE 26 RUE DE L'ESPLANADE A DUNKERQUE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION 2012, POUR LA CREATION D'UNE MAISON DES ADOLESCENTS DU HAINAUT

Le programme « Maison des Adolescents » lancé à l'issue de la Conférence de la Famille de 2004 vise à assurer un maillage satisfaisant du territoire en structures d'accueil et de soins des adolescents.

Il s'agit de mettre en place des lieux d'accueil généraliste pour les adolescents en souffrance et leur famille au sein d'un réseau de partenaires ouvert sur la ville qui ne se substituent pas aux interventions pré-existantes, mais permettent une approche globale de la santé des adolescents. Destinées aux adolescents mais également à leurs parents et aux professionnels, elles proposent un accueil gratuit sur des plages horaires souples et adaptées.

Dans le cadre des Orientations du plan départemental pour la Jeunesse 2007-2011, le Département du Nord s'est engagé de manière volontariste dans un Dispositif Départemental « Maison des Adolescents » depuis le 1^{er} janvier 2010, date de l'ouverture d'une première structure à Lille.

En fin d'année 2010 et en référence au cahier des charges national, le projet porté par l'AFEJI sur le Hainaut a été labellisé par le Ministère de la Santé avec un financement de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Pour mieux répondre aux besoins des jeunes de leur bassin de vie, cette structure sera implantée à Maubeuge et à Valenciennes. Ce projet a été co-construit avec les partenaires du territoire et notamment les services de pédopsychiatrie des centres hospitaliers de Maubeuge et de Valenciennes.

Les objectifs :

- Apporter une réponse de santé en offrant aux adolescents les prestations les plus adaptées à leurs attentes non prises en charge dans le dispositif traditionnel,
- Fournir aux adolescents des informations, des conseils, une aide au développement dans leur projet de vie,
- Favoriser l'accueil en continu par des professionnels divers pour faciliter l'accès à ceux qui sont en dehors des circuits traditionnels de prise en charge,
- Garantir la continuité et la cohérence des prises en charge,
- Constituer un lieu ressource sur un territoire donné pour l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescence (parents, professionnels, institutions).

Les missions :

- Accueillir, écouter, informer et orienter les adolescents et leurs familles dans les champs médicaux, psychologiques, sociaux, éducatifs, voire judiciaires,
- Evaluer les situations et mettre en œuvre la prise en charge médicale, psychologique, éducative, sociale et juridique, ainsi qu'un accompagnement des adolescents et leurs familles vers une prise en charge extérieure ou une prise en charge nouvelle pour lesquelles il n'existe pas de réponses adéquates,
- Animer et fédérer le réseau des professionnels et institutions en lien avec les adolescents dans les territoires concernés, pour dépasser les limites d'intervention de chaque institution impliquée.

La mise en place d'un réseau « adolescence » pour améliorer la coordination dans la prise en charge des adolescents est envisagée. Une convention constitutive du réseau sera proposée aux différents partenaires et un comité de pilotage se réunira au moins une fois par an.

Ainsi il est proposé d'accorder un premier financement à hauteur de 100 000 euros sur les 300 000 euros sollicités afin de permettre le démarrage du projet dès 2012 avec l'ouverture de la Maison des Adolescents à Maubeuge.

Une convention ayant pour objet de fixer les modalités pratiques de fonctionnement a été négociée avec l'AFEJI. Outre les financements départementaux, le projet bénéficie des financements ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) à hauteur de 156 000 euros.

Le suivi de l'ensemble du Dispositif Départemental Maison des Adolescents sera revu pour accompagner et consolider les deux expériences de Maison des

Adolescents : celle de la Maison des Adolescents de Lille portée par l'ADNSEA et celles du Hainaut portée par l'AFEJI.

En conséquence, il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Lutte contre les exclusions, enfance, famille, jeunesse, santé » :

- d'attribuer une participation financière d'un montant de 100 000 euros à l'association « AFEJI » située 26 rue de l'Esplanade à Dunkerque, pour la Maison des Adolescents du Hainaut sise 50 rue d'Haumont à Maubeuge ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe au rapport ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 9351 nature comptable 6574 du budget départemental de l'exercice 2012.

N° 3.4

DLES/2012/366

OBJET :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2012 A L'ASSOCIATION AGSS DE L'UDAF ET A L'ASSOCIATION HAVRE POUR MENER DES INTERVENTIONS SOCIALES AU SEIN DES COMPAGNIES DE GENDARMERIE D'AVESNES SUR HELPE ET DE CAMBRAI (PREMIERE DEMANDES)

La solidarité constitue le cœur des missions du Département. Ses politiques d'action sociale couvrent la lutte contre les exclusions, la prévention et la protection administrative et judiciaire des mineurs, la protection des majeurs vulnérables, l'aide à l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

Afin d'améliorer le dispositif de prévention sociale auprès des personnes en situation de détresse sociale, victimes ou auteurs d'infractions, repérées par un service de gendarmerie, il est proposé de financer des interventions sociales au sein des compagnies de gendarmerie d'Avesnes-sur-Helpe et de Cambrai, à l'instar d'expérimentations réalisées dans d'autres départements.

Ce dispositif, cofinancé par l'Etat, s'appuie sur l'article 2 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, sur la délibération-cadre du Conseil Général relative à la politique de défense du droit des femmes en date du 25 octobre 2010. Il figure également dans le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2011-2013.

Les interventions seront assurées dans le respect des

règles déontologiques inhérentes au travail social et au secret professionnel par deux travailleurs sociaux qualifiés mis à disposition par l'association AGSS de l'UDAF sur le territoire d'Avesnes-sur-Helpe et par l'association HAVRE sur le territoire de Cambrai, soit respectivement un par territoire.

Ces territoires ont été identifiés comme prioritaires au titre de la prévention des violences faites aux femmes.

L'action des travailleurs sociaux en gendarmerie sera menée en collaboration avec les services du Département et notamment les Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale. Cette présence permettra en outre de renforcer les dynamiques partenariales sur les territoires concernés.

Les conventions annexées au présent rapport précisent les dispositions générales du dispositif, les engagements des institutions partenaires, les modalités d'intervention du travailleur social, d'évaluation et de suivi du dispositif, assurés à la fois par un comité de pilotage départemental et un comité technique de suivi local rassemblant les partenaires, et les conditions de financement et de contrôle.

Le financement départemental, accordé à titre expérimental pour une durée d'un an, correspond à la prise en charge de 50 % des frais de personnel, complétée par la prise en charge des frais de fonctionnement et de structure, hors charges de personnel, dans la limite de 10 % du coût global retenu des actions, en complément de l'intervention de l'Etat.

Eu égard à l'intérêt que représentent ces actions de prévention précoce auprès des personnes en situation de détresse sociale, il est proposé d'attribuer aux associations l'AGSS de l'UDAF et HAVRE une subvention de fonctionnement pour un montant total de 50 750 € répartie entre elles comme précisé dans le tableau récapitulatif joint.

En conséquence,

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Lutte contre les Exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » :

- d'attribuer au titre de 2012 une subvention globale de fonctionnement de 50 750 € aux associations l'AGSS de l'UDAF et HAVRE répartie entre elles comme précisé dans le tableau joint en annexe pour mener des interventions sociales au sein des compagnies de gendarmerie d'Avesnes-sur-Helpe et de Cambrai ;
- d'approuver les termes des projets de convention ci-joints ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions ;

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 9358 nature comptable 6574 du budget départemental de

l'exercice 2012.

| ENGAGEMENTS | | | | | |
|------------------|-----------|-----------------|-------------|--------------------------|--------------------------|
| IMPUTATION | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | DISPONIBLES | PROPOSES DANS LE RAPPORT | NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE |
| art 9358 nc 6574 | 555569 | 0 | 555569 | 50750 | 504819 |

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité.

Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

Monsieur le Président met en exergue le rapport 3/2.

N° 3.2

Monsieur Jean JAROSZ attire l'attention des Conseillers Généraux sur les travaux sur le développement de l'enfant d'Henri Wallon, psychologue, fondateur du Groupe français d'éducation nouvelle.

Monsieur JAROSZ estime qu'au regard de l'importance inouïe du premier et du deuxième cycle dans le développement et l'humanisation des enfants de 0 à 6 ans, il est normal de réclamer, avec la plus grande détermination, pour l'accueil de la petite enfance, une extension des critères de financement en matière d'investissement dans le secteur sanitaire et social pour la création de ces modes de garde.

Monsieur JAROSZ ajoute que les enfants soumis au troisième cycle, de 6 à 16 ans, ont besoin, pour leur suivi, de hautes compétences, de tact, de présence et de patience. Il pense ainsi qu'il est intolérable de ne pas remplacer un professeur sur deux partant à la retraite ou d'admettre des suppressions de classes injustifiées, inconsidérées.

Madame Joëlle COTTENYE indique que le Groupe Union Pour le Nord se félicite de ce projet de délibération. Elle note que les subventions d'investissement du Département pourront être majorées lorsqu'elles concerneront les territoires déficitaires en structures d'accueil de la petite enfance et considère que cette initiative est intéressante.

Madame COTTENYE signale que le Groupe Union Pour le Nord adhère à la disposition qui porte sur la priorité accordée à la création de différentes structures de petite taille.

Madame COTTENYE souligne l'intérêt présenté par les Maisons d'assistantes maternelles et regrette l'absence d'ouverture dont fait preuve la Majorité Départementale sur ce sujet.

Monsieur le Président fait remarquer qu'il n'acceptera jamais de diminuer les normes d'encadrement pour les enfants.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers

DEF/2012/360

OBJET :

DEVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL PETITE ENFANCE AU TRAVERS DE L'EXTENSION DES CRITERES DE FINANCEMENT EN MATIERE D'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL POUR LA CREATION DES MODES DE GARDE DE LA PETITE ENFANCE

Le développement de l'accueil petite enfance est un des projets prioritaires du mandat identifiés lors du débat d'orientation politique du 4 juillet 2011.

• **Etat des lieux de l'accueil petite enfance :**

Le département du Nord compte 37 000 naissances chaque année.

Le nombre de familles avec enfants est de 66,2 % soit 5,1 % de plus qu'au niveau national. Le taux de natalité est de 14,3 pour mille (12,8 pour mille pour la France).

44 % des enfants de 9 mois bénéficient d'un mode de garde : il s'agit dans 55 % des cas d'un assistant maternel, dans 13 % des cas d'une crèche, dans 6 % des cas d'un tiers intervenant au domicile des parents et dans 4 % des cas d'une halte-garderie ou d'un multi-accueil.

111 000 enfants ont moins de 3 ans.

Malgré la forte tradition nordiste de scolarisation des enfants de moins de 3 ans, le Département suit l'évolution nationale de déscolarisation de cette tranche d'âge : on passe de 66 % de scolarisation des enfants de moins de 3 ans en 2004 à 41 % en 2010.

Un peu plus de 15 000 enfants âgés de 2 à 3 ans sont actuellement scolarisés.

L'offre d'accueil dans le Nord est principalement représentée par les assistants maternels : environ 19 000 assistants maternels agréés offrant 50 000 places.

5 % des communes concentrent 40 % des assistants maternels ; une vingtaine de communes n'en ont aucune sur leur territoire.

Au 31 décembre 2010, on dénombre 467 établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) pour 11 361 places.

Les structures d'entreprises se développent, les regroupements de service également (Centres de la petite enfance...).

Des expérimentations en matière d'horaires atypiques sont menées articulant des EAJE et des modes de garde à domicile, ainsi que des travaux sur l'accueil d'enfants porteurs de handicaps ou d'enfants issus de familles allocataires du RSA.

Les organisations d'accueil itinérant sont relativement répandues.

• **La problématique :**

Tout enfant de moins de 3 ans est susceptible de nécessiter un mode d'accueil, alors que les éléments des diagnostics locaux démontrent que moins de 15 % des communes sont en capacité d'offrir une place d'accueil par enfant.

Il existe des zones à forte tension entre l'offre et la demande :

- taux d'occupation des Etablissements d'Accueils de Jeunes Enfants élevé et délais d'accès importants (listes d'attente)
- forte activité des assistants maternels
- nombre théorique de places d'accueil rapporté au nombre d'enfants de moins de 3 ans insuffisant.
- choix du type de garde inexistant.

L'activité des assistants maternels est très variable d'un secteur géographique à l'autre.

L'état d'inactivité totale ou partielle (volontaire ou subie, places inoccupées ou horaires réduits...), d'activité voire de suractivité est également fluctuant dans le temps.

Une centaine de Relais Assistantes Maternelles (RAM) observent ces tensions sur le territoire.

• **Enjeu : intégrer davantage la notion d'équité territoriale :**

Il est nécessaire de disposer d'un diagnostic affiné localement et partagé avec les partenaires.

La Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants (CDAJE) développe une fonction d'observation en matière de modes d'accueil de la petite enfance et produit chaque année un état des lieux de l'offre d'accueil collectif et individuel sur le territoire.

Cet état des lieux permet une analyse partagée avec les partenaires autour d'une photographie départementale.

Cependant, ces données ne sont pas suffisamment précises pour permettre la mise à disposition d'un diagnostic territorial immédiatement exploitable.

Créés depuis 1989, les Relais Assistants Maternels (RAM) ont pour rôle d'informer les parents et les assistants maternels, de promouvoir et de valoriser un accueil de qualité des enfants au domicile des assistants maternels.

La loi du 27 juin 2005 impose aux RAM de tenir compte des orientations définies par la Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants.

Les RAM, lieux ressources en matière d'information et espaces d'échanges entre assistants maternels, sont situés au croisement des compétences de la Caf et du Département.

La lettre circulaire des RAM du 02 février 2011 élargit la compétence de ceux-ci à l'exercice d'une fonction observation sur les modes d'accueil petite enfance.

Les RAM sont désormais à même d'affiner l'état des lieux de la petite enfance à partir de l'observation de leur territoire. Il convient au travers de la CDAJE de mettre en place une coordination CAF/Département de la fonction observation des RAM, à un niveau départemental considérée comme un « RAM départemental » lieu ressource pour les acteurs de terrain.

Un Contrat Enfance Jeunesse Départemental (CEJD) a été conclu en 2009 entre le Département et l'AdéCaf pour coordonner les travaux de la CDAJE, en communiquer les résultats et pour financer des études sur les sujets relevant de l'accueil petite enfance.

Fin 2012, date du renouvellement du CEJD, le périmètre pourrait être élargi en concertation avec la CAF du Nord afin de renforcer les moyens de coordination départementale des RAM.

A partir des éléments des diagnostics locaux qui seront dès lors disponibles, il est proposé de construire un plan de développement des modes d'accueil, territorialement ciblé.

Les subventions d'investissement proposées par le Département pourront être majorées lorsqu'elles concerneront les territoires déficitaires en structures d'accueil de la petite enfance repérés préalablement par le diagnostic territorial.

Ce plan de développement sera co-construit avec les principaux financeurs que sont la CAF (diagnostic et orientations partagés) et les communes en l'intégrant dans la démarche d'élaboration des contrats d'aménagement et de développement durable des territoires.

• **Rappel des dispositions actuelles relatives aux subventions d'investissement :**

Par délibération du 23 juin 1986, le Conseil Général a adopté les critères de financement en matière d'investissement dans le secteur sanitaire et social (centres de PMI et modes de garde).

Ceux-ci ont été complétés par les délibérations du 14 juin 1999 pour le financement des Lieux d'Accueil Parents/Enfants, du 31 janvier, 1^{er} et 2 février 2000 lors du passage à l'euro et du 24, 25, 26 mars 2003 pour les structures situées dans un quartier « politique de la ville » et pour le soutien des compétences parentales à l'éveil des jeunes enfants et du 4 juillet 2005 pour l'extension des critères de financement en matière d'investissement au secteur privé.

Les montants de subventions varient selon le type de structure :

Pour une crèche familiale, la subvention est de 122 € la place pour l'équipement et/ou les travaux.

Pour une halte-garderie, l'aide financière est de 549 € la place pour les travaux et de 122 € la place pour l'équipement.

Pour une crèche collective, un multi accueil, un jardin d'enfants ou une micro crèche, la participation s'élève à 1 098 € la place pour les travaux et 122 € la place pour l'équipement. Une majoration financière à hauteur de 1 296 € par place pour les travaux est attribuée aux structures se situant dans un quartier classé « politique de la ville ».

La participation du Département est plafonnée à 15 % du coût HT du projet.

• **Dispositions nouvelles du plan de développement :**

Il est proposé de majorer les financements en investissement pour **les projets se situant sur les territoires déficitaires en structures d'accueil de la petite enfance** repérés préalablement par le diagnostic partagé. Il s'agit de territoires où l'offre d'accueil est insuffisante par rapport aux besoins des familles. Ces territoires ne sont pas précisément définis actuellement. Ils le seront à partir du diagnostic partagé avec les partenaires et de l'état des lieux territorialement affiné de la CDAJE (voir plus haut le paragraphe « enjeux : Intégrer davantage la notion d'équité territoriale »).

Afin de développer la qualité d'accueil des structures petite enfance, il est proposé de soutenir plus particulièrement la création de structures de petite taille (20 places maximum). Dans ces structures, la relation de proximité entre les professionnels et les parents favorise la prise en compte des diversités familiales et sociales et des particularités de chacun des enfants. Le financement à la place sera majoré de 50 % pour la création de mode d'accueil de moins de 21 places (crèche et micro crèche, halte-garderie et multi accueil), se situant dans l'une des zones définies comme déficitaires.

La participation du Département sera plafonnée à 30 % du coût HT du projet.

Ainsi,

- financement à la place pour les crèches familiales : 183 € pour l'équipement et les travaux,
- financement à la place pour les haltes-garderies : 823 € pour les travaux et 183 € pour l'équipement,
- financement à la place pour les crèches collectives, les multi accueils, ou micro crèches : 1 646 € pour les travaux et 183 € pour l'équipement.

Pour les structures se situant hors zone déficitaire en matière de modes d'accueil petite enfance, les montants de subvention préalablement définis dans les délibérations citées ci-dessus restent en vigueur.

Afin de développer plus particulièrement l'accueil des enfants de 2 à 3 ans, pour lesquels une socialisation et une adaptation progressive à l'école maternelle sont recommandées, il est proposé d'augmenter spécifiquement la subvention concernant la création de **jardins d'enfants** en majorant le montant à la place de 75 % : soit 1 921 €

pour les travaux et 213 € pour l'équipement, sans plafonnement.

Par ailleurs, il est proposé de soutenir financièrement **les projets de création de halte garderie et de micro crèche** montés spécifiquement autour de la problématique des familles en parcours d'insertion (formation, retour à l'emploi) : une subvention exceptionnelle de 5 000 € est accordée à ces structures en complément du financement prévu pour la prise en charge des travaux et de l'équipement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Lutte contre les Exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » :

- d'étendre les critères de financement départementaux, en matière d'investissement, dans le secteur sanitaire et social pour la création des modes de garde de la petite enfance conformément aux dispositions reprises dans le présent rapport.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

Evoquant le rapport 3/3 relatif au Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, Monsieur le Président souligne que beaucoup d'avancées ont été réalisées, mais note que des Maires n'ont pas respecté leurs obligations légales et que les Préfets n'ont pas toujours usé de leur droit d'inscription d'office de ce type de projets dans les communes concernées. Il considère que les gens du voyage méritent des conditions d'accueil dignes et respectueuses de leurs spécificités.

Monsieur Norbert JESSUS fait part de son expérience de Maire, qui possède une aire d'accueil pour les gens du voyage dans sa commune, et des difficultés qu'il rencontre au quotidien en raison des stationnements hors aire d'accueil.

Monsieur JESSUS note que, même si le département du Nord présente un taux de réalisation d'équipements plus élevé que la moyenne nationale, les besoins sont plus importants que les possibilités actuelles d'accueil. Il précise que le Groupe Communiste – Front de Gauche adoptera donc ce projet de délibération.

Monsieur JESSUS signale, néanmoins, que le Groupe Communiste – Front de Gauche souhaite que l'Assemblée Départementale intervienne auprès des services de l'Etat afin que ce dernier prenne réellement toute sa part de responsabilité, notamment lorsque les Collectivités respectent la loi. Il demande que l'Etat renforce les moyens afin que ces Collectivités bénéficient prioritairement du concours de la force publique pour l'évacuation des stationnements illicites.

Monsieur Alain POYART fait remarquer que ce projet de Schéma est le fruit d'une phase de concertation qui a duré plus de deux ans et dont le déroulement n'a pas toujours été facile.

Monsieur POYART pense que la question des gens du voyage est globalement maîtrisée dans le Schéma, même si de nombreux problèmes se posent sur le terrain, notamment en ce qui concerne la gestion du traitement des déchets et la durée des séjours qui dépassent fréquemment les délais autorisés. Il note que le champ d'intervention du Département concerne plus directement le suivi des enfants, des jeunes et celui de l'insertion des adultes.

Monsieur POYART attire l'attention des Conseillers Généraux sur la question des Roms.

Monsieur POYART précise que le Groupe Union Pour le Nord apportera son soutien à ce Schéma.

Monsieur le Président indique que la question des Roms mérite un traitement spécifique en terme de compétence d'Etat.

Monsieur Roger VICOT rappelle le nom des communes de la métropole lilloise qui sont dotées de terrain d'accueil depuis longtemps.

Monsieur VICOT signale que ce Schéma prévoit que chaque arrondissement sera obligatoirement doté d'un terrain de grand passage et ajoute que les communes pourront mutualiser les terrains et les investissements afin de pouvoir, par secteur, avoir systématiquement des aires d'accueil.

Monsieur VICOT revient sur le problème du stationnement illicite et de l'intervention des forces de police.

Monsieur VICOT évoque enfin la question des projets de développement social ainsi que celle de la durée des séjours.

Monsieur le Président propose, afin qu'il puisse relayer les débats qui ont eu lieu lors de cette Séance Plénière, d'organiser une signature solennelle de ce Schéma avec Monsieur le Préfet.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 3.3

DLES/2012/266

OBJET :

**SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE 2011-2017
APPROBATION ET SIGNATURE**

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et la loi du 31 mai 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement imposent aux communes de plus de cinq mille habitants de prévoir les conditions de passage et de séjour des gens du voyage.

Ces obligations doivent figurer au Schéma

Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGDV) qui, en fonction des besoins constatés, doit indiquer le nombre, la localisation et la capacité des aires d'accueil à créer, ainsi que les interventions sociales nécessaires aux populations concernées.

Ce schéma est élaboré et mis en œuvre sous l'impulsion du Préfet, par les services de l'Etat concernés et par ceux du Département, dans le cadre d'une démarche partenariale. Le Président du Conseil Général est cosignataire du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

Le précédent Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage approuvé le 20 mars 2002 par le Préfet et le Président du Conseil Général et publié le 20 novembre 2002 est arrivé au terme de sa validité.

Il a fait l'objet d'une procédure de révision initiée dans le cadre de la Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage mise en place le 20 décembre 2009 et associant l'ensemble des partenaires.

L'évaluation des besoins a été confiée au bureau d'étude ANFIS. Les travaux ont abouti à la réécriture d'un nouveau schéma établissant les besoins et les principes de mise en œuvre.

Le diagnostic du précédent schéma fait état d'un taux de réalisation d'équipements d'accueil de 56 % (soit 1 804 places réalisées en aires d'accueil et terrains de grand passage pour un objectif de 3 200 places) positionnant le département du nord un peu au-dessus de la moyenne nationale qui est de 52 % de taux de réalisation.

D'un point de vue qualitatif, les aires existantes sont récentes et globalement bien entretenues. Il en est de même pour les terrains de grand passage qui répondent globalement aux besoins de leurs utilisateurs.

Au regard des principaux constats qui se dégagent du diagnostic :

- sous-représentations des places en aires d'accueil par rapport aux places de grand passage ;
- disparités dans l'offre d'équipements sur l'ensemble du département ;
- offre d'habitat adapté très faible et disparate sur le territoire malgré un principe d'équivalence défini en 2002 (4 places de caravanes = 1 logement) ;
- importance des phénomènes de fixation sur les aires d'accueil liés en partie à un ancrage territorial des familles et surtout à une précarisation de ces familles ;
- manque d'harmonisation des actions spécifiques à caractère social à destination des gens du voyage rencontrés sur les aires d'accueil, de nouveaux principes ont été arrêtés dans le schéma proposé pour la période 2011-2017.

Les principes désormais retenus pour la définition des obligations des collectivités fixées par la loi du 5 juillet 2000 sont les suivants :

- Possibilité de mutualiser les besoins pour la réalisation d'un équipement
- Offre de grand passage prévue par arrondissement ;
- Suppression du principe d'équivalence entre la

réalisation de logements adaptés et la réalisation de places sur les aires d'accueil. La réponse aux besoins de sédentarisation ne relève pas du Schéma Départemental d'Accueil des Gens de Voyage, mais le nouveau schéma propose des préconisations en matière d'habitat adapté.

- Prise en compte de l'offre existante, des phénomènes de sur-occupation, de sédentarisation sur les aires et des stationnements illicites pour définir les besoins bruts globaux en équipements d'accueil pour les gens du voyage.
- Préconisation d'une taille optimale pour les aires d'accueil comprise entre 25 et 40 places pour limiter les risques de sédentarisation.

Au regard des besoins, l'objectif global à atteindre en 2017 en capacités d'accueil est fixé à 3 299 places intégrant les 1 804 places déjà réalisées. 635 places restent ainsi à créer en aires d'accueil ainsi que 860 places sur des terrains de grand passage.

Les collectivités (communes et EPCI) assurent la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des aires d'accueil. Le financement des travaux relève du seul budget des collectivités.

La gestion des aires d'accueil est le plus souvent confiée à un prestataire ou peut relever d'une délégation de service public ou d'une régie directe. Pour cette prestation, le gestionnaire perçoit une aide de l'Etat (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil).

Le Département intervient également dans le financement de l'accompagnement social par le biais d'associations dédiées (AREAS, ASNIT, Association Promotion Sambre) aux côtés de l'Etat et d'autres partenaires tels la CAF du Nord et l'Education Nationale.

C'est sur ce volet social que le Département est appelé à intervenir dans le cadre du droit commun auprès de populations fragiles et en grande difficulté. Les modalités de l'intervention sociale du Département sont notamment reprises dans le schéma faisant de l'accompagnement un outil au service d'un projet de développement social.

Conformément aux dispositions réglementaires, le projet de schéma a été préalablement soumis à la consultation officielle des communes et des EPCI jusqu'en octobre 2011.

La Commission Consultative Départementale des Gens du Voyage, après prise en compte des remarques des assemblées délibérantes des collectivités, a donné un avis favorable à la rédaction finale du schéma dont la durée d'application est de 6 ans à compter de sa publication.

En conséquence,

Il est proposé à l'Assemblée Plénière, après avis de la Commission « Lutte contre les Exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » :

- d'approuver le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage joint en annexe,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer conjointement le schéma avec l'Etat,
- de faire procéder à la publication de ce schéma au recueil des actes administratifs du Département.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président souligne le rapport 3/5 relatif à la motion du Groupe Communiste – Front de Gauche contre la fermeture du centre de collecte de sang de Douai.

Monsieur Charles BEAUCHAMP explique que le Groupe Communiste – Front de Gauche a déposé cette motion parce qu'à la fin de l'année dernière, l'Etablissement Français du Sang (EFS) a décidé de fermer le centre de prélèvement à Douai.

Monsieur BEAUCHAMP note que Monsieur Christian POIRET, qui est Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD), a annoncé que cette dernière pourrait proposer d'héberger l'EFS dans des bâtiments afin de continuer les prélèvements sanguins dans la ville de Douai. Il précise qu'il ne sait pas aujourd'hui si Monsieur POIRET a eu une réponse positive de l'EFS, mais pense que la motion garde toute sa valeur.

Monsieur Didier MANIER indique que le Groupe Socialiste et Apparentés ne s'est pas prononcé en Commission parce qu'il souhaitait avoir de plus amples renseignements sur la situation.

Monsieur MANIER signale que le Groupe Socialiste et Apparentés, qui partage les inquiétudes du Groupe Communiste – Front de Gauche, votera favorablement la motion s'il n'a pas d'élément d'information tangible de la part de Monsieur POIRET.

Monsieur Christian POIRET souligne qu'il recevra les représentants de l'EFS le 10 avril prochain et met en exergue la proposition qui consiste à mettre à la disposition de cet établissement le même local.

Monsieur POIRET précise qu'il a pris l'engagement que la CAD prendrait en charge l'ensemble des travaux nécessaires à la mise en conformité du bâtiment, mais pense que la motion aurait une autre valeur si le Département pouvait participer à cette remise en état.

Monsieur POIRET indique que le Groupe Union Pour le Nord votera favorablement la motion si la première phrase de celle-ci (« Considérant la casse des politiques de soins et de santé dans notre pays par les décisions gouvernementales ») est retirée.

Monsieur le Président fait remarquer que la suppression de cette phrase relève de la décision de l'Assemblée Départementale.

Monsieur Didier MANIER explique que le Groupe Socialiste et Apparentés votera favorablement la motion.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 3.5

DGSOL/2012/223

OBJET :

**MOTION PRESENTÉE PAR LE GROUPE COMMUNISTE –
FRONT DE GAUCHE CONTRE LA FERMETURE PAR
L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG DU NORD DU
CENTRE DE COLLECTE DE SANG A DOUAI**

Lors de la séance plénière des 19, 20 et 21 décembre 2011, le Groupe Communiste – Front de Gauche a présenté une motion contre la fermeture du centre de collecte de sang à Douai par l'Etablissement Français de Sang du Nord.

Ce texte figure en annexe au présent rapport.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Lutte contre les exclusions, enfance, famille, jeunesse, santé » de se prononcer sur les propositions contenues dans cette motion.

Le projet de délibération correspondant est adopté à la majorité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste – Front de Gauche ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord votent contre).

Concernant le rapport 3/6, Monsieur le Président revient sur l'avis circonstancier, émis le 4 juillet 2011 par le Conseil Général, actant la volonté de l'ARS de réduire les inégalités, mais regrettant l'absence d'engagements précis. Il indique qu'un nouvel avis doit être apporté sur le volet Prévention du Projet Régional de Santé et demande à Monsieur Michel LEFEBVRE, Vice-Président en charge de la Santé, de présenter le rapport proposé.

Monsieur Michel LEFEBVRE note que les objectifs de la Prévention représentent une grande partie des actions départementales dans le domaine de la santé, avec le maillage important des personnels du Département sur l'ensemble des territoires du Nord.

Monsieur LEFEBVRE fait remarquer que ce Schéma, encore très général, a une vision toujours restrictive de la légitimité et de l'action des Départements et ajoute que très peu de moyens y seront consacrés.

Monsieur LEFEBVRE constate une nouvelle fois l'échec

dans la concertation avec l'Etat. Il rappelle qu'aux effets conjugués des déterminants sociaux, économiques et environnementaux dans le département, il faut ajouter les conséquences des mesures prises par le Gouvernement.

Monsieur LEFEBVRE considère qu'il faut tout mettre en œuvre pour préserver et développer le système de santé et de protection sociale, seul garant d'un accès juste et égalitaire aux soins et à la prévention.

Monsieur LEFEBVRE estime qu'il faut supprimer les ARS, abroger la loi Bachelot, rétablir le remboursement intégral des dépenses de santé, mettre fin aux fermetures d'hôpitaux, de maternités, des centres de soins et d'IVG.

Monsieur LEFEBVRE conclut en rendant hommage au travail réalisé par les services départementaux.

Monsieur Marc GODEFROY fait observer que le Groupe Socialiste et Apparentés partage le diagnostic établi par l'ARS à une petite nuance près qu'il évoque. Il indique qu'il y a lieu d'agir sur les facteurs environnementaux, sociaux, économiques, culturels.

Monsieur GODEFROY souligne que le Groupe Socialiste et Apparentés invite le Département à être très vigilant sur la gouvernance qui va conduire au pilotage de ce projet.

Monsieur GODEFROY soulève la question des moyens et estime que la Prévention mérite mieux en la matière.

Monsieur Fabien THIEME exprime sa colère devant l'insuffisance des financements de l'Etat, de l'ARS, et précise que ce dernier a une vision restrictive de l'action du Département et donc de sa légitimité.

Monsieur THIEME note la mauvaise situation sanitaire du département et estime que, face à ce contexte, l'attitude de l'Etat vis-à-vis du Nord est inacceptable.

Monsieur THIEME met en exergue une dégradation du système de santé et de protection sociale et fait observer qu'elle est la conséquence de choix nationaux. Il signale que le Groupe Communiste – Front de Gauche est pour une santé publique gratuite, accessible à tous, et souligne que les moyens existent pour mener une véritable politique publique de santé volontariste sur le plan national.

Monsieur THIEME indique que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera en faveur de l'avis négatif rendu par le Département.

Monsieur le Président précise que l'avis n'est pas négatif, mais circonstancié sur les exigences du Département.

Monsieur Jean-Marc GOSSET souligne que le Groupe Union Pour le Nord estime que ce Schéma est trop timide pour le département du Nord et s'associera aux conclusions du projet de délibération.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 3.6

DGSOL/2012/375

OBJET :

AVIS SUR LE SCHEMA REGIONAL DE PREVENTION

Par délibération en date des 19, 20 et 21 décembre 2011, le Conseil Général a émis un avis sur le Projet Régional de Santé composé du Schéma Régional d'Organisation Médico-Social (SROMS), du Schéma Régional d'Organisation de Soins (SROS) et du Schéma Régional de Prévention (SRP).

Suite aux différents avis émis notamment par la conférence régionale de santé et de l'autonomie, les collectivités locales, la Région et l'Etat, le Directeur de l'Agence Régionale de santé a arrêté le projet régional de santé le 12 janvier 2012 sans le Schéma Régional de Prévention.

Suite aux différentes contributions un document actualisé a été élaboré et par courrier en date du 2 février 2012, le Directeur de l'Agence Régionale de Santé a sollicité l'avis du Conseil Général conformément aux dispositions de l'article L1434-3 et R1434-8 du code de la santé publique (document joint au présent rapport).

1) Le Schéma Régional de Prévention (SRP)

Le Schéma Régional de Prévention affiche « une ambition régionale forte et partagée avec les partenaires de l'ARS que sont notamment les collectivités territoriales ». Il recouvre la prévention, l'éducation pour la santé, la promotion de la santé et vise à développer un ensemble cohérent de programmes d'actions étroitement liés à une organisation efficiente des soins. Il n'intègre pas l'éducation thérapeutique du patient qui relève du Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS).

Il se compose de 5 parties et d'annexes : le contexte, l'état de la santé de la population, les enjeux du schéma, les champs et domaines d'application, les moyens à mobiliser, renforcer et coordonner. Les annexes décrivent les contributions des institutions et de 2 dispositifs (les Ateliers Ville Santé (AVS) et les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

1. Les enjeux

1.1 L'objectif général est de poursuivre l'amélioration du niveau global de la santé des habitants de la région en priorisant la réduction de la mortalité générale et la mortalité prématurée évitable.

Pour cela, le SRP vise à réduire l'écart de la région avec la moyenne nationale ainsi que les écarts entre les territoires. Il tend à réduire les inégalités sociales de santé, enjeu majeur au regard de leur importance dans la région. Pour ce dernier point, la

lutte contre les inégalités sociales de santé se conçoit dans le Programme Régional de santé au travers des schémas et programmes et devra s'articuler avec les différentes institutions œuvrant dans ce champ. Une attention particulière est apportée aux populations précaires.

1.2 Les bases de l'action sont d'agir :

– sur les populations afin de permettre l'adoption de comportements individuels et collectifs favorables à la santé et le recours massif à l'offre de prévention. L'éducation à la santé et l'information seront développées.

Un programme régional d'éducation à la santé sera élaboré en 2012, « avec le concours de l'Education Nationale, du pôle de compétences régional en éducation pour la santé, des grands opérateurs régionaux, de l'Assurance Maladie et des collectivités territoriales, des associations de patients et d'usagers du système de santé ».

– **sur l'offre de prévention** (développement de la professionnalisation des acteurs sociaux, médico-sociaux ou médicaux),

– **sur l'environnement, enjeu fort pour la santé** (intégrer des approches positives comme la promotion de la qualité de vie, l'habitat...),

1.3 Une culture partagée de la qualité, de l'efficacité et de l'évaluation :

2 axes sont à poursuivre :

– **développer l'évaluation de l'efficacité des actions financées sur le double registre des processus et des résultats** : mesure d'impact, efficacité, équité et durabilité, qualité, satisfaction des bénéficiaires

– **réaliser des contrôles et le cas échéant des audits** sur les structures financées pour s'assurer du bon usage de l'argent public

– établir avec chaque grand opérateur régional et quelques opérateurs locaux particuliers des Contrats Pluriannuels d'Objectifs (CPO), avec une évaluation externe, avant la fin du SRP. Les partenaires financiers seront associés étroitement à l'élaboration des CPO et il leur sera proposé de les cosigner.

2. Les champs et les domaines d'action :

2.1) Les pathologies :

Le SRP s'attachera à diminuer prioritairement la prévalence des pathologies à l'origine de mortalité prématurée

2.2) Les déterminants, 2^{ème} levier du Plan Stratégique Régional de Santé : les conditions socioéconomiques, culturelles et environnementales, les conditions de vie et de travail, les réseaux sociaux et communautaires et les modes de vie individuels (modèle de Dahlgren et Wittehead).

Des convergences seront recherchées avec les autres schémas et programmes du PRS, notamment programmes santé-environnement et santé-travail, plans, programmes, actions portées par les services de l'Etat, la Région et les Départements, l'Assurance Maladie au sein de la Commission de Coordination de la Prévention.

2.3) Les actions ciblées auprès de certaines populations :

La prévention s'applique à l'ensemble de la population avec une action particulière auprès des enfants, des jeunes et adultes jeunes, des personnes âgées et handicapées, des publics précarisés (le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) fera l'objet d'une révision en 2012 qui lui permettra d'assurer une transversalité entre les 3 schémas du PRS), la santé des détenus.

3. Les moyens à mobiliser, renforcer et coordonner :

- mobiliser les moyens de l'offre de soins, l'offre médico-sociale et les acteurs associatifs de proximité
- conforter les synergies aux niveaux régional, départemental et local
- renforcer et qualifier les acteurs de prévention par la mise en place d'un pôle régional en éducation et promotion de la santé.
- **Les leviers financiers :**
 - création du Fonds d'Intervention Régional (FIR)
 - dépenser mieux
 - mobilisation de tous les financements possibles, des communes à l'échelon européen, sans oublier les mutuelles et le mécénat
 - facilitation des microprojets

II) Un schéma ayant une vision encore restrictive de la légitimité et de l'action des Départements dans le champ de la prévention.

L'actuelle version, sur la forme, est plus synthétique et gagne en lisibilité.

Cependant, il reste très général. Sa déclinaison opérationnelle est renvoyée aux travaux de la Commission de Coordination de la Prévention (fixer des objectifs communs, des priorités) et à l'élaboration de programmes régionaux avec notamment les collectivités territoriales (PRAPS, éducation à la santé, « Alimentation-Activité Physique »).

L'état des lieux, globalement partagé, pourrait être enrichi quant à la santé des enfants et des jeunes par les éléments issus des bilans de santé effectués par la santé scolaire. Le Département souhaite connaître l'impact de ces bilans dans la prévention, le dépistage des handicaps et des maladies et l'accès aux soins de ces enfants.

Le Département du Nord ne partage pas le fait que la situation en matière de vieillissement et de perte d'autonomie de la région soit présentée comme « plutôt favorable ». La part de personnes âgées de plus de 75 ans est moins importante dans la région que sur la France.

Toutefois, ce constat doit être nuancé par des disparités territoriales et un état de santé de cette population qui est dépendante plus tôt et plus gravement (9,8 % des personnes de plus de 60 ans bénéficient d'une Allocation Personnalisée Autonomie dans le Nord contre 8,5 % au niveau national).

Il n'est pas fait mention de la problématique du handicap.

Le Département du Nord partage la conception large de la prévention à partir d'un modèle qui met en évidence les différents déterminants de santé et les enjeux qui en découlent.

La place des Départements est davantage reconnue (recherche de partenariat dans le cadre des programmes régionaux envisagés, annexe sur les institutions notamment).

Cependant, le SRP repose sur une vision encore restrictive de la légitimité et du rôle du Département du Nord dans le champ de la prévention.

La politique régionale de prévention n'est pas une compétence exclusive de l'ARS. D'autres financeurs et/ou contributeurs sont reconnus comme compétents en la matière : Etat, Région, Assurance Maladie, CARSAT et Départements constituent la Commission de Coordination de la Prévention pour réfléchir et décider des priorités, arrêter des objectifs communs. Ceci devrait davantage transparaître dès le préambule.

Dans les éléments de « contexte », le SRP reconnaît les actions partenariales passées, cependant sur la seule base des participations financières accordées par le Département dans le cadre de l'appel à projet régional. En plus de ces contributions financières, le Département du Nord mène des actions envers un large public (enfants, jeunes, adultes, parents, futurs parents, personnes en insertion, personnes en situation de handicap, personnes âgées). Il mobilise ses services départementaux de PMI, de Prévention santé (SPS) et de prévention des conduites à risque et des addictions (EPICEA) ainsi que d'autres ressources dans des domaines multiples (solidarité, éducation, culture, sport, environnement ...) soit 5 millions d'euros par an .

Dans le cadre des actions ciblant « les enfants, les jeunes et les adultes jeunes », outre les actions réalisées par ses propres services (PMI, SPS, EPICEA ...), le Département développe des actions diversifiées qui visent à accompagner les 11/25 ans dans l'objectif de prévenir la marginalisation, préparer l'autonomie (Acteurs de Liaison Sociale dans l'environnement scolaire, postes de prévention jeunesse, animateurs d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions, aides individuelles et collectives du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes), le Fonds d'Appui aux politiques Educatives soutient les actions collectives relatives à l'alimentation, la santé, le bien être, le sport, des aides individuelles pour l'accès aux loisirs et aux sports ...), restaurer le lien social en cas de marginalisation ou d'isolement (prévention spécialisée). Le Département du Nord, chef de file en matière de jeunesse, développe une animation globale locale des acteurs de la jeunesse en partenariat avec l'ensemble des institutions.

De plus, le Département du Nord, par conventionnement avec l'Etat, contribue aux côtés des

établissements de santé à la lutte contre la tuberculose (les Centres de Lutte Antituberculeuse (CLAT) cités dans le SRP sont des services départementaux (SPS), organise des Consultations de Dépistage Anonyme et Gratuits du VIH (CDAG) ainsi des Infections Sexuellement Transmissibles (CIDIST), participe aux programmes de dépistages organisés des cancers du sein et du colon ainsi qu'aux campagnes de vaccination.

Enfin, l'annexe relative aux contributions des institutions ne fait aucunement référence au rôle majeur du Département dans la prévention du fait qu'il est chef de file de l'Action Sociale, la solidarité n'étant citée qu'en 5^{ème} rang.

De part ses compétences en terme de solidarité, éducation, jeunesse, transports, environnement, culture, sport..., le Département du Nord participe à créer un environnement propice au mieux être et à la santé pour tous les nordistes, particulièrement pour les publics fragilisés (enfance, jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en insertion).

Les services départementaux de PMI jouent un rôle essentiel de prévention et d'éducation pour la santé dans le cadre de la planification familiale, du prénatal et de la petite enfance.

Le Département du Nord est porteur d'actions de proximité auprès des publics précaires, réalisées par ses services (Service Social Départemental, SPS) ou par ses partenaires, notamment associatifs. Il y consacre des moyens humains et financiers conséquents.

III) une proposition de gouvernance renouvelée autour de la prévention santé

Le SRP propose de recréer un « espace pérenne de dialogue entre les grands financeurs et/ou contributeurs » : les travaux de la Commission de Coordination de la Prévention (CCP) seraient dynamisés pour en faire un lieu de réflexions et de décisions partagées. L'objectif visé est la contractualisation entre les partenaires et l'ARS, « charte du partenariat », qui arrête les objectifs communs entre le SRP et les politiques de chacun, et établit les principes d'une organisation coordonnée reposant sur des procédures respectueuses des priorités de chacun. La notion de guichet unique a disparu.

Le Département du Nord a proposé à l'ARS la négociation d'un cadre conventionnel global sur l'ensemble du PRS afin de préciser et de poursuivre le travail engagé sur les aspects de coopération et de gouvernance définissant les actions respectives. La « charte » pluri-partenariale pourrait en être une déclinaison. Seul le Schéma Régional d'Organisation Médico-sociale arrêté fait référence à une convention globale entre l'ARS et les 2 Départements.

L'engagement des établissements médico-sociaux dans le champ de la prévention doit, à ce titre, être négocié avec ces acteurs (définition et intégration d'objectifs de prévention dans les CPOM), tout particulièrement ceux signés avec les Départements dans le cadre de leur compétence médico-sociale.

Le SRP se décline sur les territoires au travers des Programmes Locaux de Prévention (PLP) et de Contrats Locaux de Santé (CLS). Le vade-mecum des PLP sera réécrit en s'appuyant sur la charte de partenariat.

Il est indispensable que la contractualisation proposée entre l'ARS et ses partenaires soit effective avant la négociation du vade-mecum et que les CLS découlent des PLP, au risque d'une dispersion des actions de prévention.

Le Département du Nord participe à l'animation de ces dispositifs : les chefs de service de SPS sont mobilisés et veillent à l'articulation avec les propres actions du Département (directes ou financées).

Le Département du Nord sera vigilant quant au renforcement et à la qualification du pôle de compétences régional en éducation et promotion de la santé, ayant développé son propre outil au service de la prévention de conduites addictives (EPICEA).

IV) Des moyens financiers qui ne semblent pas à la hauteur des besoins régionaux

La dégressivité des financements n'est plus envisagée.

La facilitation des microprojets sera recherchée. Le Département soutient les projets issus des dynamiques locales, notamment celles impliquant les habitants. Il veillera donc à ce qu'il n'y ait pas redondance avec sa propre politique en la matière.

Le SRP fait état de la nécessité d'une péréquation au profit de la région dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional (FIR). Le Département y sera vigilant au côté de l'ARS.

Il est également évoqué que le FIR ouvre la possibilité de dégager des moyens supplémentaires pour la prévention par application de la fongibilité asymétrique.

La capacité réelle à redéployer des crédits semble limitée au regard des besoins exprimés dans les 2 autres Schémas.

Le SRP propose de dépenser mieux par le ciblage des subventions sur les priorités du SRP, la recherche de l'efficience, la gestion annuelle rigoureuse basée sur une contractualisation avec les porteurs de projet, l'instauration d'un dialogue de gestion et l'évaluation.

Si l'optimisation des moyens est un axe louable, les résultats seront peu probants quant à l'objectif de renforcer réellement la prévention.

La mobilisation de tous les financements potentiels est également préconisée : de la commune à l'Europe : mutuelles, mécénat... Il ne sera pas aisé pour les acteurs de démultiplier des démarches, parfois très lourdes et très longues.

Au regard des écarts des indicateurs sociaux et de santé entre notre région et le reste de la France, ces propositions seront insuffisantes pour atteindre l'objectif escompté de réduction de cet écart.

Le budget réservé aujourd'hui à la prévention est de l'ordre de 0,38 % au total au niveau national. 0,28 % des crédits de l'ARS y sont consacrés.

Le Département du Nord réaffirme avec force la nécessité pour la région Nord/Pas-de-Calais de bénéficier

de moyens supplémentaires lui permettant de rattraper son retard de santé et de lever l'injustice en terme d'espérance de vie et en qualité de vie.

En conséquence, il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Lutte contre les exclusions, enfance, famille, jeunesse, santé » :

- d'adopter l'avis portant sur le Schéma Régional de Prévention.

Le Conseil général du Nord partage le diagnostic établi par l'Agence Régionale de Santé concernant les inégalités sociales et territoriales de santé sur notre Département.

Cependant, le Conseil Général regrette de n'avoir pas été assez associé à la réécriture du Schéma Régional de Prévention (SRP). Il déplore que son rôle de chef de file de l'action sociale ne soit pas identifié de façon explicite, de même que son action essentielle dans le champ du médico-social et de la santé, notamment grâce à ses services départementaux déconcentrés.

Le SRP reste très général et renvoie la déclinaison opérationnelle à des travaux ultérieurs, notamment de la Commission de Coordination de la Prévention.

Le Conseil Général du Nord sera très vigilant à la prise en compte de ses priorités et au mode de gouvernance qui sera développé tant au niveau régional qu'au niveau des zones de proximité et locales.

Les moyens dédiés au SRP restent imprécis. Le Fonds d'Intervention Régional seul, même si une péréquation au profit de la région est affirmée, sera insuffisant pour réduire les inégalités de santé dont la région est victime.

En conclusion,

Le Département du Nord réaffirme la nécessité impérieuse de bénéficier de moyens supplémentaires pour permettre à la région Nord/Pas de Calais de rattraper son retard de santé et corriger la situation sanitaire très dégradée.

Le Département du Nord entend exercer pleinement son rôle de collectivité territoriale responsable dans le domaine de l'action sociale. Il agira en concertation avec les forces vives des territoires, afin que la politique de santé menée par l'Etat intègre davantage les exigences spécifiques du Nord.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président signale que ce vote va lui permettre d'interpeller officiellement Monsieur LENOIR, Directeur Général de l'ARS.

COMMISSION PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Monsieur Erick CHARTON attire l'attention des Conseillers Généraux sur les 4 rapports proposés et précise qu'ils ont tous reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission, le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote sur le 4/3.

Monsieur le Président met en exergue les rapports 4/1 et 4/2.

Monsieur Jean-Marc GOSSET considère qu'il est effectivement nécessaire d'apporter plus de souplesse au dispositif de soutien aux actions innovantes, de manière à permettre une consommation de la totalité des crédits. Il indique que le Groupe Union Pour le Nord apportera son soutien aux projets de délibérations 4/1 et 4/2.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 4.1

DPAPH/2012/362

OBJET :

DELIBERATION CADRE VISANT A LA MISE EN ŒUVRE DU FONDS DEPARTEMENTAL A L'INNOVATION ORIENTATION 3 DU SCHEMA D'ORGANISATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE 2012-2015 RELATIF AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

A travers le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2012-2015, le Département affirme sa volonté de développer une approche globale des besoins des personnes en situation de handicap, prenant en compte les besoins de compensation quand le handicap le nécessite mais aussi les besoins d'accessibilité des personnes : accès aux droits, aux loisirs, à la culture, aux soins, à la cité, etc.

Cette approche, souvent transversale, mobilise les acteurs, interroge les pratiques, ouvre des perspectives et permet le changement. Des expérimentations seront engagées, des actions innovantes seront soutenues.

Il est proposé de renouveler le Fonds Départemental à l'Innovation créé en 2008 dans le cadre du précédent schéma, en prenant appui sur l'évaluation réalisée et en modifiant les critères de recevabilité des futurs projets.

- Le Fonds Départemental à l'Innovation 2008/2011 dont les modalités ont été adoptées par délibération du 2 juin 2008 :

Un budget annuel de 150 000 euros y était consacré

permettant de couvrir quatre territoires avec un principe d'alternance d'une année sur l'autre en lien avec le Fonds Départemental à l'Innovation en faveur des personnes âgées. Ce montant permettait de financer un projet de 37 500 euros sur chacun des territoires afin d'assurer un certain équilibre territorial dans la mise en œuvre des projets innovants.

De 2008 à 2011, 33 dossiers s'attachant à apporter une réponse à des thématiques précisées dans le cahier des charges ont été étudiés durant les appels à proposition. Sur ces 33 projets, 11 actions ont ainsi pu être financées pour un montant de 274 541 €.

L'évaluation du Fonds Départemental à l'Innovation a mis en évidence un manque de souplesse du dispositif.

Celle-ci fait notamment apparaître :

- des thématiques trop ciblées ne favorisant pas le financement de projets innovants sur des besoins pourtant recensés,
- un dispositif s'adressant uniquement aux établissements et services de 2008 à 2010 ne permettant pas le financement de projets dans le cadre du maintien à domicile,
- une ouverture aux associations en 2011 limitée par un manque de communication,
- un dispositif contraignant vis-à-vis de l'alternance annuelle par territoire,
- une durée de financement limitée à un an, inappropriée pour une majorité d'actions,
- un appel à propositions trop court ne favorisant pas l'émergence de projets solidement construits,
- un manque de communication sur le dispositif.

C'est pourquoi il est proposé de faire évoluer ce dispositif.

➤ Le Fonds Départemental à l'innovation 2012/2015 : un dispositif renouvelé plus souple et plus dynamique :

- D'une manière générale, les projets susceptibles d'être financés favoriseront l'autonomie des personnes en situation de handicap et leur implication dans la cité.
- Prioritairement, ils concerneront les thématiques suivantes : la sensibilisation du public aux différents handicaps, l'amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap, la promotion de l'accessibilité, la promotion des dispositifs de mobilité, la lutte contre l'isolement et l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes.
- Les porteurs de projet pourront expérimenter des actions nouvelles mais aussi proposer d'autres formes d'intervention susceptibles de faire évoluer les pratiques professionnelles (approche pluridisciplinaire, promotion du bénévolat, démarche transversale)

– L'ouverture du dispositif aura pour corollaire l'assouplissement de critères de recevabilité :

- possibilité de financer des actions visant un public mixte (les personnes âgées et les personnes en situation de handicap) répondant ainsi au principe de convergence des schémas d'organisation sociale et médico-sociale personnes âgées et personnes en situation de handicap,
- suppression du seuil de financement, la prise en charge des dépenses d'investissement étant par ailleurs exclue,
- suppression du découpage territorial et de fait suppression de l'alternance annuelle des publics visés par le lancement d'un appel à propositions départemental,
- extension des porteurs de projet à toutes les structures publiques ou privées à but non lucratif.

Les conditions d'éligibilité au Fonds Départemental à l'Innovation sont détaillées dans le cahier des charges ci-joint (critères de recevabilité, processus de sélection des projets, modalités d'évaluation, thématiques...).

Les projets 2012 seront annuels. Les crédits inscrits au Budget Primitif 2012 sont de 150 000 €.

En 2013, il sera proposé lors du vote du budget d'organiser le financement pluriannuel de certaines actions. Le cahier des charges et la convention évolueront en conséquence.

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé au Conseil Général après avis de la Commission « Personnes Agées, Personnes en Situation de Handicap » :

- d'adopter le cahier des charges du Fonds Départemental à l'Innovation dans le champ des personnes en situation de handicap annexé au rapport.

N° 4.2

DPAPH/2012/285

OBJET :

**DELIBERATION CADRE VISANT A LA MISE EN ŒUVRE DU
FONDS DEPARTEMENTAL A L'INNOVATION
ORIENTATION 3 DU SCHEMA DEPARTEMENTAL
D'ORGANISATION SOCIALE ET
MEDICO-SOCIALE 2012-2015 RELATIF AUX PERSONNES
AGEES**

A travers le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2012-2015, le Département

souhaite développer une approche « prévention, promotion de l'autonomie ». Cette vision globale et positive prend en compte le souhait des personnes âgées de rester à domicile, d'accéder à des loisirs, à la culture... et de s'intégrer dans des structures de droit commun ouvertes à toutes générations.

Cette approche, souvent transversale, mobilise les acteurs, interroge les pratiques, ouvre des perspectives et permet le changement. Des expérimentations seront engagées, des actions innovantes seront soutenues.

Il est proposé de renouveler le Fonds Départemental à l'Innovation créé en 2008 lors du précédent schéma, en prenant appui sur l'évaluation réalisée et en modifiant les critères de recevabilité des futurs projets.

- Le Fonds Départemental à l'Innovation 2008/2011 dont les modalités ont été adoptées par délibération du 2 juin 2008 :

Un budget annuel de 150 000 euros y était consacré permettant de couvrir quatre territoires avec un principe d'alternance d'une année sur l'autre en lien avec le Fonds Départemental à l'Innovation en faveur des personnes en situation de handicap. Ce montant permettait de financer un projet de 37 500 euros sur chacun des territoires afin d'assurer un certain équilibre territorial dans la mise en œuvre des projets innovants.

De 2008 à 2011, 58 dossiers s'attachant à apporter une réponse à des thématiques précisées dans le cahier des charges ont été étudiés durant les appels à proposition. Sur ces 58 projets, 13 actions ont ainsi pu être financées pour un montant de 200 211 €.

L'évaluation du Fonds Départemental à l'Innovation a mis en évidence un manque de souplesse du dispositif.

Celle-ci fait notamment apparaître :

- Des thématiques trop ciblées ne favorisant pas le financement de projets innovants sur des besoins pourtant recensés
- Un Dispositif s'adressant uniquement aux établissements et services de 2008 à 2010 ne permettant pas le financement de projets dans le cadre du maintien à domicile
- Une Ouverture aux associations en 2011 limitée par un manque de communication
- Un dispositif contraignant vis-à-vis de l'alternance annuelle par territoire
- Une durée de financement limitée à un an, inappropriée pour une majorité d'actions
- Un appel à proposition trop court ne favorisant pas l'émergence de projets solidement construits
- Un manque de communication sur le dispositif.

C'est pourquoi il est proposé de faire évoluer ce dispositif.

- Le Fonds Départemental à l'Innovation 2012/2015 - Un dispositif renouvelé plus souple et plus dynamique :

- D'une manière générale, les projets susceptibles d'être financés favoriseront l'autonomie des personnes âgées et leur implication dans la cité.
- Prioritairement, ils concerneront les thématiques suivantes : la prévention de la dépendance, la promotion du vieillissement actif, le « mieux être chez soi », l'amélioration de l'accueil des personnes âgées, la promotion de l'accessibilité, le repérage des personnes isolées et l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes.
- Les porteurs de projet pourront expérimenter des actions nouvelles mais aussi proposer d'autres formes d'intervention susceptibles de faire évoluer les pratiques professionnelles (approche pluridisciplinaire, promotion du bénévolat, démarche transversale)
- L'ouverture du dispositif aura pour corollaire l'assouplissement de critères de recevabilité :
 - Possibilité de financer des actions visant un public mixte (les personnes âgées et les personnes en situation de handicap) répondant ainsi au principe de convergence des schémas d'organisation sociale et médico-sociale, personnes âgées et personnes en situation de handicap.
 - Suppression du seuil de financement, la prise en charge des dépenses d'investissement étant par ailleurs exclue.
 - Suppression du découpage territorial et de fait la suppression de l'alternance annuelle des publics visés par le lancement d'un appel à propositions départemental.
 - Extension des porteurs de projet à toutes les structures publiques ou privées à but non lucratif.

Les conditions d'éligibilité au Fonds Départemental à l'Innovation sont détaillées dans le cahier des charges ci-joint (critères de recevabilité, processus de sélection des projets, modalités d'évaluation, thématiques...).

Les projets 2012 seront annuels. Les crédits inscrits au Budget Primitif 2012 sont de 150 000 €.

En 2013, il sera proposé lors du vote du budget d'organiser le financement pluriannuel de certaines actions. Le cahier des charges et la convention évolueront en conséquence.

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé au Conseil Général après avis de la Commission «Personnes Agées, Personnes en Situation de Handicap» :

- d'adopter le cahier des charges du Fonds

Département à l'Innovation dans le champ des personnes âgées annexé au rapport,

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur le rapport 4/3.

Monsieur Jean-Claude DULIEU explique que le Groupe Communiste – Front de Gauche est très attaché à ce rapport qui promeut la recherche en sciences humaines, trop souvent minimisée, marginalisée, alors qu'elle est vitale. Il fait observer que cette approche est indispensable, en particulier pour les travaux de recherche sur les maladies dégénératives comme la maladie d'Alzheimer.

Monsieur DULIEU précise que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera favorablement ce rapport.

Monsieur Jean-René LECERF indique que le Groupe Union Pour le Nord ne prendra pas part au vote concernant ce rapport pour plusieurs raisons.

Monsieur LECERF note ainsi qu'il s'agit d'une délibération cadre et signale que le Groupe Union Pour le Nord se réserve donc la possibilité d'intervenir lorsque des propositions financières seront proposées.

Monsieur LECERF souligne, par ailleurs, que ce rapport entérine, dans une certaine mesure, un transfert de charge puisqu'il ne s'agit pas d'une compétence départementale.

Monsieur LECERF ajoute, concernant ce rapport, que certains chiffres apparaissent curieux et parfois même contradictoires. Il indique enfin que le Groupe Union Pour le Nord aurait aimé avoir davantage de précisions sur les mérites respectifs de la recherche médicale et de la recherche en sciences humaines.

Monsieur Jacques MARISSIAUX pense, concernant le problème de la maladie d'Alzheimer, que le Département doit intervenir dans le domaine des sciences humaines afin de venir en aide au malade, mais également à l'aidant.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 4.3

DPAPH/2012/334

OBJET :

DELIBERATION CADRE RELATIVE AU SOUTIEN A LA RECHERCHE SUR LES MALADIES DEGENERATIVES ET LES MALADIES SURREPRESENTÉES DANS LE NORD (PROJET DE MANDAT)

Lors du Débat d'Orientation Politique du 4 juillet 2011, le Département du Nord a décidé de soutenir les projets de

recherche sur les maladies dégénératives, type Alzheimer, et les pathologies surreprésentées dans le Nord.

Ce soutien à la recherche se fonde sur l'état de santé des habitants du Nord. Ceux-ci sont en moins bonne santé que la moyenne française comme l'atteste la prévalence de différentes pathologies (notamment des cancers), la surmortalité et les incapacités précoces. Une fois atteint l'âge de 60 ans, l'espérance de vie est réduite de deux ans par rapport à la moyenne nationale pour les hommes et d'un an et demi pour les femmes.

La santé des Nordistes de plus de 60 ans représente un enjeu important, en raison de la précocité des problèmes de santé, de la dépendance et des questions de solvabilité financière.

Au 31 décembre 2010, 44 699 bénéficiaires de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie sont dénombrés dont 23 134 à domicile ; la part de ces bénéficiaires parmi les 60 ans et plus étant plus élevée dans le Nord (9,8 %) que dans le reste de la France (8,5 %).

Aussi, le taux de dépendance (rapport entre le nombre de personnes âgées dépendantes - selon les critères de l'enquête Handicap Incapacités Dépendance de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques – et le nombre total de personnes de 60 ans et plus), y est supérieur à la moyenne nationale : 7,6 % contre 6,7 % pour la France.

Le Département doit contribuer à ce que le vieillissement de la population constitue un atout pour la société ; pour ce faire l'allongement de l'espérance de vie doit correspondre à un allongement de l'espérance de vie « en bonne santé ».

La maladie d'Alzheimer étant la première des deux principales maladies neurodégénératives susceptibles d'apparaître chez les plus de 60 ans, le Département souhaite prioriser son intervention en faveur de la recherche sur la maladie d'Alzheimer. Dans un second temps, il pourra élargir son intervention sur la maladie de Parkinson (seconde maladie neurodégénérative la plus fréquente).

Lille émerge en tant que pôle d'excellence pour vaincre la maladie d'Alzheimer. Le CHRU de Lille notamment mobilise ses compétences reconnues et participe à un nombre important de centres de référence nationaux.

La recherche médicale sur la maladie d'Alzheimer dans le Nord bénéficie de moyens européens, nationaux et régionaux, mais la recherche en sciences humaines ne bénéficie pas du même soutien. Elle est ainsi sept fois moins financée dans le Plan Alzheimer 2008-2012 que la recherche clinique, mais elle est en voie de reconnaissance.

Une recherche médicale qui aboutit à des résultats significatifs a besoin d'une recherche en sciences humaines complémentaire qui accompagne la mise en œuvre de progrès cliniques. Savoir diagnostiquer est utile seulement si le recours au dépistage se répand ; la prise en charge médicamenteuse de la maladie ne règle pas l'acceptation de la maladie, la qualité de vie psychologique ou encore la culpabilité de l'aidant.

Pour participer à la lutte contre la maladie d'Alzheimer, le Département pourrait soutenir en priorité la recherche en sciences humaines à ce sujet.

Ainsi, en cohérence avec le Plan Alzheimer 2008-2012, notamment la mesure 25 : « recherche en sciences humaines et sociales » de l'objectif 7 « fournir un effort sans précédent pour la recherche », le Département lutterait contre la maladie d'Alzheimer en soutenant un domaine de recherche en lien avec ses politiques : l'accompagnement médico-social, le soutien des aidants, les solutions de répit, les Accueils de Jour Alzheimer.

Concernant les modalités d'organisation de ce soutien à la recherche en sciences humaines, la création d'un dispositif départemental d'appels à projets pour accorder des bourses semble peu pertinente. En effet, cela requiert des compétences et des moyens en logistique et en secrétariat disproportionnés par rapport au risque d'un appel à projets infructueux (au regard du nombre restreint d'équipes pouvant candidater et bénéficiant éventuellement de crédits du Plan Alzheimer).

La possibilité de s'appuyer sur un dispositif d'appels à projets existant semble également peu judicieux. Dans ce cas, le Département bénéficierait certes d'une organisation déjà en place mais sa politique serait peu lisible. Le Conseil Général du Nord serait alors membre d'un conseil et d'un dispositif scientifiques régionaux, voir nationaux et aurait peu de marge de manœuvre en termes d'orientation de l'appel à projets, de sélection, de calendrier, de communication.

In fine, le Département pourrait subventionner directement les travaux en sciences humaines ou pluridisciplinaires sur la maladie d'Alzheimer d'une équipe de recherche. Il faudrait veiller à associer des chercheurs de l'ensemble du département – au-delà de la métropole lilloise – et des partenaires belges.

Ce serait la garantie de plus de résultats grâce à la concentration des moyens sur une structuration existante.

En conséquence, Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Personnes Agées, Personnes en situation de handicap » :

- d'adopter le principe de subventionner tout ou partie des travaux en sciences humaines et/ou pluridisciplinaires sur la maladie d'Alzheimer d'une équipe de recherche œuvrant dans le Nord.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste – Front de Gauche ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord ne prennent pas part au vote).

Monsieur le Président souligne le rapport 4/4.

Monsieur Serge VAN DER HOEVEN note que la part des aînés augmente de façon régulière et fait observer que

l'appauvrissement de cette population se renforce. Il considère que les politiques menées par le Département en direction des personnes âgées se doivent d'être exemplaires et précise, s'agissant de ce rapport, que la création d'un fonds départemental est la preuve d'une nouvelle démarche volontariste.

Monsieur VAN DER HOEVEN pense que ce dispositif devra s'enrichir des études menées dans le cadre du Plan Départemental Habitat.

Monsieur VAN DER HOEVEN estime que plutôt que de recourir à des prestations individuelles qui pourraient s'avérer onéreuses, il semblerait préférable de disposer d'un référentiel pertinent et adapté.

Monsieur VAN DER HOEVEN considère que la question de l'adaptation des logements doit s'inscrire dans une ambition plus vaste, celle de l'accessibilité physique et sociale pour tous.

Monsieur VAN DER HOEVEN souhaite que le CODERPA soit pleinement associé à l'ensemble de la démarche.

Monsieur VAN DER HOEVEN pense que l'intervention du Département auprès de l'Etat, afin d'obtenir les ouvertures de places nécessaires, doit continuer de s'affirmer avec force.

Monsieur VAN DER HOEVEN indique que plusieurs interrogations se posent concernant :

- l'implication de l'Etat et la possibilité pour les publics de solliciter réellement les aides ;
- les personnes en perte d'autonomie qui ne sont pas propriétaires de leur logement ;
- les EPCI non délégataires ;
- l'articulation de cette délibération cadre avec celle sur le logement et l'habitat qui a été adoptée lors de la Séance Plénière de décembre dernier.

Monsieur VAN DER HOEVEN conclut en précisant que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera favorablement le rapport 4/4.

Monsieur le Président note que beaucoup de ces questions auraient pu être posées en Commission. Il met en exergue un rapprochement, dans un souci d'efficacité, entre la Vice-Présidence de Monsieur Jacques MARISSIAUX et celle de Monsieur Charles BEAUCHAMP sur cette nouvelle politique.

Monsieur Jean-Marc GOSSET signale que le Groupe Union Pour le Nord aurait aimé avoir dès aujourd'hui le plafond des ressources des personnes pouvant bénéficier de cette aide et ne pas attendre le règlement intérieur.

Monsieur GOSSET suggère d'ouvrir l'accès à cette dotation aux personnes agréées au titre de l'accueil familial.

Monsieur GOSSET conclut en indiquant que le Groupe Union Pour le Nord apportera son soutien à ce projet de délibération.

Monsieur Jacques MARISSIAUX fait observer que l'esprit de ce fonds est de rétablir une équité territoriale.

Monsieur MARISSIAUX revient sur la question des personnes locataires.

Monsieur MARISSIAUX fait remarquer que la participation sera modeste pour la personne concernée par rapport aux services rendus.

Monsieur MARISSIAUX précise que cette politique fera l'objet de points d'étape réguliers et ajoute que le CODERPA y sera associé.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 4.4

DPAPH/2012/358

OBJET :

**DELIBERATION CADRE RELATIVE AU SOUTIEN A
L'ADAPTATION DU LOGEMENT EN FAVEUR DES
PERSONNES AGEES**

Lors du Débat d'Orientation Politique du 4 juillet 2011, le Département a souhaité soutenir l'adaptation du logement des personnes âgées et promouvoir des alternatives innovantes en la matière. Ainsi, parmi les projets du mandat que le Conseil Général du Nord s'est engagé à mettre en place figure l'étude des modalités d'une politique d'investissement pour le soutien à domicile des personnes âgées.

Ce projet de mandat est décliné dans le Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (SDOSMS) 2012/2015. Il participe à la prévention de la perte d'autonomie et contribue au maintien à domicile.

Il se fonde sur le souhait majoritairement exprimé par les Français et les Nordistes de vieillir à domicile, alors même que l'allongement de l'espérance de vie induit un risque de dépendance accrue rendant difficile la réalisation de ce souhait. L'habitat joue donc un rôle essentiel. Il constitue une alternative à l'hébergement en structures collectives, d'une part jugé coûteux par les personnes et leur famille, d'autre part jugé inapproprié à certains états de dépendance qui peuvent s'avérer soit passagers soit liés à une défaillance du logement sur laquelle il est possible d'agir.

En effet, conserver son logement sans l'adapter à la perte d'autonomie progressive, peut représenter de multiples risques. L'absence de travaux (pose d'une rampe d'escalier ou de barres d'appui, installation d'un lit électrique ou médicalisé, adaptation des toilettes, remplacement d'une baignoire par une douche à siège, changement du revêtement de sol, etc.) augmente le nombre d'accidents et multiplie l'importance des « petits » handicaps dont souffrent les séniors (exemple des chutes qui représentent plus de 80 % des accidents chez les personnes âgées de plus de 65 ans).

Afin de mieux répondre aux attentes des Nordistes, le Département entend conforter sa politique d'aide au maintien à domicile qui prendra appui notamment sur la création d'un fonds d'aide.

1) DES DISPOSITIFS ACTUELS INSUFFISANTS NON COORDONNES ET INEGALITAIRES SUR LE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL :

De multiples aides peuvent être aujourd'hui sollicitées :

- Auprès de la CARSAT, de l'ANAH, des 6 EPCI délégataires de l'aide à la pierre (Communauté Urbaine de Dunkerque, Lille Métropole Communauté Urbaine, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, Communauté d'Agglomération du Douaisis, Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre), de certains organismes agréés issus du secteur associatif (URPACT, HACAVIE, APAHM, etc.)
- A travers l'APA, les aides du Fonds Solidarité Logement, des subventions départementales, communales...

Les interventions témoignent de l'intérêt des acteurs à agir sur l'habitat. Chacun regrette la fragmentation des réponses qui nuit à l'efficacité et à la cohérence de l'action publique.

2) UN PROJET GLOBAL DEPARTEMENTAL QUI REPOND AUX ENJEUX SUIVANTS :

- Répondre à la demande sociale,
- Prévenir la perte d'autonomie en agissant sur le cadre de vie de la personne,
- Améliorer la cohérence du dispositif,
- Positionner le Département chef de file de l'action sociale,
- Concrétiser le processus de territorialisation des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

3) POUR REPONDRE A CES ENJEUX, IL EST PROPOSE DE CREER UN FONDS D'AIDE A L'ADAPTATION DU LOGEMENT POUR :

- les personnes dépendantes, bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie,
- âgées de plus de 70 ans,
- propriétaires de leur logement,
- aux ressources modestes.

Ce dispositif sera organisé autour des principes suivants :

- Une volonté de cohérence et de complémentarité avec les autres acteurs institutionnels :
 - par des critères cohérents avec les dispositifs de l'ANAH : adopter le même barème de ressources et la même liste de travaux,
 - en étant complémentaire à l'intervention de la CARSAT concernée par les personnes évaluées en GIR 5-6 (très peu dépendantes).

- Une égalité de traitement des Nordistes
Le dispositif contribuera à l'équité territoriale en prenant en compte de façon différenciée les zones du département où il existe des EPCI délégataires « aide à la pierre » et des zones dites interstitielles où aucun EPCI n'est présent (soit 26 % de la population).
- Une aide directe qui soit incitative pour réaliser l'adaptation du logement :
Elle s'adressera aux personnes âgées bénéficiaires de l'APA (GIR 1-4), qui sont propriétaires de leur logement. Afin d'évaluer l'impact de la mesure et son coût, le dispositif s'adressera dans un premier temps aux bénéficiaires de 70 ans et plus.
- Une aide financière proportionnelle avec un plafond qu'il conviendra d'arrêter et une aide d'un montant différent selon le territoire et les interventions existantes dans le domaine de l'aide à la pierre.
- Une organisation du dispositif qui prend en compte le processus global d'adaptation du logement.

S'agissant de personnes fragiles, le dispositif ne peut en effet se limiter à une intervention financière et se doit, de façon opérationnelle, d'être envisagé dans le cadre d'une approche globale des besoins de la personne par :

- Un repérage du besoin au travers de l'intervention des Equipes Médico-Sociales du Département, des Centres Locaux d'Information et de Coordination et des Centres Communaux d'Action Sociale.
- Un diagnostic, gage d'une adaptation réussie et adaptée aux besoins de personnes fragiles, qui nécessite une intervention de qualité par une personne compétente. L'expérience dans de nombreux autres Départements montre que le recours à des ergothérapeutes est positif. Pour que ce dispositif soit opérationnel en 2012, des partenariats seront recherchés pour mobiliser de telles expertises.
- Une aide au montage du dossier : lorsque l'adaptation du logement a été diagnostiquée, l'aide au montage du dossier nécessite également le recours à des équipes spécialisées.
- Une aide financière, instruite et versée par les services départementaux.
- Une effectivité de l'aide : il conviendra de veiller à ce que les personnes aillent jusqu'au bout de leur démarche et fassent un usage approprié des aides techniques octroyées.
- Une enveloppe dédiée à ce fonds : au regard des besoins identifiés, il est proposé d'affecter un million d'euros à ce nouveau fonds départemental.

La mise en œuvre de ce nouveau fonds nécessite d'organiser les différentes phases d'instruction de l'aide et les partenariats. C'est pourquoi il sera proposé l'adoption d'un règlement intérieur du fonds d'adaptation au logement lors d'une prochaine séance. Cependant, afin d'engager

l'élaboration du règlement intérieur, il est nécessaire d'approuver la création de ce nouveau dispositif.

En conséquence,

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Personnes Agées, Personnes en situation de handicap » :

- d'approuver le principe de la création d'un fonds départemental d'adaptation au logement des personnes âgées dans les conditions reprises dans le présent rapport.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

COMMISSION EDUCATION

Monsieur Philippe LETY évoque le rapport proposé et indique qu'il a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Monsieur le Président apporte des précisions aux Conseillers Généraux concernant les prochaines inaugurations de collèges.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 5.1

DE/2012/267

OBJET :

DENOMINATION DU NOUVEAU COLLEGE DE HEM

Le nouveau collège de HEM, issu du regroupement des collèges Albert Camus et Elsa Triolet, a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2011.

La fusion des collèges a donné naissance à un nouvel établissement qu'il convient de dénommer.

Conformément à l'article 15 de la loi n° 86.972 du 19 août 1986, le Département est compétent en matière de dénomination des collèges, après avoir recueilli l'avis du Conseil d'Administration de l'établissement et du Maire de la commune d'implantation.

Après une large concertation menée auprès des parents, personnels et élèves, les Conseils d'Administration de ces deux collèges, réunis les 24 et 27 novembre 2009, ont voté pour l'appellation «Raymond DEVOS».

La Fondation Raymond DEVOS a accordé son autorisation à cette dénomination le 1^{er} décembre 2010.

Afin que ce dossier puisse être soumis pour décision à

l'Assemblée Départementale, le Maire de HEM a été sollicité par courrier en date du 3 février 2011, afin de faire connaître l'avis de la commune sur cette dénomination.

Par un courrier en date du 7 avril 2011, le Maire a fait savoir sa préférence pour la dénomination «Louis ARAGON», suite à un débat en conseil d'administration, instance municipale regroupant les élus de la majorité.

Après avoir pris contact avec Monsieur le Maire de HEM, celui-ci a informé les services du Département, par un courrier en date du 11 janvier 2012, qu'il acceptait de suivre l'avis des Conseils d'Administration.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Education :

- de donner son accord sur la dénomination «collège Raymond DEVOS» au nouveau collège de HEM issu de la reconstruction des collèges Albert Camus et Elsa Triolet,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'arrêté dont le projet est joint en annexe.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

**COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DEVELOPPEMENT DE
L'ESPACE RURAL, LOGEMENT, HABITAT**

Monsieur Roméo RAGAZZO note que la motion sur Sevelnord et la désindustrialisation du Nord a reçu un amendement du Groupe Socialiste et Apparentés, puis 6 amendements du Groupe Communiste – Front de Gauche et 6 amendements du Groupe Union Pour le Nord.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les amendements à la motion déposée initialement par le Groupe Socialiste et Apparentés sur Sevelnord et la désindustrialisation du Nord.

| N° § | Texte initial | Amendement Groupe Socialiste et Apparentés | Amendements Groupe Communiste-Front de Gauche | Amendements Groupe Union Pour le Nord |
|---------|--|---|---|--|
| 1 | Le Groupe automobile français PSA Peugeot Citroën annonçait à la fin du mois d'octobre la suppression de 6 800 emplois en Europe en 2012. Quatre mois après la diffusion d'un document interne qui prévoyait une éventuelle fermeture du site d'Hordain, cette annonce a provoqué une grande inquiétude chez les salariés de l'usine nordiste. | <i>conforme</i> | <i>conforme</i> | <i>conforme</i> |
| 2 | La fermeture de l'usine d'Hordain concernerait 2800 emplois directs auxquels on peut ajouter des milliers d'emplois indirects d'entreprises sous-traitantes. Ce scénario serait une catastrophe pour le Valenciennois et une terrible épreuve pour des centaines de familles. | <i>conforme</i> | <p>❶ La fermeture de l'usine d'Hordain concernerait 2800 emplois directs auxquels on peut ajouter des milliers d'emplois indirects d'entreprises sous-traitantes. Ce scénario serait une catastrophe pour le Valenciennois <i>comme pour tout le Sud du Département</i> et une terrible épreuve pour des centaines de familles.</p> <p><u>Adopté à l'unanimité</u></p> | <p>❶ La fermeture de l'usine d'Hordain concernerait 2800 emplois directs auxquels on peut ajouter des milliers d'emplois indirects d'entreprises sous-traitantes. Ce scénario serait une catastrophe pour le Valenciennois, <i>le Cambrésis et globalement pour tout le sud du département</i> et une terrible épreuve pour des centaines de familles.</p> <p><u>Retiré</u></p> |
| 3 | Cette situation est d'autant plus inacceptable que le groupe PSA Peugeot Citroën a annoncé un résultat d'1.7 milliards d'euros en 2010 et qu'il a bénéficié de la très coûteuse prime à la casse et du versement de 3 milliards d'euros d'aides pour sortir de la crise sans qu'aucune contrepartie ne soit exigée. | <i>conforme</i> | <i>conforme</i> | <i>conforme</i> |

Légende : ❶ Repérage des amendements de chaque Groupe

| N°§ | Texte initial | Amendement Groupe Socialiste et Apparentés | Amendements Groupe Communiste-Front de Gauche | Amendements Groupe Union Pour le Nord |
|-----|--|---|--|--|
| 4 | Les dirigeants de PSA font preuve d'un cynisme sans borne. Leur seul but est le profit immédiat. L'avenir des Hommes et des territoires ne semble pas faire partie de leurs préoccupations. | <i>conforme</i> | <i>conforme</i> | <p>❷ [Suppression intégrale du paragraphe]</p> <p><u>Rejeté à la majorité</u> (Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord votent pour. Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste-Front de Gauche ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent contre).</p> |
| 5 | Sevelnord traduit la situation difficile à laquelle sont confrontés bon nombre de salariés nordistes. Si les salariés d'Hebdoprint ont pu se monter en SCOP pour relancer leur activité, ceux de Seafrance se sont heurtés au refus de l'Etat de voir aboutir leur démarche. | <p>❶ Sevelnord traduit la situation difficile à laquelle sont confrontés bon nombre de salariés nordistes. Si les salariés d'Hebdoprint ont pu se monter en SCOP pour relancer leur activité, ceux de Seafrance ont longtemps attendu un plan de sauvetage et une intervention de l'Etat arrivée bien tardivement.</p> <p><u>Adopté à l'unanimité</u> (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste-Front de Gauche ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord ne prennent pas part au vote).</p> | <p>❷ Sevelnord traduit la situation difficile à laquelle sont confrontés bon nombre de salariés nordistes. <i>Il ne faut pas accepter un nouvel Usinor Denain.</i> Si les salariés d'Hebdoprint ont pu se monter en SCOP [...]</p> <p><u>Rejeté à la majorité</u> (Les membres présents du Groupe Communiste-Front de Gauche votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Socialiste et Apparentés ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent contre. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord ne prennent pas part au vote).</p> | <p>❸ Sevelnord traduit la situation difficile à laquelle sont confrontés bon nombre de salariés nordistes. Si les salariés d'Hebdoprint ont pu se monter en SCOP pour relancer leur activité, ceux de Seafrance ont longtemps attendu un plan de sauvetage et une intervention de l'Etat arrivée bien tardivement.</p> <p><u>Retiré</u></p> |
| 6 | Considérant la terrible crise économique que traversent notre pays et particulièrement notre Département, | <i>conforme</i> | <i>conforme</i> | <i>conforme</i> |

| N°§ | Texte initial | Amendement Groupe Socialiste et Apparentés | Amendements Groupe Communiste-Front de Gauche | Amendements Groupe Union Pour le Nord |
|-------------|--|---|--|---|
| Apr. § 6 | | | <p>⑤ Considérant les effets désastreux sur l'emploi industriel en Europe de l'économie de marché et de la concurrence libre et non-faussée promue par les Traités européens,</p> <p>Adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste-Front de Gauche ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord ne prennent pas part au vote).</p> | |
| 7 | Considérant la nécessité de soutenir l'industrie, secteur à la peine qui représente encore 21% des emplois dans le Nord, | <i>conforme</i> | <p>④ Considérant la nécessité de soutenir l'industrie, secteur à la peine qui représente encore 21% des emplois dans le Nord,</p> <p>Adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste-Front de Gauche ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord ne prennent pas part au vote).</p> | <i>conforme</i> |
| 8 | Considérant la volonté déclarée de Nicolas SARKOZY de « conserver une industrie puissante et une capacité de production sur le sol national », | <i>conforme</i> | <i>conforme</i> | <p>④ Considérant la volonté déclarée de Nicolas SARKOZY de « conserver une industrie puissante et une capacité de production sur le sol national »;</p> <p>Retiré</p> |

| N°§ | Texte initial | Amendement Groupe Socialiste et Apparentés | Amendements Groupe Communiste-Front de Gauche | Amendements Groupe Union Pour le Nord |
|-----|--|---|--|---|
| 9 | Considérant l'engagement de Nicolas SARKOZY de faire rembourser « les entreprises qui délocalisent alors qu'elles ont profité de subventions », | <i>conforme</i> | <i>conforme</i> | <p>④ Considérant l'engagement de Nicolas SARKOZY de faire rembourser « les entreprises qui délocalisent alors qu'elles ont profité de subventions »,</p> <p>④ Considérant que PSA produit 72% de sa production mondiale en Europe dont 41% en France (6 unités de production), qu'il emploie 9000 employés directs ou indirects dans le Nord-Pas-de-Calais dont 2800 à Hordain et que nous avons conscience que le groupe PSA évolue dans un environnement concurrentiel, marqué par la crise économique,</p> <p>Retiré</p> |
| 10 | Le Conseil général du Nord réaffirme sa vigilance et sa mobilisation pour l'avenir de l'industrie dans notre Département et demande au Président de la République et à son Gouvernement de passer des paroles aux actes. Nous demandons des engagements concrets sur le maintien de notre industrie. Nous exigeons que des contreparties, notamment sur l'emploi, soient enfin imposées aux entreprises qui bénéficient d'aides publiques. | <i>conforme</i> | <p>⑤ Le Conseil général du Nord réaffirme sa vigilance et sa mobilisation, vigilant et mobilisé pour l'avenir de l'industrie dans notre Département et demande au Président de la République et à son Gouvernement de passer des paroles aux actes. Nous demandons des engagements concrets sur le maintien de notre industrie. Nous exigeons que des contreparties, notamment sur l'emploi, soient enfin imposées aux entreprises qui bénéficient d'aides publiques</p> <p>⑤, afin que ces aides soient modulées en fonction du respect par les entreprises d'exigences sociales telles que la réduction des contrats précaires et des écarts de salaires et l'investissement dans la formation des salariés.</p> <p>Adoptés à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste-Front de Gauche ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord ne prennent pas part au vote).</p> | <p>⑤ Le Conseil général du Nord réaffirme sa vigilance et sa mobilisation pour l'avenir de l'industrie dans notre Département et demande au Président de la République et à son Gouvernement de passer des paroles aux actes de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter la remise en question de l'avenir de Sevelnord, spécialement en trouvant une nouvelle entreprise partenaire, compte tenu du retrait de Fiat en 2017 qui fragilise cette unité de production. Nous demandons des engagements concrets sur le maintien de notre industrie. ⑥ Nous exigeons souhaitons que des contreparties, notamment sur l'emploi, soient enfin imposées demandées aux entreprises qui bénéficient d'aides publiques.</p> <p>Retirés</p> |

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 6.1

DPAE/2012/106

OBJET :

MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE SOCIALISTE ET APPARENTES SUR SEVELNORD ET LA DESINDUSTRIALISATION DU NORD

Lors de la séance plénière des 19, 20 et 21 décembre 2011, le Groupe Socialiste et Apparentés a déposé une motion sur Sevelnord et la désindustrialisation du Nord.

Ce texte figure en annexe au présent rapport.

Il est proposé au Conseil Général après avis de la commission « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat » de se prononcer sur les propositions contenues dans cette motion.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, puis amendé, est adopté à la majorité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste – Front de Gauche, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord votent contre, à l'exception de Messieurs DIEUSAERT et GOSSET qui s'abstiennent).

Texte consolidé (incluant les amendements adoptés) de la motion déposée initialement par le Groupe Socialiste et Apparentés sur Sevelnord et la désindustrialisation du Nord

Le Groupe automobile français PSA Peugeot Citroën annonçait à la fin du mois d'octobre la suppression de 6 800 emplois en Europe en 2012. Quatre mois après la diffusion d'un document interne qui prévoyait une éventuelle fermeture du site d'Hordain, cette annonce a provoqué une grande inquiétude chez les salariés de l'usine nordiste.

La fermeture de l'usine d'Hordain concernerait 2 800 emplois directs auxquels on peut ajouter des milliers d'emplois indirects d'entreprises sous-traitantes. Ce scénario serait une catastrophe pour le Valenciennois comme pour tout le Sud du Département et une terrible épreuve pour des centaines de familles.

Cette situation est d'autant plus inacceptable que le groupe PSA Peugeot Citroën a annoncé un résultat d'1,7 milliard d'euros en 2010 et qu'il a bénéficié de la très coûteuse prime à la casse et du versement de 3 milliards d'euros d'aides pour sortir de la crise sans qu'aucune contrepartie ne soit exigée.

Les dirigeants de PSA font preuve d'un cynisme sans borne. Leur seul but est le profit immédiat. L'avenir des Hommes et des territoires ne semble pas faire partie de leurs préoccupations.

Sevelnord traduit la situation difficile à laquelle sont confrontés bon nombre de salariés nordistes. Si les salariés d'Hebdoprint ont pu se monter en SCOP pour relancer leur activité, ceux de Seafrance ont longtemps attendu un plan de sauvetage et une intervention de l'Etat arrivée bien tardivement.

Considérant la terrible crise économique que traversent notre pays et particulièrement notre Département,

Considérant les effets désastreux sur l'emploi industriel en Europe de l'économie de marché et de la concurrence libre et non-faussée promue par les Traités européens,

Considérant la nécessité de soutenir l'industrie qui représente 21 % des emplois dans le Nord,

Considérant la volonté déclarée de Nicolas SARKOZY de « conserver une industrie puissante et une capacité de production sur le sol national »,

Considérant l'engagement de Nicolas SARKOZY de faire rembourser « les entreprises qui délocalisent alors qu'elles ont profité de subventions »,

Le Conseil général du Nord, vigilant et mobilisé pour l'avenir de l'industrie dans notre Département, demande au Président de la République et à son Gouvernement de passer des paroles aux actes. Nous demandons des engagements concrets sur le maintien de notre industrie. Nous exigeons que des contreparties, notamment sur l'emploi, soient enfin imposées aux entreprises qui bénéficient d'aides publiques, afin que ces aides soient modulées en fonction du respect par les entreprises d'exigences sociales telles que la réduction des contrats précaires et des écarts de salaires et l'investissement dans la formation des salariés.

COMMISSION ENVIRONNEMENT, POLITIQUE DE L'EAU

Monsieur Alain BRUNEEL indique que les 3 rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 8.1

DENV/2012/254

OBJET :

PARTICIPATION DU DEPARTEMENT DU NORD AU PROJET INTERREG IV VALLEE DE L'ESCAUT

Dans le cadre de l'accord de coopération signé en 1989, le Département du Nord et la Province de Flandre

occidentale développent conjointement des projets dans différents domaines dont celui de l'environnement.

Suite à une réunion de travail en date du 28 juin 2011 entre Monsieur Guido DECORTE, Député provincial de Flandre occidentale et Monsieur Jean SCHEPMAN, Vice-président du Conseil Général, le Département a été sollicité afin de participer à l'élaboration d'un projet transfrontalier intitulé « Dostrade : trajet transfrontalier pour le développement durable de la vallée de l'Escaut ».

Les partenaires du projet sont la Province de Flandre occidentale, la Province de Flandre orientale, le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, le Contrat de Rivière Escaut-Lys et la commune d'Espierres.

En accord avec les autres opérateurs du projet, la Province de Flandre occidentale représentée par Guido DECORTE, Député provincial, a été désignée opérateur chef de file du projet.

Les objectifs poursuivis par le projet concernent la réalisation d'une étude axée sur l'élaboration d'une vision intégrée « trame verte et bleue » pour la vallée de l'Escaut dans la région frontalière (France/Wallonie/Flandre) et l'intégration de l'Escaut dans un projet qui valorise la trame verte et bleue au niveau transfrontalier et en cohérence avec celle-ci au niveau régional.

Le projet consiste en :

ACTION 1 : Réalisation d'une étude visant à réaliser un schéma directeur de la vallée de l'Escaut sur le territoire transfrontalier.

- Analyse transfrontalière de l'environnement ;
- Formulation d'une vision partagée concernant le développement durable ;
- Identification de projets qui pourraient être réalisés dans la perspective d'Interreg V ;
- Etablissement d'une charte de développement durable de la Vallée de l'Escaut.

ACTION 2 : Echange de connaissances, de compétences et de points de vue sur la création et la mise en œuvre de projets de développement durable intégrés entre les différents acteurs.

- Collaboration concernant la conceptualisation et la

réalisation du jardin de l'abbaye à côté du parc archéologique à Ename (Flandre) ;

- Collaboration concernant la conceptualisation et la réalisation de l'intégration dans le paysage de la piscine à Espierres (Flandre) ;
- Collaboration concernant la conceptualisation et la réalisation de la valorisation écologique de l'ancien bras transfrontalier de l'Escaut (France/Wallonie) à Bléharies ;
- Collaboration concernant la réalisation d'une étude environnementale, paysagère et touristique du secteur de la confluence Sensée Escaut (France).

ACTION 3 : Atelier préparation d'un plan de développement territorial intégré « Masterplan » pour la vallée de l'Escaut.

ACTION 4 : Coordination générale du projet, suivi de la mission d'étude, coordination financière du projet.

- Création d'un comité de pilotage ;
- Création d'un réseau de gestionnaires des paysages et des espaces naturels.

ACTION 5 : Communication et valorisation du Schéma directeur.

Ces cinq actions seront menées conjointement avec l'ensemble des partenaires entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2014.

L'engagement du Département au titre de sa politique Espaces Naturels Sensibles consiste en :

- **Action 1** : la participation financière au projet de schéma directeur trame verte et bleue sur la vallée de l'Escaut ;
- **Action 2** : la réalisation d'une étude environnementale, paysagère et touristique du secteur de la confluence Sensée Escaut ;
- **Action 3** : le suivi technique des projets ;
- **Action 4** : la participation à la mise en place d'un réseau d'experts gestionnaires des paysages et des espaces naturels ;
- **Action 5** : la communication sur les actions menées.

Le coût global du projet est de 764 905,31 €.

Le coût total pour le Département est de 105 584 €HT réparti comme suit et financé à hauteur de 55 292 €HT par le FEDER :

| Actions | West-Vlaanderen | Département du Nord | Oost-Vlaanderen | Parc Naturel Plaines Escaut | PNR Scarpe-Escaut | Contrat de rivière Escaut-Lys | Commune d'Espierres |
|--------------|-------------------|---------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------|-------------------------------|---------------------|
| 1 | 28 187,50 | 34 583,60 | 28 187,50 | 0,00 | 0,00 | 27 500,00 | 0,00 |
| 2 | 6 150,00 | 58 666,80 | 86 100,00 | 75 075,00 | 63 500,00 | 110 700,00 | 82 000,00 |
| 3 | 8 542,35 | 0,00 | 8 542,35 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4 | 59 330,08 | 7 683,60 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 5 | 66 900,28 | 4 650,00 | 4 356,25 | 0,00 | 0,00 | 4 250,00 | 0,00 |
| Total | 169 110,21 | 105 584,00 | 127 186,10 | 75 075,00 | 63 500,00 | 142 450,00 | 82 000,00 |

Le dossier INTERREG a été déposé lors du dernier appel à projet du programme le 15 décembre 2011 et sera

présenté pour accord au comité de pilotage de mai 2012.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Environnement, Politique de l'Eau » :

- d'approuver le projet « Dostrade : trajet transfrontalier pour le développement durable de la vallée de l'Escaut » proposé au financement du Programme INTERREG IV France-Wallonie-Vlaanderen pour un coût prévisionnel de 105 584 €, et son plan de financement ;
- de solliciter le financement d'INTERREG IV à concurrence de 55 292 € représentant plus de 50 % des dépenses du projet ;
- de cofinancer le projet à hauteur de 50 292 € sur fonds propres et à inscrire cette somme au budget départemental ;
- de désigner « la Province de Flandre occidentale » en qualité d'opérateur chef de file et lui confère mandat dès l'acceptation du projet par le comité de pilotage pour tout engagement qui sera pris par ce dernier au nom de l'ensemble des opérateurs ;
- de respecter la réglementation européenne en matière d'information et de publicité du cofinancement européen, de promotion de l'égalité des chances et de réglementation en matière de marché public ;
- de se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et/ou sur place, par toute autorité dûment mandatée par le programme ;
- de s'engager à respecter les politiques communautaires en matière d'environnement, de développement durable et d'égalité des chances ;
- de certifier que les financements mobilisés ne sont et ne seront pas valorisés dans le cadre d'autres projets européens ou dans le cadre d'autres projets et que le Département du Nord est partiellement assujettie à la TVA ;
- d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 907-738 nature comptable 13172 (opération 12P624OV004) et à l'article 907-738 nature comptable 74772 (opération 12P624OA008) du budget Espaces Naturels Sensibles 2012.

N° 8.2

DENV/2012/341

OBJET :

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
POUR LE DEVELOPPEMENT D'EDUCATION A
L'ENVIRONNEMENT DU LITTORAL (ADEELI)
CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR
L'ENVIRONNEMENT (CPIE) FLANDRE MARITIME POUR LE
PROJET EUROPEEN INTITULE « IMPACTS » (IMPACTS DES
ACTIVITES HUMAINES SUR L'ENVIRONNEMENT :
COMPRENDRE ET AGIR)
(PREMIERE DEMANDE)
GDA 22950**

Le Département du Nord collabore depuis de nombreuses années avec l'Association pour le

Développement d'Education à l'Environnement du Littoral (ADEELI) - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Flandre Maritime (CPIE) pour mener des programmes d'actions sur les enjeux environnementaux et l'apport de solutions concrètes afin d'infléchir les comportements de nos concitoyens mais aussi dans le cadre de ses missions d'éducation à l'environnement (« Semaines de la Mer », « Rendez-vous nature »).

Contexte

Le CPIE Flandre Maritime et la Province de Flandre Occidentale travaillent conjointement sur un nouveau projet européen 2012-2014 nommé « IMPACTS ».

Ce nouveau projet offre un intérêt tout particulier pour notre territoire car ses particularités portent sur la problématique de l'eau dans tous ses états et de l'impact des activités humaines sur le milieu naturel mais aussi les services rendus par les écosystèmes et la biodiversité dans une logique de développement durable. Toutes ces actions seront dirigées vers différents publics comme les enfants et les jeunes sur temps scolaire et extrascolaire, le grand public,...

Objectifs du programme « IMPACTS » :

- Vulgariser les impacts des activités humaines sur le milieu littoral.
- Présenter des effets méconnus des activités humaines telles que l'acidification des océans, la micropollution ou encore la modification des courants marins.
- Créer un laboratoire mobile scientifique pour le grand public, les guides nature, les lycéens et les collégiens.
- Présenter dans une expo bilingue les effets des changements climatiques à l'échelle locale, avec des exemples concrets et locaux (de part et d'autre de la frontière) d'atténuation des effets.
- Organiser en simultané deux formations « guides nature et de ville » avec apprentissage des langues (mot d'accueil et de fin en français et néerlandais) et mutualisation des expériences.
- Créer une formation transfrontalière « guides nature de l'Yser/IJzer », avec temps de formation en France et en Belgique.
- Mettre à disposition de ces guides nature de l'Yser/IJzer un lexique franco-belge des noms mais également une traduction littérale des noms néerlandais en français.
- Organiser des temps d'échanges et de rencontres d'écoles françaises et belges sur la thématique de l'eau et de l'environnement.
- Permettre à des écoles françaises de visiter les centres et espaces de nature en Belgique.
- Permettre à des écoles belges de visiter les centres et espaces de nature en France.
- Publier des fiches trilingues (Fr/Nl/Angl) sur la liaison « nature et tourisme de mémoire ».
- Interviewer des « anciens » de part et d'autre de la frontière (retraités, anciens agriculteurs, anciens meuniers...), recueillir leurs savoirs d'antan, voire les intérêts et possibilités d'utiliser leurs connaissances anciennes du terrain pour résoudre

des problèmes actuels de gestion de l'environnement, de l'eau, des paysages...

- Présenter au cours de réunions d'informations aux aménageurs de l'espace et techniciens environnements les intérêts des services rendus par les écosystèmes et la biodiversité.
- Remettre à l'ordre du jour quelques notions du flamand, patois local transfrontalier.

Plus-value transfrontalière globale du projet :

Les partenaires du projet et le réseau développeront des outils transfrontaliers, éducatifs et récréatifs pouvant être utilisés par les publics et visiteurs transfrontaliers. Ces outils seront élaborés conjointement et seront accessibles aux publics néerlandophones et francophones.

Le projet IMPACTS vise notamment à aller plus loin dans la mise en réseau de différents acteurs de terrain : les formations transfrontalières des guides seront un exemple concret de cette démarche. Spécialistes et scientifiques des deux côtés de la frontière seront ainsi mis en contact.

Le programme joint en annexe développe concrètement la plus-value transfrontalière et décrit l'ensemble des actions menées.

Publics cibles :

- classes de primaires (cycle 3)

- classes de collèges (de la 6^e à la 3^e)
- groupes d'Accueil de Loisirs sans Hébergement
- grand public (familles et touristes)
- professionnels de la mer
- les centres de découverte, d'accueil du public

Le présent rapport a donc pour objet de proposer une participation financière du Département à cette opération par la signature d'une convention avec l'Association pour le Développement d'Education à l'Environnement du Littoral (ADEELI) - CPIE Flandre maritime afin qu'elle développe l'ensemble de ces actions à destination de différents publics.

Celles-ci s'inscrivent dans le cadre des politiques d'éducation à l'environnement menées au titre des Espaces Naturels Sensibles sur le secteur littoral pour lesquelles le Département apporte régulièrement un soutien au CPIE (« Semaine de la Mer 2011 » par exemple).

Le coût total du projet s'élève à 317 650 €, financé à hauteur de 50 % par le FEDER du 1^{er} juillet 2012 au 31 décembre 2014.

A cet effet, le CPIE sollicite du Département une subvention d'un montant de 42 000 €. Le tableau ci-dessous reprend la part de l'ensemble des partenaires.

| Partenaires | TOTAL € |
|---|-------------------|
| 1. CPIE FM (attribution subvention du Département du Nord de 42 000 €) | 42 000,00 |
| 2. DREAL Nord – Pas-de-Calais | 8 000,00 |
| 3. Région Nord – Pas-de-Calais | 30 000,00 |
| 4. Communauté Urbaine de Dunkerque | 25 000,00 |
| 5. CAP Calais | 16 000,00 |
| 6. Syndicat Mixte Côte d'Opale | 11 000,00 |
| 7. Communauté de Communes de la Région d'Audruicq | 8 000,00 |
| 8. Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandres | 11 325,00 |
| TOTAL (hors FEDER) | 151 325,00 |
| 9. FEDER | 166 325,00 |
| TOTAL | 317 650,00 |

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Environnement, Politique de l'Eau » :

- d'attribuer à l'Association pour le Développement d'Education à l'Environnement du Littoral (ADEELI) - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Flandre Maritime une subvention de 42 000 € pour l'organisation du programme européen intitulé « IMPACTS » (subvention 2012SO2010) sous réserve de

l'acceptation du dossier Interreg par les instances européennes ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe au rapport ;
- d'imputer la dépense correspondante, soit 42 000 €, sur les crédits inscrits à l'article 937-738 nature comptable 6574 du budget Espaces Naturels Sensibles 2012 – Opération 12P602OV001.

| ENGAGEMENTS | | | | | |
|--|-----------|-----------------|-------------|--------------------------|--------------------------|
| IMPUTATION | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | DISPONIBLES | PROPOSES DANS LE RAPPORT | NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE |
| article 937-738 nature comptable 6574 | 174 500 | 26 700 | 147 800 | 42 000 | 105 800 |

N° 8.3

DENV/2012/359

OBJET :

PARTICIPATION DU DEPARTEMENT DU NORD AU PROJET INTERREG IV DES 2 MERS-DEBORA ET DEMANDE DE SUBVENTION DU CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE) FLANDRE MARITIME DANS LE CADRE DU COFINANCEMENT DE CE PROJET (GDA 22970)

Suite à une réunion de travail en septembre 2011 entre l'Université des Sciences et Technologies de Lille (USTL), le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Flandre Maritime (CPIE FM) et les services départementaux, le Département a été sollicité afin de participer à l'élaboration d'un projet transfrontalier intitulé « DEBORA : Dune Environment Buildup by Operative and Rational Activities ».

Les partenaires du projet sont l'Université des Sciences et Technologies de Lille, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Flandre Maritime (FR), l'Université de Brighton (GB), l'Université de Wageningen (NL), les communes du Crotoy (FR) et de Sluis (NL).

L'objectif principal poursuivi par le projet est de promouvoir un tourisme social en adéquation avec la protection des espaces dunaires. Les actions mises en œuvre dans ce cadre permettront :

- d'acquérir des connaissances sur l'état des milieux dunaires et la fréquentation des usagers sur chacun des sites étudiés dans les différents pays partenaires ;
- de proposer des solutions pour un meilleur accueil du public, dans un souci également de préservation des milieux naturels ;
- de sensibiliser et informer le public concernant les enjeux des sites naturels afin que leur réglementation soit plus respectée, mais aussi réfléchir sur des réajustements possibles de la réglementation par rapport aux pratiques ;
- d'adopter une réflexion sur le long terme d'une gestion intégrée plus efficace et d'une gouvernance plus cohérente, pour que le développement touristique soit plus compatible avec la protection des milieux ;
- d'assurer une mise en réseau des gestionnaires sur les différents modes de nettoyage des plages pour

des échanges d'expériences, et une mise en pratique par des tests de différents modes de nettoyage.

L'engagement du Département au titre de sa politique Espaces Naturels Sensibles consiste en :

- la participation à une étude de fréquentation des sites dunaires à proximité des campings ;
- l'analyse quantitative et qualitative du couvert végétal des sites dunaires, ainsi que la localisation et l'identification d'espèces végétales exotiques et envahissantes ;
- le suivi du projet ;
- l'édition et la traduction en anglais et en néerlandais d'une plaquette sur la gestion des laisses de mer.

Le coût total pour le Département est de 104 880 €HT financé à hauteur de 52 440 € HT par leFEDER

D'autre part, dans le cadre du projet Interreg DEBORA, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Flandre Maritime aura pour missions :

- la localisation des espèces floristiques dites invasives sur le périmètre Natura 2000 des Dunes Flamandes ;
- la mise en place d'actions de sensibilisation et de nettoyages manuels des dunes bordières ;
- l'élaboration d'un guide méthodologique de bonnes pratiques à destination des propriétaires de campings implantés à proximité immédiate des dunes flamandes.

Les inventaires des espèces invasives seront une aide importante pour le Département, au titre de la gestion des milieux naturels, quant à l'élaboration des futurs plans de gestion de sites, tandis que les actions de sensibilisation permettront aux publics cibles de prendre conscience de l'intérêt des milieux qui les entourent dans un souci de préservation des espaces.

Ce nouveau projet offre un intérêt tout particulier pour le territoire dunkerquois et pour la politique départementale en matière d'environnement. A ce titre, le CPIE est partenaire pour un montant de 44 780 €HT financé à hauteur de 22 390 €HT (50 %) par le FEDER. Dans cette perspective, il est proposé que le Département cofinance à hauteur de 50 % les actions du CPIE pour un montant de 22 390 €.

Le coût global du projet est de 1 506 012 € réparti comme suit et financé à hauteur de 50 % par le FEDER :

| Nom du partenaire | Total coûts éligibles | Contribution FEDER demandée | % |
|--|-----------------------|-----------------------------|----------------|
| Université Lille 1 - Sciences et Technologie | 424 062,00 € | 212 031,00 € | 50,00 % |
| Département du Nord (CG59) | 104 880,00 € | 52 440,00 € | 50,00 % |
| Commune Le Crotoy | 25 902,00 € | 12 951,00 € | 50,00 % |
| Université de Brighton | 108 000,00 € | 54 000,00 € | 50,00 % |
| ALTERRA - Université de Wageningen | 200 000,00 € | 100 000,00 € | 50,00 % |
| Commune de Sluis | 598 388,00 € | 299 194,00 € | 50,00 % |
| Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) Flandres Maritimes (financement départemental) | 44 780,00 € | 22 390,00 € | 50,00 % |
| TOTAL | 1 506 012,00 € | 753 006,00 € | 50,00 % |

Le dossier INTERREG a fait l'objet d'un dépôt lors de l'appel à projet du programme le 20 janvier 2012 et couvrira la période du 1^{er} juin 2012 au 30 septembre 2014.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Environnement, Politique de l'Eau » :

- d'approuver le projet « DEBORA : Dune Environment Buildup by Operative and Rational Activities » proposé au financement du Programme INTERREG IV des 2 Mers pour un coût prévisionnel de 104 880 €, et son plan de financement, sous réserve de l'acceptation du projet ;
- de solliciter le financement d'INTERREG IV à concurrence de 52 440 € représentant 50 % des dépenses du projet ;
- de cofinancer le projet à hauteur de 52 440 € sur fonds propres et à inscrire cette somme au budget départemental ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le CPIE Flandre Maritime jointe au présent rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document en lien avec ce projet ;
- de subventionner le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Flandre Maritime à hauteur de 22 390 € (50 % du montant total) dans le cadre du cofinancement de ce projet, les 22 390 € restant seront pris en charge par l'Union européenne sur les crédits FEDER pour son implication dans le cadre du projet « DEBORA » (subvention 2012SO2070) sous

réserve de l'acceptation du dossier Interreg par les instances européennes ;

- d'imputer la dépense correspondante, soit 22 390 €, sur les crédits inscrits à l'article 937-738 nature comptable 6574 du budget Espaces Naturels Sensibles 2012 – Opération 12P602OV001.
- de désigner « l'Université des Sciences et Technologies de Lille » en qualité d'opérateur chef de file et lui conférer mandat dès l'acceptation du projet par le comité de pilotage pour tout engagement qui sera pris par ce dernier au nom de l'ensemble des opérateurs ;
- de respecter la réglementation européenne en matière d'information et de publicité du cofinancement européen, de promotion de l'égalité des chances et de réglementation en matière de marché public ;
- de se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et/ou sur place, par toute autorité dûment mandatée par le programme ;
- de s'engager à respecter les politiques communautaires en matière d'environnement, de développement durable et d'égalité des chances ;
- de certifier que les financements mobilisés ne sont et ne seront pas valorisés dans le cadre d'autres projets européens ou dans le cadre d'autres projets et que le Département du Nord est partiellement assujettie à la TVA.

- d'imputer les recettes correspondantes, soit 52 440 €, sur les crédits inscrits à l'article 907-738 nature comptable 13172 et à

l'article 937-738 nature comptable 74772 du budget Espaces Naturels Sensibles 2012.

| ENGAGEMENTS | | | | | |
|--|-----------|-----------------|-------------|--------------------------|--------------------------|
| IMPUTATION | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | DISPONIBLES | PROPOSES DANS LE RAPPORT | NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE |
| article 937-738 nature comptable 6574 | 174 500 | 68 700 | 105 800 | 22 390 | 83 410 |

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures 30.

Aymeric ROBIN

Patrick KANNER

Secrétaire de Séance

Président du Conseil Général